

AVANT-PROPOS

Nous publions dans ce numéro une partie des textes qui ont été soumis par les participants au 36^e colloque de l'AFEC qui s'est tenu à Bordeaux en juin 2008 sur la problématique « Le Québec, 'laboratoire' culturel et politique : quel renouvellement depuis la Révolution tranquille » ? Ils traitent la question sous divers aspects : identitaire, politique, artistique et organisationnel. D'autres textes seront regroupés dans un ouvrage publié par les Éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

Les trois premières contributions concernent, d'une façon ou d'une autre, l'identité québécoise, dans ses aspects à la fois symboliques et concrets. Guy Delâge, à la recherche du geste fondateur du Québec, évoque les premiers temps de la colonie française, notamment dans ses rapports avec les autochtones. La Révolution tranquille marque un jalon important de la société québécoise après les mutations qui l'ont affectée et Alain Gagnon montre que les préoccupations identitaires se situent au cœur des débats. Louis Balthazar décrypte les multiples aspects du « nous » québécois en portant un regard aigu sur la question de l'intégration des immigrants assortie de son inévitable corollaire, les « accommodements raisonnables ».

Nous ne nous éloignons pas de la question identitaire ni avec Xavier Gélinas, qui aborde les multiples facettes de la droite et son évolution, en particulier dans son attitude vis-à-vis du nationalisme, ni avec Frédéric Boily, qui s'intéresse au programme du parti ADQ sur ce qui a trait à la structure et à la politique sociale du Québec. Quant à Pierre-André Tremblay, c'est sous l'angle de la pauvreté qu'il aborde les questions sociales qui se posent au Québec.

Le domaine artistique est également présent avec l'étude d'Anne Robineau sur la « musique actuelle », « métisse », qui porte une dimension politique, en relation avec l'évolution de la société québécoise qui a suivi la Révolution tranquille. C'est également le métissage de la société montréalaise et le désenchantement identitaire que l'on perçoit chez Monique Proulx à travers l'exposé d'Antony Soron, où la littérature flirte avec le cinéma.

Les trois textes qui clôturent ce numéro concernent l'aménagement du territoire. Thibault Martin traite de l'exploitation des ressources naturelles ; Martin Simard et Guy Mercier étudient l'impact de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avec l'institution des municipalités régionales de comté ; Diane Saint-Pierre et Geneviève Béliveau-Paquin, en s'appuyant à la fois sur une enquête de terrain et un appareil théorique, exposent avec précision la politique d'aménagement urbain des villes de Gatineau et Lévis.

Patrice BRASSEUR

SOMMAIRE

Jean-Pierre AUGUSTIN et Jacques PALARD, Introduction	7
Denys DELÂGE, Aux origines de Québec : les malentendus fondateurs	11
Alain G. GAGNON, Révolutionnaires en quête d'un métarécit : de la société globale à la citoyenneté québécoise	27
Louis BALTHAZAR, La nation québécoise en évolution	47
Xavier GÉLINAS, D'une droite à l'autre. Le conservatisme intellectuel canadien-français des années 1960 et 2000	63
Frédéric BOILY, L'action démocratique du Québec de Mario Dumont : entre rupture et continuité avec le modèle québécois	77
Pierre-André TREMBLAY, Mouvements sociaux, économie sociale, pauvreté : l'expérience québécoise	91
Anne ROBINEAU, La musique « actuelle » québécoise : une façon distincte de développer une pratique artistique	105
Antony SORON, Révolution permanente autour du Mont-Royal. Lecture analytique des <i>Aurores montréalaises</i> de Monique Proulx	115
Thibault MARTIN, Le modèle québécois de développement régional à l'épreuve de la crise forestière	125
Martin SIMARD et Guy MERCIER, Trente ans d'aménagement institutionnalisé au Québec, une contribution au modèle québécois ?	139
Diane SAINT-PIERRE et Geneviève BÉLIVEAU-PAQUIN, La place de la culture dans la « politique de développement intégré » de la ville québécoise	153

ÉTUDES CANADIENNES/CANADIAN STUDIES EST PUBLIÉE
GRÂCE À L' AIDE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE
INTERNATIONAL DU CANADA (MAECI)

INTRODUCTION

Le Québec, « laboratoire » culturel et politique : Quel renouvellement depuis la Révolution tranquille ?

Jean-Pierre AUGUSTIN et Jacques PALARD

Université de Bordeaux

Le 36^e colloque international de l'AFEC qui s'est tenu du 18 au 21 juin 2008 à la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, sur le domaine universitaire de Bordeaux, a voulu souligner l'année anniversaire des 400 ans de la fondation de la ville de Québec en se centrant sur la province du Québec. Autour de la question : « Quel renouvellement depuis la Révolution tranquille ? », il s'agissait d'analyser en quoi et selon quelles perspectives le Québec peut être considéré comme un « laboratoire » culturel et politique.

L'histoire du Canada se confond à l'origine avec celle du Québec. Depuis la création de la ville de Québec par Samuel Champlain en 1608, la colonie a connu de multiples bouleversements politiques : le régime anglais a succédé en 1763 à la Nouvelle-France avant que la Confédération canadienne ne s'instaure en 1867. Le Québec devient alors une province mais aussi le foyer principal du Canada français, dont le récit s'inscrit d'un océan à l'autre et même vers le sud en Nouvelle-Angleterre sous la forme d'un nationalisme de la survivance, refuse l'assimilation des Canadiens français et développe un projet largement inspiré des idéologies ultramontaines et ruralistes. Ce projet, qui vise à créer un espace culturel et religieux en lien avec les minorités francophones installées dans d'autres provinces, est remis en cause par la Révolution tranquille des années 1960.

Ces années sont celles de la rupture avec une perspective nationale non territoriale. Le Québec s'affirme alors comme un espace d'innovations, même si certaines d'entre elles ont été amorcées dans la période précédente. Dans le domaine de la vie économique, de l'éducation, de la santé, des services sociaux ou de la culture, les changements se multiplient.

La poursuite de l'urbanisation, une économie déjà post-industrielle, une évolution des modes de vie et des valeurs, la décléricalisation participent à la construction d'un « nous » collectif qui ne sera plus canadien français mais québécois et à la recherche d'une nation désormais identifiée au Québec. Dans ce jeu, l'État, qui se modernise, devient l'instrument principal de la

construction nationale. En se développant autour d'une triple orientation démocratique, administrative et interventionniste, il ne fait cependant pas l'économie de conflits linguistiques et syndicaux. Le référendum de novembre 1980, la crise économique, puis la montée du néo-libéralisme questionnent les actions entreprises. Depuis les années 1990, et l'échec de tentatives de normalisation dans la Confédération canadienne (accords du lac Meech et de Charlottetown), le « laboratoire » québécois cherche ses marques.

Le colloque de l'AFEC 2008 a permis de réfléchir à l'évolution culturelle, politique et économique du Québec depuis la Révolution tranquille. Plusieurs travaux classiques ont servi de base à ces réflexions ; parmi d'autres, citons : *Essais sur le Québec contemporain* (J.-C. Falardeau, 1953), *La société canadienne française* (M. Rioux et Y. Martin, 1971), *Le Québec en textes : anthologie 1940-1986* (G. Boismenu et alii, 1986), *Le Québec en jeu* (G. Daigle et G. Rocher, 1992), *Québec : État et société* (A. Gagnon, 1994). Le colloque s'est inscrit dans la tradition de ces états des lieux et a cherché à appréhender les changements récents dans les domaines économiques, sociaux, culturels et politiques qui transforment et renouvellent les innovations québécoises autour de quelques axes principaux :

1. La nation et les questions identitaires (J. Palard et alii., *Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe*, 2006). Au milieu des années 1980, Joël Garreau (*Les nations de l'Amérique du Nord*, 1984) n'hésite pas à présenter le Québec comme l'une des neuf nations d'Amérique du nord, et la question nationale est toujours au cœur des débats, que ce soit lors des référendums ou à l'occasion de nouvelles propositions autour d'un fédéralisme multinational (A.-G. Gagnon et J. Tully, *Multinational Democracies*, 2001). En matière de nation, le Québec a innové en associant la question nationale et la question sociale, et cette synergie a produit une social-démocratie originale. Ce lien est-il toujours d'actualité ? Le thème de la diversité et des questions identitaires fonde une interrogation récurrente où se croisent des revendications multiples, y compris celles des autochtones. Pour conjuguer des exigences nationalitaires et les allégeances et identités multiples, un néo-cosmopolitisme québécois tente d'intégrer les immigrants dans un contexte national fort. Comment le concept novateur d'interculture peut-il affirmer sa différence face au multiculturalisme fédéral ?

2. Montréal, dont le territoire métropolitain rassemble la moitié de la population de la province, est devenu un laboratoire urbain, que ce soit autour des mutations industrielles, des grands projets d'urbanisme, de la diversité ethnique ou des recompositions municipales (A. Germain et D. Rose, *Montreal : The Quest for a Metropolis*, 2000). Au-delà des effets réducteurs de la globalisation

INTRODUCTION

et des fragmentations urbaines, la métropole québécoise cherche à montrer sa distinction et sa place en Amérique du Nord. Comment Montréal, Québec et d'autres villes s'inscrivent-elles dans cette dynamique ?

3. L'urbanisation de la province ne doit pas cacher les transformations qui s'opèrent en région (R. Morin, *La régionalisation au Québec. Les mécanismes de développement et de gestion des territoires régionaux 1960-2006*, 2006) ni les opérations de développement et de modernisation des espaces périphériques et ruraux (Serge Côté, Marc-Urbain Proulx *L'économie des régions périphériques du Québec et son renouvellement actuel*, 2002). Le rural productif est marqué par un long recul de l'agriculture, même si l'emprise de celle-ci reste forte, mais de nouvelles activités économiques se constituent, et la campagne « cadre de vie » s'impose comme un espace résidentiel et récréatif. Comment les municipalités régionales de comtés (MRC), les conférences régionales des élus (CRE) et les conseils locaux de développement (CLD) participent-ils aux innovations autour du développement régional ?

4. Dans le domaine culturel, la chanson, la littérature, le cinéma, le théâtre participent à l'affirmation du pays par la multiplication des festivals, et se voient conviés sur les scènes étrangères (Diane Saint-Pierre, *La politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? Les acteurs, les coalitions et les enjeux*, 2003). Cette originalité culturelle n'est pas seulement perçue, à l'échelle du continent, comme le défi d'une société minoritaire ; elle est aussi engagée dans un contexte élargi de métissage qui cherche à établir des ponts avec d'autres cultures tout en affirmant sa propre identité. Dans ce jeu, le rôle du système éducatif est à prendre en compte et l'on traitera en particulier de l'attrait et du dynamisme des universités. La spécificité culturelle québécoise n'est-elle pas l'aboutissement d'un processus complexe d'enracinement qui joue la carte de l'ouverture au monde, et notamment aux cultures francophones dominées ?

5. Depuis 1960, l'évolution des pratiques religieuses des Québécois marque une rapide et indiscutable perte d'emprise de l'Eglise catholique, mais le paysage religieux s'est aussi renouvelé et diversifié (R. W. Bibby, *Restless Gods : the Renaissance of Religion in Canada*, 2002). L'arrivée de plus en plus importante d'immigrants de souche non européenne transforme, surtout en milieu urbain, le rôle des communautés et laisse apparaître un nouveau pluralisme religieux. Comment s'est opéré ce renouvellement ? S'est-il ancré dans d'autres comportements et institutions ? La tradition des « missionnaires » québécois a-t-elle été supplantée ?

Ainsi, les différentes approches proposées dans ce numéro de la revue *Études Canadiennes/Canadian Studies* peuvent se compléter dans une recherche soucieuse de cohérence face à la diversité et à la complexité des phénomènes étudiés et, ce faisant, contribuer significativement à réitérer le regard sur les mutations québécoises. Le colloque de Bordeaux a permis de montrer les effets d'enchaînement qui renouvellent, par le jeu des acteurs et des institutions, l'idée d'un « laboratoire » culturel et politique ; il a souligné les transformations majeures qui font du Québec la société particulière et originale que nous pouvons observer aujourd'hui, et qui expliquent son attractivité croissante en France et dans le monde.

Comme le veut la tradition des colloques de l'AFEC, les disciplines littéraires, les sciences humaines et les sciences sociales ont été conviées à cette réflexion, qu'il s'agisse notamment de la littérature, de l'histoire, de la géographie, de la science politique. Elles permettent d'explorer les différents axes proposés, mais aussi de chercher des liens entre eux et d'aborder les changements en cours par des analyses interdisciplinaires. En raison du nombre et de la qualité des textes évalués à la suite du colloque, le choix a été fait de regrouper les contributions qui concernent l'axe deux – le Québec comme laboratoire urbain –, dans un ouvrage complémentaire publié en 2009 aux Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

AUX ORIGINES DE QUÉBEC : LES MALENTENDUS FONDATEURS

Denys DELÂGE
Université Laval

Le 3 juillet 1608, Champlain a nommé le lieu de son débarquement : « Québec, ainsi appelé des Sauvages » écrivait-il. Le toponyme désigne le détroit du fleuve. Québec était localisé en territoire des Montagnais (ou Innu) et ceux-ci ont gardé la mémoire de l'arrivée des « chercheurs de terres » qui leur ont promis de la farine. Des combats auraient suivi et les Montagnais se seraient repliés. Nous tentons d'établir des correspondances entre la tradition orale et l'histoire. Les relations franco-montagnaises ne furent pas toujours harmonieuses, les Montagnais ont tenté d'échapper au contrôle des Français. Ce legs de l'histoire coloniale demeure d'actualité.

On 3 July 1608, Champlain named the place where he landed: "Québec, as the Savages call it" he wrote. The toponym refers to the strait in the Saint Lawrence river. Québec was located in Montagnais (or Innu) territory and the latter have retained the memory of the arrival of the "land seekers" who promised them flour. Battles appear to have followed and the Montagnais appear to have retreated. We are trying to establish links between oral tradition and history. Franco-Montagnais relations were not always harmonious, the Montagnais tried to free themselves from French control. This colonial legacy is still alive.

Lorsqu'il débarque sur la pointe de terres s'avancant dans le détroit du fleuve qu'il désigne sous le nom de « Rivière de Canada » (CHAMPLAIN 1973 : 89, 95), le 3 juillet 1608, Champlain nomme l'endroit « Québec » ainsi, écrit-il, que l'appelaient les « Sauvages » (CHAMPLAIN 1973 : 296). Il s'agit de la transformation, en langues algonquiennes du radical *Kebh* signifiant 'bouché' et du locatif *ek* signifiant 'là où', que l'on traduit donc par « là où c'est bouché », ce qui désigne le rétrécissement du fleuve (DORION 1994 : 559).

Champlain connaissait le site pour s'y être arrêté en 1603 (CHAMPLAIN 1973 : 89-90). Il le choisit pour plusieurs raisons. L'étroitesse du fleuve à cet endroit en permettait le contrôle depuis les hauteurs du Cap Diamant. Ce fleuve draine un immense bassin hydrographique pour lequel n'existait aucun équivalent ni en Acadie ni le long des rives de l'Atlantique. Non seulement donnait-il accès à un immense réservoir de fourrures, mais encore nourrissait-il les vifs espoirs, en le remontant, d'y trouver une voie de passage vers la Chine. Enfin, les trafiquants de fourrures cherchaient à échapper au pouvoir qu'exerçaient les Montagnais sur le principal rendez-vous de traite qu'était Tadoussac. Les Canadiens, selon l'ethnonyme d'alors retenu par le frère Sagard et par Champlain (CHAMPLAIN 1973 : 317, note 2 et 1064 ; SAGARD 1866 : 95, 382, 716) (ou Innus), contrôlaient la traite des fourrures depuis leur village fortifié à cet endroit. Aux nations de l'intérieur venues par le Saguenay d'aussi loin que la Baie de James ou les Grands Lacs, ils interdisaient l'accès aux

navires européens. Inversement, ils empêchaient les Européens, parmi lesquels Champlain, de remonter le Saguenay. Enfin, ayant acquis depuis longtemps l'expérience du négoce avec les pêcheurs et baleiniers européens, ils avaient appris à mettre en concurrence les navires venus sur leurs côtes pour la traite (CHAMPLAIN 1973 : 388). Le huguenot Pierre Du Gua De Monts, dont Samuel de Champlain était lieutenant sous l'autorité de François Gravé du Pont, avait su tirer ses ficelles auprès du roi Henri IV pour l'obtention d'un monopole de traite d'une année valant pour le golfe et le fleuve avec un comptoir à Québec (CHAMPLAIN 1973 : 89-90, 284, 289-292, 372 ; SAGARD 1866 : 150 ; LEBLANT et BEAUDRY 1967 : 153).

L'équipage français d'une trentaine d'hommes s'établissait alors au milieu d'une communauté estivale amérindienne d'environ 1500 habitants, principalement Montagnais (les Innus contemporains) dont c'était le territoire, Algonquins également, de même que Micmacs et Malécites. L'on se regroupait pour la chasse aux oiseaux migrateurs et pour la pêche à l'anguille surtout, à l'embouchure de la « Cabircoubat », toponyme montagnais signifiant 'la rivière aux mille détours', (rebaptisée par les récollets « Saint Charles ») (SAGARD 1866 : 159), tout autour de la baie de Beauport et sur les pointes de l'île d'Orléans, de Lévis et de « Ka-Miskouanouangashit », c'est-à-dire 'endroit où l'on vient pêcher' (SAVARD 1996 : 16, 46), désignant le « Sillery » actuel dont le toponyme s'est superposé au montagnais-algonquin.

La tradition orale des Innus désigne ce lieu par le même accident géographique retenu par les Micmacs, mais par un substantif descriptif plutôt qu'une métaphore : « Uepishtikueiau » signifiant 'détroit'. Selon la mémoire toujours vivante des anciens, Uepishtikueiau était, à l'extrémité occidentale de leur territoire, le principal lieu de rassemblement des Innus qui y trouvaient, outre les ressources halieutiques et cynégétiques, les plus gros boulevards pour l'écorce de leurs canots (VINCENT 2003). On se souvient de l'arrivée des « chercheurs de terres », ces « Mishtikushuat » c'est-à-dire ces constructeurs de bateaux de bois qu'étaient les Français, portant chapeaux et parlant une langue inconnue. « Kapak » leur aurait-on dit, c'est à dire, débarquez, ce qui, selon cette autre version, serait à l'origine de « Québec », puisqu'en langue montagnaise, le mode impératif « kepek » signifie 'descendez' ! (DORION ET ALS. 1994 : 559). Après un moment de crainte, l'on se serra la main et l'on accueillit bien les étrangers, mais les relations dégénérèrent ensuite rapidement en combats dans lesquels plusieurs hommes innus furent tués. Le chef français demanda qu'on lui donne Uepishtikueiau, mais on le lui refusa. Il réitéra sa demande après la récolte du blé et offrit au chef des Innus de leur fournir désormais la farine pour que jamais ni eux ni leurs descendants ne souffrent de

la famine. Les Innus acceptèrent l'offre ; ils obtinrent en outre des armes à feu et finirent par aimer les Français qui devinrent cependant de plus en plus nombreux et voulurent s'approprier toutes les côtes : les nouveaux arrivants agrandirent leurs jardins, les clôturèrent et se mirent à vendre plutôt qu'à donner. Ayant de moins en moins besoin de leurs hôtes, les Français les méprisèrent, tuant les hommes pour s'emparer de leurs femmes. Les Innus durent alors se replier vers l'aval du fleuve.

Mais quel fut le geste fondateur ? Celui de la construction, en 1608 à Québec, sous commission royale, d'une « habitation » fortifiée avec magasin, logements, galeries, plateformes de canons, palissade et fossé, pont-levis (CHAMPLAIN 1973, 302-303 ; SAGARD 1866 : 161)¹, dans un pays « païen » et « sauvage » où la France chrétienne et civilisée s'appropriait avec un brin d'ostentation un territoire en vertu du « droit de découverte » ? Certes, Champlain n'était pas le découvreur de Québec, mais il s'inscrivait dans la filiation de Cartier à qui la France reconnaissait ce titre et, qui plus est, il repéra les vestiges de cheminées de l'occupation hivernale de Cartier en 1535, preuve, écrivait-il, d'une habitation « fondée par des chrétiens » (CHAMPLAIN 1973 : 284, 304-305). Enfin, le sieur De Monts ne souhaitait-il pas « parachever de découvrir dans les terres par le grand fleuve St. Laurent » (CHAMPLAIN 1973 : 283-284) ? Autre geste fondateur également, la pendaison expéditive du serrurier Jean Duval. Celui-ci aurait conspiré avec trois autres hommes de même qu'avec des Basques pour assassiner Champlain quelques jours après son arrivée à Québec. Sa tête exposée au bout d'une pique sur le lieu le plus élevé du fort n'exprimait-elle pas, dans ce qui a toutes les apparences du sacrifice d'un bouc émissaire, la fondation d'un ordre nouveau, de la loi et de l'ordre en pays « sauvage » et « sans loi » (CHAMPLAIN 1973 : 296-297, 302 ; GIRARD 1972) ? Les « actes de fondation » furent multiples : le premier défrichement, les premières semailles dans ce pays où les indigènes ne se donnaient pas la peine de semer (CHAMPLAIN 1973 : 317), l'aménagement d'un jardin sur un mode géométrique avec rectangles, allées rectilignes, angles droits introduisant l'ordre de la raison, le contrôle et la domination de la nature (CHAMPLAIN 1973 : 302-303). Manquaient encore les agriculteurs ; il n'y en avait aucun en 1608. La première famille d'agriculteurs français fut celle de Louis Hébert et de Marie Rollet établis en 1616. Avec cette famille et les récollets venus un an plus tôt, apparaîtront les arbres fruitiers (pommiers, pruniers, vignes) et les animaux domestiques (volaille, porcs, ânes, moutons, etc. (SAGARD 1866 : 70, 158-161, 164 ; CHAMPLAIN 1973 : 596-598, 973-974),

¹ Planche située entre les pages 302 et 303 et intitulée : « Abitation de Quebecq » (CHAMPLAIN 1973).

mais pas encore de bœufs et de vaches et ce n'est qu'en 1628 que les héritiers de Louis Hébert labourent leur champ à la charrue tirée par un bœuf (CHAMPLAIN 1973 : 1144 ; *DBC* : BENNETT 1966, vol. 1 : 378 ; *DBC* : TRUDEL, 1966, vol. 1 : 201). La figure emblématique du laboureur et de l'animal domestique marque le fondement matériel de la civilisation face au monde primitif de l'horticulture semi-sédentaire sans animaux domestiques (sauf le chien) des indigènes ou, pire, face au nomadisme et à l'enfermement dans l'univers de la forêt et plus largement de la nature. Il n'y avait pas non plus de prêtres en 1608 ; il n'y eut donc pas célébration d'une première messe. Il fallut attendre sept années avec l'arrivée des récollets dirigés par le père Dolbeau qui la célébra à Québec le 25 juin 1615 avec des larmes de joie « d'avoir trouvé le Paradis dans ce pays sauvage où ils espéraient attirer les Anges à leur secours pour la conversion de ce pauvre peuple plus ignorant que méchant » (SAGARD 1866 : 29, 32, 38). Enfin, comment concevoir un geste fondateur en 1608 alors que ne débarque à Québec aucune femme : quelques dizaines d'hommes dont seulement vingt-huit hiverneront (TRUDEL 1966 : 158-159) ? Champlain souligne le « premier mariage » en 1617 d'Anne, fille aînée des Rollet-Hébert à Étienne Jonquest (CHAMPLAIN 1973 : 596-598). Premier mariage certes entre Français, premier mariage catholique et endogame. À l'évidence, non pas le premier mariage entre Amérindiens ! Précision absurde ? Pas du tout : c'est le rapport colonial qui s'exprime de manière latente et percutante ici : le monde du plein est européen (civilisé et chrétien), celui du vide est indigène ! Non pas non plus, le premier mariage « à la mode du pays », c'est-à-dire exogame, interculturel unissant un Français et une Amérindienne selon les coutumes locales. Ainsi, en 1610, Champlain procédait-il à l'échange avec le chef outaouais Iroquet d'un jeune homme de sa garnison, Nicolas Vignau, qui allait vivre chez son allié, tandis qu'un jeune Huron, Savignon irait en France. Il y eut dès cette époque bien d'autres truchements : « Jean Richer chez les Algonquins ; Jean Manet et Jean Nicollet, chez les Nipissingues, Étienne Brulé chez les Hurons » (TRUDEL 1979 : 358 ; CHAMPLAIN 1973 : 368). Il est certain que ces hommes prirent femme, même si, à l'époque, aucune source ne le dit, sauf indirectement lorsque le récollet Sagard écrit que la « mauvaise vie de plusieurs » Français nuit aux conversions (SAGARD 1866 : 165). À vrai dire, en 1627, avec 80 hivernants, mais seulement deux familles dont une seule cultive pour subvenir à peine à ses propres besoins, les Français de Québec ne forment même pas une petite colonie, tout juste un petit comptoir totalement dépendant des Amérindiens et de la France pour sa subsistance (TRUDEL 1966 : 426-429 ; CHAMPLAIN 1973 : 1130-1131). Les marchands s'opposaient à tout peuplement colonial qu'ils jugeaient contraire à leurs intérêts dans la traite des fourrures (SAGARD 1866 : 165).

Mais si le geste fondateur remontait plutôt à l'alliance du 27 mai 1603 alors que Pont Gravé et son adjoint Champlain, mandatés par leur roi et accompagnés de deux Montagnais ramenés de France qui allaient servir d'interprètes, débarquèrent à Pointe Saint-Mathieu, à proximité de Tadoussac, pour conclure, au milieu de grandes célébrations, une alliance avec le chef montagnais Anadabijou et une centaine de ses compatriotes ? Au cours de cette cérémonie, sinon peu après, plusieurs centaines de personnes d'autres nations se joignirent à l'alliance (CHAMPLAIN 1973 : 70-76).

Cette rencontre de 1603 constitue un traité d'alliance entre d'une part, les chefs légitimes des Montagnais comme premiers partenaires suivis de ceux des Algonquins et des Etchemins et d'autre part, les représentants du roi de France². Ce traité a un caractère public et solennel à plusieurs titres. Il s'inscrit dans quatorze jours de célébrations réunissant environ 200 personnes au premier jour et environ 1000, les jours subséquents. La rencontre est conduite de manière protocolaire et festive, selon les coutumes du pays. Protocolaire parce que la prise de la parole est publique et répond aux règles du rituel diplomatique du Nord-Est américain : ordre de préséance pour la prise de parole, disposition déterminée des membres de l'assistance, élégance de la rhétorique des orateurs, respect par l'assistance de la politesse du silence, échange de « pétunoirs » dont la fumée donne accès à l'univers des esprits et du sacré. Festive par la surabondance et le partage des meilleurs mets, par les danses, par le jeu, par la décoration des corps et le port des bijoux pour souligner l'occasion.

Le traité d'alliance comporte des engagements mutuels de réciprocité pour le « bien » des partenaires, une autorisation donnée par les autochtones aux Français de peupler leur terre en contrepartie de leur appui militaire. Le traité ne parle pas explicitement d'échange matrimonial probablement parce que cela allait de soi pour ces Amérindiens pour lesquels l'alliance devait conduire à « fabriquer » de la parenté. Pour ces Montagnais et leurs tribus alliées, il s'agit de s'allier avec une nouvelle tribu de Français peu nombreux sur place, mais puissants avec leur connaissance d'esprits jusqu'alors inconnus, avec leurs grands bateaux de bois, leurs objets de fer et leurs armes à feu. En aucune manière, ils ne peuvent encore percevoir l'intention française de conquête de leurs terres et de leurs âmes. Cette autorisation de peupler qui a permis la fondation de Québec implique, pour les autochtones, un établissement

² Voir les débats sur ce traité (CHAMPLAIN 1993 : Introduction d'A. Beaulieu et R. Ouellet ; GIRARD et GAGNÉ 1995 : 3-14 ; D'AVIGNON 2001).

« parmi nous », non pas « à la place de nous ». Cependant le malentendu est présent dès le départ. Ainsi, dans le récit de ce traité-ci, Champlain ne rapportait-il pas les paroles de son compagnon montagnais revenant avec lui de France et disant à ses compatriotes que sa « Majesté [...] désirait peupler leur terre³ », ce qui implique celle des Montagnais ou Innus ; par contre, cinq ans plus tard, lors des préparatifs de la fondation de Québec, Champlain écrivait que sa majesté avait le désir « de voir ses terres peuplées » (CHAMPLAIN 1973 : 785)⁴ ce qui veut dire celles du royaume de France au Canada. En 1620, lors d'un retour à Québec, Champlain procédera à un rituel de « prise de possession » formelle de l'habitation et du pays au nom du roi, en une cérémonie publique avec procès-verbal où l'on fait lecture de la commission de sa Majesté, cela en présence de dignitaires, mais rien n'indique la présence d'Amérindiens (CHAMPLAIN 1973 : 989-990). Ce rituel de prise de possession, comme il y en aura de nombreux autres ultérieurement dans l'histoire de la Nouvelle-France, visait à documenter le droit de découverte et de conquête de la France sur ces « nouvelles » terres, face aux prétentions des autres puissances coloniales. Cela ne veut pas dire que ces « papiers » n'avaient aucune prise sur la réalité américaine. Ces procès-verbaux de prise de possession, même s'ils étaient dépourvus de l'exercice d'un pouvoir réel, marquaient tout de même le début de l'insertion de territoires et de populations d'Amérique dans le système mondial de la rivalité européenne pour l'expansion coloniale. Certes, les autorités coloniales françaises n'ont jamais transmis la teneur de ces documents à leurs hôtes amérindiens, sachant que cela leur serait totalement irrecevable. Le malentendu sur la possession de la terre et sur la souveraineté est donc constitutif de la fondation de Québec.

Mettons maintenant en parallèle les acteurs alliés de la fondation en 1608. La garnison de 28 hivernants, hommes exclusivement, au milieu d'une population amérindienne omniprésente d'hommes, de femmes et d'enfants. Dans ce contexte, Anadabijou a pu se représenter l'égal d'Henri IV, mais en même temps il se trompait parce qu'il s'alliait à une nation par-delà l'océan dont la puissance était sans commune mesure avec la sienne. Aucun des acteurs ne pouvait non plus encore se représenter la profondeur de leur différence. À titre illustratif, l'exposition apparemment analogue des têtes-trophées renvoie à deux sociétés radicalement différentes : l'amérindienne combat un ennemi extérieur, l'européenne combat non seulement un ennemi extérieur, mais également un ennemi intérieur.

³ Nous soulignons.

⁴ Nous soulignons.

Si nous retenions cette alliance de 1603 comme l'événement fondateur plutôt que la fondation de Québec en 1608, ne nous représenterions-nous pas « nos origines » sur le mode d'une rencontre fondatrice intégratrice de tous les partenaires, Amérindiens inclus, dans un « nous » collectif ? Ne serions-nous pas davantage en position d'assumer l'héritage de l'histoire coloniale qui est la nôtre avec ses malentendus fondamentaux du départ ? Et même si la mémoire continuait de privilégier l'année 1608, ne faudrait-il pas souligner davantage le rôle indispensable joué par les Montagnais pour assurer le succès de l'entreprise ? Encore cela serait-il insuffisant si nous ne portions pas attention à la lutte des Montagnais pour la défense de leurs intérêts, de leur pouvoir, de leur souveraineté face aux nouveaux venus⁵. Lutte dont la résonance parvient jusqu'à notre époque. Insuffisant également si nous ne portions pas attention à la transformation des partenaires de l'alliance dans la dynamique de la rencontre et de la conquête.

L'entraide

Seulement 8 des 28 hommes ont survécu au scorbut durant les grandes froidures de l'hiver 1608-1609 ; les hivernements successifs furent moins éprouvants (CHAMPLAIN 1973 : 172, 320, 356, 389, 438, 854, 893). Champlain a échappé à cette maladie de carence de vitamine C comme l'avait fait Jacques Cartier pendant l'hiver 1535-1536 parce que son alimentation était meilleure que celle de ses subalternes. Ce fut la dernière hécatombe du scorbut à Québec et désormais l'on sortira vivant de l'hiver grâce tout particulièrement à l'apport en viande fraîche (orignal et autres gibiers) des Montagnais (CHAMPLAIN 1973 : 356-357, 389, 1019, 1050, 1054, 1116, 1150 ; SAGARD 1866 : 104). Il est possible également que l'ensemble des hivernants ait eu accès au citron très tôt. Nous savons que Champlain en avait en 1633 (RJ 1633 : 20). Par contre, contrairement aux Anglais qui transportaient des pommes de terre sur leurs navires, les Français n'en disposaient pas à cette époque (SAGARD 1866 : 71). Certes les Français commencèrent à jardiner un peu, (plantes européennes : blé, pois, choux et plantes d'Amérique : blé d'Inde ou maïs, fèves, citrouilles, tournesol) (SAGARD 1866 : 714 ; CHAMPLAIN 1973 : 616), mais en 1628, n'était encore défriché qu'un seul arpent et demi de terre (CHAMPLAIN 1973 : 1144). Les Montagnais ont aussi fourni du poisson et appris aux Français à pêcher sur la glace (SAGARD 1866 : 681-682 ; RJ 1635 : 17) ; de même, à leur exemple, ces derniers ont appris à chasser l'orignal l'hiver (CHAMPLAIN 1973 : 1172-1173). Cette aide fut réciproque et, maintes fois, des Montagnais acculés à la famine se présentèrent à l'habitation pour obtenir du pain et des fèves

⁵ Je remercie Alain Beaulieu pour ses commentaires à cet égard.

(CHAMPLAIN 1973 : 315-317, 1138-1139). Les années 1628 et 1629 furent particulièrement éprouvantes à cause du blocus anglais. Pour contrer la famine, des Montagnais et des Algonquins amis offrent l'hospitalité à 25 Français tandis que Champlain recherche en outre l'aide des nations plus éloignées qui pratiquent l'agriculture. Une délégation va chez les Abénaquis pour obtenir de la farine de blé d'Inde et demander l'hospitalité pour plusieurs hommes ; à Trois-Rivières, les Hurons acceptent de ramener en leur pays une vingtaine de Français (CHAMPLAIN 1973 : 1167, 1180-1181, 1184-1185, 1215, 1219 ; SAGARD 1866 : 842, 854, 888-889, 894). Une autre option se présenta alors à laquelle on renonça : aller conquérir un village iroquois, s'y fortifier et vivre de leurs réserves de nourriture (CHAMPLAIN 1973 : 1174-1175).

Québec cosmopolite ?

Bientôt, outre les regroupements habituels d'été, de petits groupes de diverses nations vinrent s'établir et parfois cultiver à proximité de l'« Habitation » (CHAMPLAIN 1973 : 1023 ; TRUDEL 1966 : 361). Cependant tous se considéraient en territoire montagnais et, jusqu'en 1624, les Hurons venus d'aussi loin que la baie Georgienne devaient offrir des présents à leurs hôtes montagnais pour venir à Uepishtikueiau, comme le désignent encore les Innus contemporains (SAGARD 1866 : 757)⁶, c'est-à-dire Québec pour les Français (SAGARD 1866 : 757 ; TRUDEL 1966 : 358). S'ajoutait encore pour la durée d'une semaine à la foire des fourrures de Québec, avant qu'elle ne se tienne à Trois-Rivières, la venue de 600 Hurons, Algonquins et Népissingues. Ils arrivaient par flottilles de canots, tantôt sept ou huit, et tantôt dix ou douze, voire cent quarante tout à la fois, vêtus de peaux d'ours, de castor, d'orignal, la figure et le corps décorés de rasades et peints de motif combinant le vert, le jaune, le noir, le rouge, le violet ; ils campaient à proximité de l'Habitation (RJ 1633 vol 1 : 35-44 ; SAGARD 1866 : 345). Le caractère cosmopolite de Québec était fortement accentué par son rattachement à l'intérieur du continent, l'amont du fleuve jusqu'aux Grands Lacs, et les allers-retours des missionnaires et des « truchements » qui vivaient parmi les Amérindiens dont ils partageaient la vie et la langue. Dans cet univers bigarré, la peau de castor servait de monnaie du pays (RJ 1636, vol. 1 : 49).

Nous pouvons imaginer le paysage d'été des wigwams et des shaputuans parsemé de quelques bâtiments français (l'Habitation tout de même impressionnante par ses dimensions, le petit fort Saint-Louis et une maison de

⁶ Information obtenue de Jacques Kurtness pour la persistance de la désignation montagnaise.

colon sur le cap, deux couvents près de la Saint-Charles, une petite ferme au Cap Tourmente), tous bâtiments mal construits, mal adaptés à l'hiver, au gel et au dégel, mal isolés avec toits mal imperméabilisés ! (CHAMPLAIN 1973 : 989-991 ; SAGARD 1866 : 832). La population française n'était elle-même pas homogène au plan ethnique et encore moins au plan religieux. Au cours de ces premières décennies, nous y observons, outre le passage de Basques, la présence d'un Écossais en 1617 (SAGARD 1866 : 58), celle d'un truchement grec parlant montagnais et qui se déguise « en Sauvage » pour espionner les Anglais (CHAMPLAIN 1973 : 1154-1155), celle d'un petit Noir de Madagascar, Olivier Le Jeune, vendu 50 écus en 1629 à un Français qui en « fait cadeau » à Guillaume Couillard. Le père Lejeune entreprit sans qu'il n'y ait eu de suite, son alphabétisation en même temps que celle d'un « petit Sauvage ». Il fut baptisé en 1633 (RJ 1632 vol. 1 : 12-13 ; 1633 vol. 1 : 25), la même année que les Jésuites accueillaient un jeune homme bengalais venu des Indes orientales (RJ 1633 vol. 1 : 33).

Les quelques dizaines d'hivernants se distinguaient encore, et principalement, par la religion. Le frère Sagard écrit : « tant catholiques que huguenots » (SAGARD 1866 : 525). Champlain lui-même originaire de Brouage, ville de religion réformée, et portant un prénom tiré de la Bible était probablement né huguenot vers 1570 (DBC : TRUDEL 1966, vol. 1 : 192), mais en 1603 il était catholique et il prit plus nettement le parti de l'ordre après l'assassinat du roi Henri IV en 1610, année également de l'expulsion des protestants de Brouage (DBC : TRUDEL 2008, vol. 1 : 192 ; CHAMPLAIN 1973 372, 984, 1036). Souvent originaires de Charente-Maritime, la plupart des marchands et des marins étaient protestants (CHAMPLAIN 1973 : 976, 1112 ; SAGARD 1866 : 26, 95-96, 906 ; RJ 1634 vol. 1 : 3). L'on chantait les psaumes sur les navires (CHAMPLAIN 1973 : 1104). Cependant à partir des années 1620, la charte de la compagnie de fourrures des de Caën a promu le catholicisme et l'autorité du roi. Les missionnaires accusaient les Huguenots d'être, contrairement aux « Sauvages » ignorants de la grâce, des hérétiques, et cela était bien pire, puisqu'ils la refusaient et sabordaient leurs efforts d'évangélisation (SAGARD 1866 : 26, 81, 85, 96-99, 280, 369 ; RJ 1633 vol. 1 : 8, 29). Bref, il s'agissait de bannir la dissidence religieuse entre chrétiens en vue du combat contre les « païens », c'est-à-dire les animistes. Le terrible siège de La Rochelle par Richelieu en 1627-1628 se termina par la défaite des protestants qui furent désormais exclus de la Nouvelle-France ; cela hypothéqua gravement le potentiel migratoire puisque les protestants, davantage tournés vers le commerce et la mer, étaient les candidats les plus susceptibles de partir.

Tensions et conflits

Devant Québec, le Saint-Laurent ne fut pas qu'un long fleuve tranquille ! Des tensions très vives aux marges de la guerre ont caractérisé les rapports franco-amérindiens. Elles se sont inscrites dans trois ordres de rapports toujours entremêlés. Politiques dans l'instrumentalisation de l'alliance par les Français à des fins impériales ; démographiques avec la quasi absence de Françaises, ce qui ouvrait la porte soit au resserrement de l'alliance par l'intermariage, soit au conflit ; économiques à cause de la rivalité des partenaires pour le contrôle de la traite des fourrures. Voyons, sous cet éclairage, le jeu des acteurs jusqu'à la prise de Québec en 1629 alors qu'une majorité de Montagnais a pris le parti des Anglais.

La commission royale remise à Champlain en 1612 visait, entre autres, à « assujettir, soumettre et faire obéir tous les peuples de la dite terre » (CHAMPLAIN 1973 : 889-890), tandis que celle de 1625 visait le même projet par l'alliance avec les peuples et leurs princes du pays pour « établir et étendre la puissance de sa majesté » (CHAMPLAIN 1973 : 1073-1075). Pour Champlain, il faut « réduire » ces peuples sans loi et sans Dieu (CHAMPLAIN 1973 : 310-311). En 1620, il juge dangereux de fournir des armes à ces « infidèles » qui pourraient « s'en servir contre nous » (CHAMPLAIN 1973 : 986). Comme les missionnaires dans leurs écrits, il désigne souvent les nations par un possessif : « nos Sauvages », « nos Hurons », etc. (CHAMPLAIN 1973 : 1025-1026, 1029 ; SAGARD 1866 : 369). Champlain n'apprit jamais une langue amérindienne et parla toujours par truchement interposé, ce que les Montagnais lui reprochèrent se disant « marris que depuis vingt hivers qu'il hantait avec eux, il ne s'était point étudié à leur langue » (SAGARD 1866 : 444).

Pour ses projets d'explorations et de cartographie, domaines dans lesquels il a excellé, Champlain reconnaissait le rôle indispensable des guides autochtones, mais il jugeait qu'il lui fallait exercer un pouvoir de chantage sur ses guides en tenant en otage leur famille ; il fallait les inciter :

à nous envoyer leurs enfants pour les instruire à notre foi [...parce qu'ainsi] l'on pourrait être assuré que si on les menait en quelque lieu pour les découvertures, qu'ils ne nous fausseraient point compagnie, ayant de si bons otages près de nous, comme leurs femmes et leurs enfants, car sans ces otages, il nous serait impossible de pouvoir découvrir beaucoup de choses dans un si grand pays (CHAMPLAIN 1973 : 1028).

Cependant, par-delà l'instrumentalisation de la relation et malgré les rivalités que suscitaient ces faveurs à certains chefs, les Français n'étaient guère en position de s'inféoder la chefferie autochtone, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne contribuaient pas à susciter des divisions profitables au pouvoir colonial émergeant. Les sources écrites ne parlent pas d'un « rapt des Sabines » ! Le frère Sagard écrit que s'il y a plus de femmes que d'hommes tant en Huronie qu'en France, c'est parce que les guerres « consommaient une infinité d'hommes » (SAGARD 1866 : 295). À l'exception des missionnaires, les Français vivant parmi les Amérindiens prenaient femme (CHAMPLAIN 1973 : 1064-1065). Tel ne fut pas le cas des hivernants de Québec, du moins sur un mode consensuel ou coutumier. En 1608, dans le contexte de crainte de raids iroquois, Champlain n'autorisa que les femmes et les enfants, non pas les hommes, à trouver refuge dans le fort (CHAMPLAIN 1973 : 313). En 1633, les jésuites écrivent à propos des hivernants que le « libertinage » n'a pas passé le mur sous l'Église catholique (RJ 1633 vol 1 : 2), ce qui laisse entrevoir que ces hommes le passaient auparavant, du temps de la présence des protestants.

La source principale de conflit semble avoir été de nature économique. Nous avons souligné la position de monopole que détenaient les Montagnais de Tadoussac se plaçant au-dessus des autres nations pourvoyeuses de fourrures et faisant jouer la concurrence entre les trafiquants européens. En somme, après des décennies d'expérience de la traite dans le Golfe, ils étaient « devenus trop fins et trop subtils » attendant la venue de « plusieurs vaisseaux ensemble afin d'avoir meilleur marché des marchandises » (CHAMPLAIN 1973 : 388). Québec a été fondée précisément pour casser cette position hégémonique autochtone en accordant à une compagnie française de commerce un monopole pour limiter la présence des vaisseaux européens et en déplaçant le centre des échanges en amont de Tadoussac sur un site permettant l'exercice d'un nouveau contrôle. La fondation de Québec visait donc à inverser le rapport d'échange dans la traite aux dépens des Montagnais et cela constituait objectivement, une entreprise de sape de leur pouvoir économique et politique. De graves tensions et des conflits ne pouvaient qu'en résulter. Le monopole français de traite ne valut d'abord que pour la seule année 1608 ; après quoi elle redevint libre, mais en 1613 le monopole fut définitivement rétabli bien que les bénéficiaires aient changé. N'étaient désormais autorisés à venir annuellement que quelques navires. Le prix des marchandises s'accrut aussitôt. Des contrebandiers offraient de meilleurs prix et attisaient la colère des Montagnais contre le monopole (CHAMPLAIN 1973 : 1046 ; BEAULIEU 2003 : 79-81). Ceux-ci se trouvaient doublement coincés : confrontés à un vendeur unique de marchandises européennes à Tadoussac et concurrencés à Québec par les

Français qui attiraient les pelleteries en provenance des nations en amont du fleuve.

Des Montagnais tuèrent deux Français en 1617 dont on ne découvrit les corps qu'une année plus tard. Craignant des représailles, « huit cents Sauvages de diverses nations » s'assemblaient aux Trois Rivières « à dessein de venir surprendre les Français et leur couper à tous la gorge ». Des dissensions sur la stratégie, la crainte devant la supériorité des armes à feu des Français, le manque de vivres auraient, selon le frère Sagard, fait avorter le projet. Les Français en furent prévenus cependant, écrit Sagard : «[cela] fut cause de nous faire tous filer doux et tendre vers la paix » (SAGARD 1866 : 54-56 ; BEAULIEU 2003 : 79-81 ; *DBC* : TRIGGER 1966, vol. 1 : 311-312). Les Français durent renoncer à punir les meurtriers, se jugeant trop « faibles au regard du nombre des Sauvages » (CHAMPLAIN 1973 : 601-602, 606, 610-612, 621). La tension demeura très vive et, à l'été 1623, Érouachy, un chef de Tadoussac, fait capitaine par les Français, les prévint d'une attaque contre leurs établissements, cette fois-ci de Québec et de Tadoussac, sous l'instigation de Cherououny, un autre chef du même village lié aux trafiquants indépendants de fourrures (*DBC* : TRIGGER 1966, vol. 1 : 216-217, 311-31 ; CHAMPLAIN 1973 : 1044 ; BEAULIEU 2003 : 81). Le jugeant responsable des deux morts de 1616, les Français l'appelaient « le meurtrier » (*DBC* : TRIGGER 1966, vol. 1 : 216-217). Champlain analysait correctement la situation en identifiant l'ennemi et la source du conflit :

Et dirai plus que l'on a point d'ennemi plus grand que ces Sauvages, car ils disent que quand ils auraient tué des nôtres, qu'ils ne laisseraient de venir d'autres vaisseaux qui en seraient bien aises, et qu'ils seraient beaucoup mieux qu'ils ne sont pour le bon marché des marchandises qui leur viennent des Rochellois ou Basques. Entre ces Sauvages, il n'y a que les Montagnars qui tiennent tels discours (CHAMPLAIN 1973 : 1060)⁷.

Faute de pouvoir chasser les Français, une nouvelle ouverture se présenta. Les Néerlandais s'étant établis à Nieuw Amsterdam en 1609 puis ayant ouvert un poste de traite sur le haut Hudson (Fort Nassau, 1614, remplacé par Fort Oranje, 1624), n'était-il pas possible d'y ouvrir une seconde voie de commerce ? (SAGARD 1866 : 54 ; BEAULIEU 2003 : 80). En 1624, les alliés des Français informèrent ces derniers de la conclusion d'un traité à Trois-Rivières

⁷ Pour une analyse détaillée, voir Alain BEAULIEU 2008 : 365-395.

avec les Agniers (CHAMPLAIN 1973 : 1064 ; BEAULIEU 2003 : 54-55). Cette nation de la Ligue iroquoise occupant les rives de la rivière Mohawk, à proximité de Fort Oranje avait conclu cette paix afin de concentrer son activité guerrière contre ses voisins Mahingans, alors premiers intermédiaires de la traite avec les Néerlandais. Mais voilà que, la même année, ces Mahingans proposèrent un renversement d'alliance pour devenir, contre les Agniers, partenaires des Nations du Nord, c'est-à-dire les Montagnais, les Algonquins, les Népissingues et les Hurons. Ici encore, sans prévenir les Français, des Montagnais et des Algonquins se rendirent, en 1626, rencontrer les Mahingans et les Néerlandais (CHAMPLAIN 1973 : 1118, 1193 ; BEAULIEU 2003 : 75-77). Opposé à la reprise de la guerre avec les Iroquois, Mahigan Aticq discuta des enjeux géopolitiques avec Champlain qui, comme les missionnaires, partageait ses positions. Par contre, les marchands français étaient opposés à tout rapprochement avec les Amérindiens de la région de la rivière Hudson de crainte d'un détournement du commerce vers les Néerlandais qui offraient des marchandises à prix concurrentiels (BEAULIEU 2003 : 58-59 ; SAGARD 1866 : 811). La situation devint si tendue que le 23 mars 1627, lors du baptême de Naneogauchit, le fils de Chomina, Champlain s'opposa à la présence de plus de « deux cents Sauvages qui étaient arrivés là » de crainte qu'ils n'aient « envie de conspirer contre les Français » (DBC : MCLEOD JURY 1966, vol. 1 : 227-228 ; SAGARD 1866 : 512). En octobre, des Montagnais tuèrent deux autres Français. L'affaire donna lieu à la tenue de conseils et à de longues négociations, les Français retenant des otages puis leur suspect, mais ils manquaient de munitions et n'osaient s'engager dans une guerre trop risquée. Aucun Amérindien n'eut désormais accès au fort (CHAMPLAIN 1973 : 1134, 1153, 1171, 1176). Sauf pour les missionnaires, la plupart des Montagnais boycottaient l'aide alimentaire aux Français en anguilles et en viandes, blâmant leurs compatriotes qui, à fort prix, livraient ces vivres (SAGARD 1866 : 855).

Par-delà les ambivalences et les oppositions, il semble que la plupart des Montagnais souhaitent chasser les Français et espéraient créer des rapports plus favorables avec les Anglais comme ceux-ci le leur promettaient (SAGARD 1866 : 842). Ils informèrent donc les Anglais de l'état lamentable de la petite colonie française et les guidèrent depuis Tadoussac vers le Cap Tourmente et jusqu'à Québec (CHAMPLAIN, 1973, : 1157, 1204 ; SAGARD 1866 : 842).

« Toujours en transes et appréhensions », [écrivait Champlain] avec ces sauvages qui ne nous eussent voulu secours en notre nécessité », acculés à la famine et dépourvus de munitions, les Français de Québec se rendaient aux Anglais le 19 juillet 1629 (CHAMPLAIN 1973 : 1204, 1224-1230). Champlain

jugeait donc les Montagnais en partie responsables de la capitulation de l'Habitation. Bref, du défaut d'alliance découlerait la conquête. Cela occultait le rapport colonial qui avait inspiré sa propre conduite au cours des années. Nous pouvons voir évoluer la pensée de Champlain au fur et à mesure de la publication de ses écrits de 1603, 1613, 1619 et 1632, cette dernière édition remaniant considérablement les précédentes. Nous perdons dans le récit de 1632 toute trace de l'alliance de 1603 et les Amérindiens sont réduits à un rôle secondaire. L'alliance n'est plus fondatrice, elle cède la place à la fondation (D'AVIGNON 2006 : 135)⁸ d'une colonie française dans l'espace vide du « terra nullius », c'est-à-dire celui des terres à découvrir et à conquérir puisqu'elles sont situées hors de la civilisation et de la religion. C'est là une construction de l'histoire dont il nous faut refuser l'héritage.

Legs de l'histoire

Pourquoi revenir sur les origines de Québec à l'occasion de son 400^e anniversaire ? L'essentiel n'a-t-il pas déjà été écrit par une longue tradition historiographique ? Il suffit de faire entrer, de manière inclusive, les Amérindiens dans notre histoire pour ébranler les structures de l'édifice narratif dominant de notre historiographie puisque, généralement, pour celle-ci, « notre histoire » n'impliquerait que le « nous » de l'« aventure » coloniale européenne en Amérique, réservant tout au plus aux Premières Nations un rôle de faire-valoir. Introduire celles-ci dans le « nous » collectif, ce qui ne veut pas dire les y fondre, conduit toujours à décoloniser notre héritage mémoriel. Qui plus est, cet héritage ne se limite pas à la seule mémoire, mais il continue d'agir dans les rapports sociaux contemporains toujours caractérisés principalement par l'exclusion.

L'historien doit relire les sources écrites classiques avec un autre regard et inclure ces autres sources que sont la tradition orale et l'archéologie. Il faut encore chercher à comprendre la dynamique des acteurs dans les conflits, les rencontres, les incompréhensions qui s'inscrivent dans leurs systèmes démographiques, symboliques, politiques, économiques. Bref, par-delà les acteurs et les systèmes, nous sommes en présence de la confrontation de deux civilisations. Affirmer ceci apparaît banal, mais cela constitue la première et indispensable rupture avec le legs colonial. Il est ensuite possible de se représenter les autochtones comme des acteurs de l'histoire de même qu'il devient concevable d'observer l'apparition de « ponts » (GRUZINSKI 1999 : 11,

⁸ L'auteur étudie le travail d'écriture de Champlain de même que les récits alternatifs des origines de Québec.

38, 143, 273) entre ces civilisations qui rendent possible l'analyse des mécanismes d'articulation des pratiques, le syncrétisme, le métissage en même temps que le maintien des identités.

Bibliographie

BEAULIEU, Alain (2008), « “L’on n’a point d’ennemis plus grands que ces sauvages” : l’alliance franco-innue revisitée, 1603-1653 », *Revue d’histoire de l’Amérique française* 61/3-4, pp. 365-395.

BEAULIEU, Alain (2003), « La Paix de 1624 : Les enjeux géopolitiques du premier traité franco-iroquois », dans A. Beaulieu (éd.), *Guerre et paix en Nouvelle-France*, Québec, Les éditions GID, pp. 79-81.

BEAULIEU, Alain et OUELLET, Réal, *Des Sauvages*, Montréal, Typo, 1993.

BRETON, Stéphanie, COQUET, Michèle, HOUSEMAN, Michael, SCHAEFFER, Jean-Marie, TAYLOR, Anne-Christine et VIVEIROS DE CASTRO, Eduardo, (2006), « Un corps fait de regards », *Qu’est-ce qu’un corps?*, Paris, Musée du quai Branly et Flammarion, pp. 149-199.

CARTIER, Jacques (1986), *Relations*, Édition critique par Michel BIDEAUX, Montréal, Les Presses de l’Université de Montréal.

CHAMPLAIN, Samuel (1993), *Des Sauvages*, texte établi, présenté et annoté par Alain Beaulieu et Réal Ouellet, Montréal, L’hexagone, Coll. « Typo ».

CHAMPLAIN, Samuel (1973), *Œuvres de Champlain*, présenté par G.-É. Giguère, Réimpression, Montréal, Éd. du Jour, 3 volumes, pagination continue.

D’AVIGNON, Mathieu (2006), *Champlain et les historiens francophones du Québec : les figures du père et le mythe de la fondation*, Thèse de doctorat, Département d’Histoire, Université Laval.

D’AVIGNON, Mathieu (2001), *Samuel de Champlain et les alliances franco-amérindiennes : une diplomatie interculturelle*, Mémoire de maîtrise, Département d’histoire, Université Laval.

DBC : *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, 1000-1700, Québec, Presses de l’Université Laval, 1966. <http://www.biographi.ca/index-f.html?PHPSESSID=a9hdvc659lr28u3vs9kv5kj573>

DBC : BENNET, Ethel M. G., « Hébert, Louis », t. 1, p. 378.

DBC : MCLEOD JURY, Elsie, « Chomina (Choumin) », t. 1, pp. 227-228.

- DBC : MCLEOD JURY, Elsie, « Miristou (Mahigan Aticq Ouche) », t. 1, p. 520.
- DBC : TRUDEL, Marcel, « Champlain », t. 1, p. 201.
- DBC : TRUDEL, Marcel, « Charité, Espérance, Foi », t. 1, pp. 204-205.
- DBC : TRIGGER, Bruce G., « Cherououny », t. 1, pp. 216-217.
- DBC : TRIGGER, Bruce G., « Erouachy (Eroachi, Esrouashit) », t. 1, pp. 311-312.
- DELÂGE, Denys (1992), « Les premiers contacts selon un choix de récits amérindiens publiés aux XIXe et XXe siècles », *Recherches amérindiennes au Québec* 22/2-3, pp. 101-116.
- DORION, Henri *et al.* (dirs.) (1994), *Noms et lieux du Québec, Dictionnaire illustré*, Commission de toponymie, Québec, Les publications du Québec.
- GIRARD, Camil et GAGNÉ, Edith (1995), « Première alliance interculturelle : rencontre entre Montagnais et Français à Tadoussac en 1603 », *Recherches amérindiennes au Québec* 25/3, pp. 3-14.
- GIRARD, René (1972), *La Violence et le sacré*, Paris, Hachette.
- GRUZINSKI, Serge (1999), *La Pensée métisse*, Paris, Fayard.
- LEBLANT, Robert et BAUDRY, René (1967), *Nouveaux documents sur Champlain et son époque*, vol. 1 : 1560-1622, Ottawa, Archives publiques du Canada, publication n° 15.
- MARTIJN, Charles A. (1991), « Gepèg (Québec) : un toponyme d'origine micmaque », *Recherches amérindiennes au Québec* 21/3, pp. 51-64.
- RJ : *Relations des jésuites 1611-1672*, Montréal, Réédition, Éditions du Jour, 1972, 6 volumes.
- SAGARD, Gabriel (1866), *Histoire du Canada et voyages que les frères mineurs y ont faits pour la conversion des infidèles depuis l'an 1625 avec un dictionnaire de la langue huronne*, Paris, Librairie Tross, 4 volumes, pagination continue.
- SAVARD, Rémi (2004), *La forêt vive. Récits fondateurs du peuple innu*, Montréal, Boréal.
- SAVARD, Rémi (1996), *L'Algonquin Tessouat et la fondation de Montréal. Diplomatie franco-indienne en Nouvelle-France*, Essai, Montréal, L'Hexagone.
- TRUDEL, Marcel (1979), *Histoire de la Nouvelle-France*, III, *La seigneurie des cent associés*, Montréal, Fides.
- TRUDEL, Marcel (1966), *Histoire de la Nouvelle-France*, II, *Le comptoir 1604-1627*, Montréal, Fides.
- VINCENT, Sylvie (2003), avec la collaboration de Joséphine BACON, *Le récit de Uepishtikueiau, l'arrivée des Français à Québec selon la tradition orale innue*, Institut Culturel et éducatif montagnais (ICEM).

RÉVOLUTIONNAIRES EN QUÊTE D'UN MÉTARÉCIT : DE LA SOCIÉTÉ GLOBALE À LA CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE¹

Alain-G. GAGNON

Université du Québec à Montréal (UQAM)

De la société globale qu'elle est devenue à la fin des années 1960, la nation québécoise constitue aujourd'hui un peuple en quête d'affirmation internationale mais peut-être encore davantage un peuple à la recherche d'un nouveau métarécit. Revisitant les origines de la Révolution tranquille ainsi que les transformations d'idées et de structures qui l'ont traversée, cet article se propose d'éclairer les réflexions contemporaines sur la citoyenneté. Le rôle déterminant joué par la société civile, la capacité gouvernementale accrue et l'intégration sociale de l'ensemble des citoyens apparaissent sous cette perspective garants de la réussite d'un nouveau projet sociétal québécois.

From its emergence as a global society at the end of the 1960s, the Québec nation today has come to constitute a people in search of international affirmation, but perhaps even more, a community in search of a new meta-narrative. Revisiting the origins of the Quiet Revolution as well as the ideological and structural transformations that accompanied it, this article sheds light on contemporary analyses on citizenship. The determinant role played by civil society, the enhanced capacity of the government, and the social integration of the entire citizenry appear from this perspective as guarantees of success for a new Québécois societal project.

Cette analyse permettra de mesurer jusqu'à quel point les débats ayant cours au Québec sont inspirés par ceux qui prévalent sur d'autres territoires quant au rôle clé exercé par les organisations sociales au chapitre des revendications permettant une plus grande décentralisation et un développement local mieux ciblé. Mais aussi – et c'est l'objectif principal que je me suis fixé – je souhaite explorer pourquoi plusieurs idées mises de l'avant au Québec depuis la Révolution tranquille méritent d'être prises en compte par les sociétés en quête de reconnaissance identitaire et d'enrichissement de leurs pratiques démocratiques. Ce Québec, on le verra, constitue un vaste laboratoire d'expériences démocratiques dont la portée est saisissante à la fois par leur richesse et leur étendue.

¹ Ce texte reprend ici l'essentiel de mes propos prononcés lors de la conférence inaugurale du colloque organisé par l'Association française d'études canadiennes portant sur « Le Québec, 'laboratoire' politique et culturel : quel renouvellement depuis la révolution tranquille ? » et tenu à Bordeaux, les 18-19 et 20 juin 2008. Je remercie Jean-Pierre Augustin, Louis Balthazar, Thierry Berthet, Denys Delâge, Nathalie Lemarchand, Jacques Palard et Luc Turgeon pour leurs généreux commentaires qui m'auront permis d' étoffer mon argumentation.

Je souhaite vous entretenir certes de la Révolution tranquille qui a eu cours au Québec (et j'oserais dire qui continue d'avoir cours), mais peut-être encore davantage du rôle des révolutionnaires dans la construction, dans la fabrication de ce grand récit. La France, rappelons-le – et c'est là un apport substantiel au Québec d'aujourd'hui –, a d'ailleurs laissé un héritage durable au chapitre de la pensée révolutionnaire, et je m'en réclame.

Quelques mots sur les révolutionnaires dont il sera question dans ce texte. Nombre d'entre eux ont bénéficié du « ravissement français ». Ils ont su tirer profit de l'influence de la pensée personnaliste, des avancées de la social-démocratie et plus fondamentalement des Lumières françaises. Ces révolutionnaires des années 1960 ont beaucoup appris de la « vieille Europe » dont ils tirent une bonne partie de leurs repères intellectuels bien qu'ils n'aient pas toujours la nostalgie du vaste empire français. Les lumières écossaises, on l'a probablement trop peu dit, ont aussi marqué la culture politique québécoise. Il y a là, quant à moi, un vaste chantier qui demande à être exploré. Comprendre la Révolution tranquille exige une analyse plus sensible à l'héritage catholique qui lui a servi de socle de même que des ambitions sécularistes qui lui ont servi subséquemment de porte-étendard.

Ces Québécois, porteurs d'une identité qui s'est adaptée à un continent souvent fermé à leur volonté d'hétérogénéité, sont aussi à la recherche d'un métarécit en mesure de les solidariser. S'agira-t-il de l'implantation d'une citoyenneté pleinement fédérale ? D'un véritable projet prônant l'interculturalisme ? De la refondation d'un Québec en tant qu'espace national ou comme membre à part entière d'une fédération multinationale ?

Quoi qu'il en soit, les Québécois poursuivent leur quête identitaire. Comme on a pu le constater lors des témoignages rendus devant la Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (BOUCHARD et TAYLOR 2008), il s'agit là d'une tendance lourde. Ces mêmes Québécois se tiennent généralement à bonne distance du projet nationaliste canadien qu'ils jugent soit trop assimilateur, soit trop aligné sur les États-Unis, soit trop technocratique et légaliste, soit trop néo-libéral. Ils le jugent parfois souvent trop pluriel en ce sens qu'il met l'accent sur le multiculturalisme, ce qui a pour conséquence d'atténuer l'importance de leurs revendications en tant que communauté nationale fondatrice. Les Québécois proposent généralement une lecture pluraliste des récits nationaux et une citoyenneté plus ouverte sans être éclatée, faisant la promotion de l'avènement

d'un pôle identitaire principal pour le Québec, pour le Canada hors Québec et chez les Premières Nations.

Mon analyse se décline en trois temps : 1. les origines de la Révolution tranquille ; 2. la révolution des idées et des structures à travers la construction de la nation politique comme nouveau mythe fondateur ; 3. l'intégration des préoccupations identitaires au cœur du projet de construction nationale (le virage pluraliste de la nation québécoise).

Les bouillonnements prérévolutionnaires

Plusieurs métarécits se sont relayés au cours des dernières années pour rendre compte des développements économiques, sociaux et politiques qui se sont produits depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il y a eu bien sûr le mythe de la Grande noirceur qui est venu s'échouer sur les rivages modernisateurs de la Révolution tranquille.

La période dite de la Grande noirceur a été beaucoup moins sombre que certains le soutiennent, alors que la période qui correspond aux années de la Révolution tranquille, bien que stimulante à plusieurs points de vue, a été empreinte d'un certain conservatisme. Toutefois, et c'est ce qu'il est important de souligner, les rapports de force entre les éléments progressistes et les éléments conservateurs ont été inversés.

Toutes les révolutions sont le résultat de frictions sociales et politiques, de tensions créatrices et de projets contradictoires. La Révolution tranquille ne fait pas exception à cette tendance lourde maintes fois vérifiée à l'échelle internationale. Les porteurs de cette révolution venaient de lieux aussi diversifiés que les partis politiques, les centrales syndicales, les mouvements sociaux ou les universités, les organisations sociales et religieuses et les milieux de la culture qui n'ont eu de cesse de créer des occasions permettant la politisation et la mobilisation des jeunes à travers des organisations comme celles de la Jeunesse étudiante catholique et de la Jeunesse ouvrière catholique.

Le mouvement des automatistes et son expression à travers le Refus global (1948) constitue une manifestation concrète de cette phase prérévolutionnaire. Cela a d'ailleurs contribué à démocratiser l'art et la culture en donnant accès à l'universel, mais peut-être encore davantage en libérant les consciences. Hubert Aquin dira d'ailleurs du Refus global qu'il a constitué « le premier chaînon de cette longue entreprise de « déplafonnement » (AQUIN cité par SMART 1998 : 16).

Dans *Prelude to Quebec's Quiet Revolution*, l'historien Michael BEHIELS a montré que les années s'étendant de la fin de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à l'élection des libéraux provinciaux, sous le leadership de Jean Lesage en 1960, sont traversées par deux grands courants politiques. C'est ainsi que les revues *Cité libre*, *Maintenant* et le journal *Le Devoir* défendent des positions qui ne sont pas toujours concomitantes. Bien qu'ils aient en commun de s'opposer fréquemment aux politiques généralement conservatrices du gouvernement de Maurice Duplessis, ces revues et ce journal ne présentent pas une vision unanime des moyens à adopter pour remplacer le régime en place ou pour instaurer des politiques gouvernementales pouvant permettre aux Québécois francophones, majoritairement tenus à l'écart des lieux de décision économique, d'exercer des rôles clés au sein de la société québécoise et plus largement de la société canadienne. Dans *Bilan du nationalisme au Québec*, le politologue Louis Balthazar porte plus avant les travaux de Behiels en établissant qu'au cours de la période 1945-1960 :

Deux grands courants de pensée [...] préparent déjà la Révolution tranquille à venir : une sorte de libéralisme teinté de social-démocratie et accompagné d'un antinationalisme virulent ; un mouvement néo-nationaliste qui, tout en faisant aussi le procès du nationalisme traditionnel, annonce une nouvelle conception de l'identité des Canadiens français du Québec (BALTHAZAR 1986 : 9).

La démarche historiographique entreprise par Behiels demeure d'un grand intérêt pour les spécialistes des sciences sociales. L'historien veut faire la démonstration que le Québec d'avant 1960 n'était pas aussi monolithique que certains ont pu le suggérer. Les nationalistes traditionalistes devaient livrer bataille aux nationalistes canadiens d'orientation fédéraliste (*Cité libre*) et aux néo-nationalistes (*Maintenant*). Behiels affirme par ailleurs que la période d'avant 1945 est largement dominée par les nationalistes traditionalistes et qu'ils y auraient eu peu de notes discordantes à l'époque. Or, si Behiels avait été aussi attentif aux courants de pensée des années précédant 1945 qu'il l'a été pour les années 1945-1960, il aurait constaté la présence de diverses tendances idéologiques et culturelles au Québec. C'est ainsi, par exemple, que les intellectuels rassemblés autour de la revue *La Relève*, fondée en 1934, et la revue *Le Jour* (1937-1946), tiraient souvent leur inspiration du personnalisme

français². La revue *Relations* laissait déjà entrevoir l'ancrage des valeurs libérales antérieures à la Révolution tranquille³.

En outre, contrairement à ce qui a pu être écrit, la phase précédant 1945 ne peut pas se résumer à une période dont le credo aurait été l'unanimité comme le suggère Michael Behiels dans le sillon de plusieurs penseurs fédéralistes au Québec. Cette interprétation traduit fort mal la façon dont la société québécoise évoluait. Des chefs de file influents comme Thérèse Casgrain, Jean-Charles Harvey⁴, Robert Charbonneau, Robert Élie, Roger Duhamel, Paul Gouin et André Laurendeau n'hésitaient pas à donner la réplique aux forces politiques en place et à se relayer pour alimenter les mouvements d'opinion en vue de transformer leur société.

Ainsi, les années 1945-1960 au Québec, tout comme les années qui les ont précédées, sont caractérisées par des débats de fond sur le vivre ensemble. C'est au cours de ces années charnières que s'implantèrent les idées qui s'imposèrent tout au long de la Révolution tranquille : celles de la justice sociale, de l'égalité des conditions, de l'accès à l'éducation, de l'éveil aux droits individuels, de l'égalité hommes-femmes, de la laïcité, de l'autonomie gouvernementale, de la subsidiarité et de la modernisation de l'économie. Les travaux de Gilles BOURQUE, de Jules DUCHASTEL et de Jacques BEAUCHEMIN, en particulier ceux qui sont rassemblés dans *La société libérale duplessiste 1944-1960* (1994) confirment l'existence d'un trait trop souvent négligé dans les analyses portant sur cette période, celui de la présence au Québec d'un libéralisme économique de type classique.

Cette période fut caractérisée par la poursuite de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la consolidation des infrastructures publiques. Les avancées de la syndicalisation sont significatives. Mon collègue Réjean Pelletier, de

² Sur le mouvement personnaliste, voir Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE (1998). Pour une application au cas québécois et le développement que l'idée que la Révolution tranquille tire son inspiration première du mouvement personnaliste, on se reportera à l'essai révisionniste d'E.-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren (1999).

³ Dans *La vigile du Québec. Octobre*, p. 94, Fernand DUMONT constate qu'« [e]n examinant de près la revue *Relations* des années 1940 à 1960, mes étudiants ont été surpris de la faculté d'assimilation des événements qu'elle témoignait : « la Révolution tranquille » était là toute entière en projet ».

⁴ Plusieurs sujets méritent d'être consacrés à cette période précédant la Révolution tranquille. Soulignons au passage le mémoire de David Éric SIMARD (2007).

l'Université Laval, apporte un éclairage complémentaire à celui de Bourque et de ses collègues de l'Université du Québec à Montréal en soulignant que :

Par-delà le conservatisme social qui prévalait s'installait progressivement la modernisation économique que l'Union nationale pouvait encourager. Investissements étrangers, développement des ressources naturelles, nouvelles industries, tels sont les traits dominants de cette modernisation économique en rupture avec l'attachement aux valeurs traditionnelles préconisé par le régime duplessiste et les élites de l'époque (PELLETIER 1992 : 611).

Deux logiques se complétaient : une logique marchande et une logique empreinte d'un certain conservatisme social. Une troisième logique, identitaire celle-ci, était par ailleurs en voie de s'imposer : une logique fondée sur les pratiques libérales de la reconnaissance et de l'affirmation nationale. Cette nouvelle logique tirait son inspiration tout autant du personnalisme que du mouvement décolonialiste mais surtout des premiers balbutiements du pluralisme identitaire et allait être alimentée par l'entrée en scène d'une nouvelle classe d'intellectuels (DION 1993)⁵ tirant leur inspiration de divers courants philosophiques et politiques présents en Europe continentale et plus particulièrement en France.

En bref, on peut se demander si le Québec de la Grande noirceur, tel qu'il a été présenté dans la plupart des manuels, a vraiment existé. Cette référence à la Grande noirceur mérite aujourd'hui d'être revue à la lumière des changements en profondeur qui ont eu cours de la fin de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à la mort de Maurice Duplessis en 1959. De même, il importe d'explorer plus à fond l'importante contribution de l'Église catholique aux développements culturel, social et économique⁶ du Québec contemporain, souvent négligée jusqu'à tout récemment dans les travaux des spécialistes des sciences sociales au Québec.

La Révolution tranquille tranchait donc de façon moins radicale avec le Québec des années précédentes. En fait, la révolution des idées et des structures

⁵ Les travaux de Dion portant sur la période 1945-1960 sont d'une grande utilité en ce qu'ils circonscrivent de belle façon la révolution sociale et culturelle en préparation.

⁶ Pour une étude de l'apport de l'Église catholique au développement économique du Québec, on peut se reporter à notre étude (Alain-G. GAGNON 1979).

correspondant aux années 1960 s'inscrit dans la longue durée et a exigé la présence d'assises philosophiques et économiques concrètes pour s'accomplir.

La construction de la nation politique comme mythe de la refondation

Le Québec de la Révolution tranquille, celui de la décennie des années 1960, projette une image assez simple de la réalité politique. Ce Québec est le plus souvent identifié à l'ère de la modernisation économique et politique⁷. L'historien Gérard Bouchard n'hésite pas à décrire cette période à partir du paradigme moderniste établissant que le Québec est à l'image des sociétés occidentales et états-unienne, « une société industrielle, capitaliste et libérale, aussi développée, aussi moderne que les autres » (BOUCHARD 1990 : 262). Ceux qui utilisent ce paradigme font état d'une population qui a pris confiance en ses moyens et qui est désormais tournée vers l'avenir.

Une des premières images qui viennent à l'esprit lorsque l'on évoque la Révolution tranquille est celle de la volonté de prise en charge par les Québécois de leur avenir collectif. On a souvent mis dos à dos les notions de Grande noirceur, antérieure à la Révolution tranquille, et celle de l'éveil des mentalités suggérant que le Québec passait d'une période où l'Église catholique régnait en maître à une période caractérisée par l'avènement d'une société sécularisée. On a aussi beaucoup parlé d'un Québec toujours assiégé culturellement et qui peinait à prendre son élan, ayant attendu la tenue en 1967 de l'Exposition universelle à Montréal pour prendre un nouvel élan. Ces idées sont fréquemment reprises comme clés d'interprétation dans les travaux des spécialistes des sciences sociales. Mais qu'en est-il au juste ?

À ce titre, une étude du politologue Daniel LATOUCHE propose d'analyser la Révolution tranquille à partir de la trame de la continuité plutôt que d'emprunter celle de la rupture. En s'appuyant sur une étude ciblée des dépenses gouvernementales couvrant la période de 1945 à 1960, Latouche en vient à la conclusion que les analystes ont exagéré la véritable nature de la Révolution tranquille et que, dans les faits, il y aurait eu plus de transformations dans les domaines de l'éducation et de la santé entre 1945 et 1960 qu'entre 1960 et 1965. Ce type d'analyses bien chiffrées, populaire à un certain moment, ne nous permet toutefois pas de saisir les transformations fondamentales sur les plans culturel, identitaire et idéologique marquant le Québec pendant les années 1960. L'analyse de ce seul indicateur (celui des dépenses gouvernementales

⁷ Voir Gérald BERNIER (1976) pour une contre-analyse.

pour chacune des missions étatiques) peut-elle invalider ce qui a laissé une empreinte aussi profonde dans la psyché des Québécois ? (LATOUCHE 1974)

Selon le sociologue Fernand Dumont, on aurait trop fait état des dimensions politiques sous-jacentes à la Révolution tranquille et ignoré que les changements politiques qui avaient cours étaient essentiellement le reflet de transformations dans le champ culturel sur une période longue. Écrivant en novembre 1970, au lendemain des événements d'octobre, Dumont affirme que la Révolution tranquille « a été d'abord elle-même une révolution culturelle ». Il précise dans cette même intervention que « les grandes transformations économiques et politiques restent encore à faire ! » (DUMONT 1971 : 92). Le regard que Dumont porte sur les années 1960 est empreint de déception et l'horizon de liberté auquel il aspire pour le Québec semble avoir été repoussé.

Les transformations profondes s'exprimèrent au premier chef, pourrait-on dire, à travers l'avènement d'une société pressée de faire advenir le dirigisme étatique d'inspiration keynésienne, de lancer des réformes administratives et gouvernementales en profondeur et d'implanter des réformes majeures dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'économie pour que les Québécois puissent se doter collectivement des outils essentiels à leur développement et à l'insertion du Québec dans les grands réseaux d'échanges.

C'est fort de ces mutations que le Québec a pu entreprendre d'importantes réformes dans les secteurs de l'éducation (avec l'abolition des collèges classiques et l'arrivée des collèges d'enseignement général et professionnel), du système de santé et des services sociaux (substitution de l'État à l'Église), de la mise en place de plusieurs sociétés d'État appelées à jouer un rôle clé dans l'économie québécoise et canadienne, de l'édification d'une fonction publique professionnelle sans attache partisane et, pour se limiter à ces grands pans, des avancées d'un mouvement d'affirmation nationale à travers l'implantation de partis politiques voués à l'indépendance, à la souveraineté et à la construction de la nation québécoise (ROCHER 2001 ; GAGNON et MONTCALM 1992).

Ces interprétations sont fort pertinentes, mais elles tendent au même moment à cacher une partie de la forêt. Il est vrai que le Québec a fait un bond prodigieux en entrant de plain-pied dans l'économie émergente, en développant ses institutions étatiques et en refaçonnant ses institutions sociales ; mais il serait imprudent de croire que le Québec n'est pas toujours sous l'emprise de rapports de force économique qui lui sont souvent défavorables. C'est pour

rendre compte de cette réalité que des auteurs comme l'économiste Maurice Saint-Germain et le politologue Gérard Bernier ont parlé du phénomène de la dépendance économique et politique pour rendre compte du contexte des années 1960 et qu'ils se sont faits critiques de la notion de la modernisation utilisée par la plupart des auteurs à l'époque. Bernier établit d'ailleurs que « le phénomène de la dépendance [bien davantage que celui de la modernisation] constitue une trame de fond de l'histoire socio-économico-politique du Québec » (BERNIER 1976 : 46) s'éloignant dès lors des facteurs culturels (évoqués par Fernand Dumont et Léon Dion) qui ont eu cours pendant longtemps pour expliquer la lenteur des Québécois à pénétrer les réseaux économiques.

L'interprétation que nous avons proposée s'inscrit dans un mouvement de remise en question du paradigme moderniste. Déjà, j'ai évoqué les travaux de Daniel Latouche et de Gérard Bernier en science politique. Mais il y a aussi ceux de Colette MOREUX (1971) en sociologie qui, ayant fait le constat d'importantes mutations au niveau des mentalités pendant la Révolution tranquille, la fameuse révolution culturelle identifiée aussi par Dion et Dumont, défend la thèse que ces changements n'auraient pas eu véritablement d'impact significatif pour la suite des choses. Toutefois, aucun des chercheurs inscrits dans une certaine mouvance « révisionniste » n'en était encore venu à la conclusion que la Révolution tranquille ait pu constituer un frein au développement économique du Québec.

Certains sociologues, portant souvent Fernand Dumont en effigie, ont souhaité voir dans la Révolution tranquille l'expression d'une nouvelle sclérose dont il fallait se débarrasser. Inspirés par Dumont, du moins ils n'ont de cesse de se réclamer du bilan qu'il en fait dans *La société québécoise après 30 ans de changements* :

Nous avons éliminé les idéologies officielles d'avant la Révolution tranquille. Mais cette liberté des mœurs dissimule un nouvel immobilisme des structures, un assoupissement de la volonté de changement et de la volonté de justice. L'obsession de la gestion [...] est le signe le plus clair de ce nouveau conservatisme ; il ne paralyse pas seulement les institutions, il ensommeille la collectivité tout entière (DUMONT 1990 : 19).

Dumont s'inquiétait de ce que la Révolution tranquille ait pu rompre avec les périodes précédentes. Il était aussi d'avis que les révolutionnaires tranquilles avaient trop souvent agi en faisant abstraction du passé et surtout du

passé canadien-français (DUMONT 1990 : 13-23 ; DUMONT 1995 : 104-119 et ss.). Cela exigeait un redressement rapide et déterminé.

Les interprétations dumontiennes ont plusieurs fois été reprises par des représentants de l'École de Laval. Pensons aux importants travaux de Jean-Jacques SIMARD qui dénonce dans *La longue marche des technocrates* (1979) les travers de la fonction publique et ses caractéristiques déshumanisantes. L'analyse que Simard fait de la période de la Révolution tranquille suggère un appauvrissement des pratiques démocratiques au Québec.

D'autres auteurs – pensons aux travaux de l'économiste Gilles Paquet – cherchent à établir que la Révolution tranquille a contribué à dilapider le capital social, ce qui aurait contribué à paralyser et à entraver le développement du Québec (PAQUET 1999 : 7-8). Il importerait donc de revoir urgemment, selon ces auteurs, le projet québécois sur de nouvelles bases. Selon Paquet, les nouveaux fondements dont il faut doter le Québec doivent tirer leur inspiration du libéralisme économique. Chez Dumont, les choses sont bien différentes puisqu'il insistait plutôt pour « instaurer une société éthique... une authentique société démocratique » (DUMONT 1990 : 22). Chez Paquet, il faut libérer le Québec de lui-même en retournant aux pratiques du libéralisme économique classique ayant cours – faut-il en déduire pendant les années antérieures à la Révolution tranquille ? Chez Dumont, il faut plutôt ouvrir de nouveaux chantiers d'interventions sociales et de démocratisation.

Avec un certain recul, force est de constater que les choix proposés par l'économiste Paquet et par le sociologue Dumont ont une forte résonance dans le Québec actuel. Ces auteurs mettent dos à dos le Québec dit des lucides et celui dit des solidaires et confirment la présence au Québec d'une profonde ligne de fracture idéologique (GODBOUT 2006). En France, cela est incarné par le truchement des débats ayant cours entre la droite prônant les libertés individuelles et le marché d'une part et, d'autre part, la gauche, celle des reconstructeurs, prônant d'un côté l'émancipation individuelle par opposition à l'individualisme destructeur et de l'autre une mondialisation maîtrisée plutôt qu'une mondialisation débridée.

Ces fractures idéologiques ont marqué le Québec tout au long du 20^e siècle. Plus récemment – et c'est ce dont il sera question dans la troisième section –, le Québec de la Révolution tranquille a connu des changements fondamentaux aux chapitres de l'implantation graduelle d'une citoyenneté québécoise, de la concrétisation d'un virage communautaire empreint de

pluralisme identitaire et de l'affirmation du Québec en tant que « contexte de choix » véritable au sein des Amériques.

Le virage pluraliste de la nation québécoise

Si la Révolution tranquille a été, pour reprendre les termes de Gilles BOURQUE, « la forme historique particulière qu'a prise l'affirmation pleine et entière de l'État keynésien dans l'espace politique provincial québécois » (1993 : 57), la période actuelle a en partie tourné le dos à cet héritage en s'insérant dans les réseaux économiques nord-américains et en acceptant de manière générale le projet de libre-échange économique.

Les avancées tardives de l'État-providence au Québec, à compter surtout des années 1960, ont contribué à faire de la classe ouvrière un acteur important et à refouler la classe agricole dans ses derniers retranchements. Cette période a été par ailleurs caractérisée par l'arrivée de nouveaux acteurs : les nouvelles classes moyennes (GUINDON 1964). Celles-ci se sont rapidement imposées comme des actrices incontournables du Québec contemporain.

Ce fut le compromis fordiste. Les nouvelles classes moyennes pouvaient s'imposer grâce justement à la place centrale occupée par l'État. Les acteurs politiques, appuyés par les spécialistes des sciences sociales récemment sortis des grandes écoles, participaient à la mise sur pied d'un vaste éventail de programmes et quadrillaient le Québec de long en large. Les leitmotivs de l'époque avaient, entre autres, pour noms la rationalité, la planification, la croissance économique, la prospérité, le développement régional, la démocratisation des institutions, le rééquilibrage des rapports de force entre Québec et Ottawa, l'amorce d'une reconnaissance du principe de la dualité canadienne (SIMARD 1979).

Sans avoir tourné le dos à tout cela, la période actuelle est davantage traversée par la question du pluralisme identitaire en contexte de construction nationale. Alors que la Révolution tranquille nous faisait découvrir des acteurs politiques entichés pour l'interventionnisme étatique, la période actuelle semble plutôt encline à abandonner au monde des affaires les grands projets que la société québécoise souhaitait se donner collectivement. Aussi, ceux qui ont le plus profité des réformes étatiques engagées au cours des deux décennies précédentes ont graduellement tourné le dos à l'État qui les avait si bien servis.

Il a plusieurs fois été question ces dernières années de privatiser des bijoux comme Hydro-Québec ou encore d'imposer une logique purement marchande à la Caisse de dépôt et placement du Québec, cette dernière devant dorénavant chercher les occasions d'affaires sur la scène internationale.

L'excuse fournie par les politiques est simple : il n'y aurait plus de bonnes cibles locales pour le développement économique ; donc à quoi bon chercher à structurer localement puisque les occasions d'affaires se trouvent ailleurs.

Depuis quelques années, le Québec ne semble en avoir que pour les partenariats publics-privés, imitant en cela de nombreux États en quête de fonds pour assumer leurs responsabilités sociales et financières. Le Québec a été plus hésitant que les autres États-membres de la fédération canadienne à s'engager sur cette voie. Cela est en partie dû, croyons-nous, à la présence d'une formation politique de centre gauche au pouvoir de 1994 à 2003. Toutefois, soulignons que, sous les gouvernements de Lucien Bouchard et de Bernard Landry, une tendance avait toutefois commencé à s'incruster (ROUILLARD, MONTPETIT, FORTIER et GAGNON 2008).

Sur un mode gradualiste, l'État abandonne des éléments clés de sa mission économique et incite les sociétés d'État à prendre le virage de la rentabilité. Cela a pour conséquence de relâcher le tissu social et de ralentir le développement en régions. De nouveau, on tourne le dos à l'une des principales missions de la Révolution tranquille qui consistait à épauler les initiatives structurantes sur l'ensemble du territoire.

Les Québécois, eux, semblent pour le moment plus portés à se questionner sur les rapports qu'ils souhaitent entretenir avec les immigrants d'arrivée récente. Comme toutes les sociétés neuves (BOUCHARD 1998 : 219-248), le Québec cherche à affirmer ses particularités sur la scène internationale en évoquant son histoire, en défendant bec et ongles les principes sous-tendant l'exercice démocratique, exprimant fréquemment sa sensibilité aux revendications des premiers habitants et son souhait de poursuivre plus avant l'affirmation du Québec comme société globale. Les défis sont donc grands et exigent une attention de tous les instants dans un monde fortement balayé par les forts vents du cosmopolitisme.

Jocelyn Maclure fait le constat de l'éclatement identitaire chez les Québécois. Il en parle de la manière suivante :

De la nation à l'identité sexuelle, en passant par l'appartenance de classe, l'affiliation politique et les traditions, les codes paradigmatiques de l'identitaire peuvent de moins en moins servir de références exhaustives et architectoniques. Il est devenu virtuellement impossible de saisir la complexité des identités en

RÉVOLUTIONNAIRES EN QUÊTE D'UN MÉTARÉCIT

se rapportant uniquement à l'une des filières identificatrices du sujet (nation, genre, classe, etc.) (MACLURE 2000 : 28).

L'éclatement identitaire auquel plusieurs chercheurs ont fait écho force les acteurs sociaux et politiques à repenser leurs stratégies mobilisatrices en proposant un projet éthique⁸ à la hauteur des défis de solidarité qui devraient caractériser le monde contemporain.

Il importe de repenser les fondements de la représentation autour de notions plus rassembleuses et de valeurs communes que les Québécois de toutes origines voudront se donner collectivement. C'est en ce sens que la notion de la citoyenneté permet de porter plus avant le projet de la Révolution tranquille et constitue à coup sûr un point d'ancrage incontournable pour qui veut approfondir l'exercice démocratique, réduire les inégalités entre les classes sociales, épauler la société d'accueil dans sa mission d'insertion sociale et culturelle des nouveaux arrivants et faire du français un outil majeur dans la lutte contre toutes formes de discrimination en sol québécois.

Les années à venir seront animées par des tensions créatrices d'autant plus que les conditions idéales – d'autres diraient « gagnantes » –, ne sont là ni pour les fédéralistes ni pour les indépendantistes. Les experts appelés en renfort au moment de la Révolution tranquille, bien qu'ayant contribué à faire avancer le Québec sur la voie du progrès économique et social, en particulier, ne sont toutefois pas parvenus à trouver des réponses à bien des questions et, après un long parcours et en manque de ressources en provenance de l'État, semblent s'être essouffés et s'être démobilisés.

Il importe de sortir de cette crispation en épaulant les initiatives en provenance de la société civile. Tout comme pour les années 1960, la société civile – cette grande oubliée a pu dire Luc Turgeon – doit exercer un rôle déterminant au cœur du Québec en émergence (TURGEON 1999). Sans quoi, cette même société civile se fragilisera et s'appauvrira par manque de projets communs, et les experts ne seront tout simplement pas en mesure d'obtenir les appuis essentiels à la prochaine révolution des esprits.

Les révolutionnaires tranquilles ont connu certains succès en misant sur les consensus à atteindre (GRAEFE 2003). Cela s'est le plus souvent présenté

⁸ Fernand Dumont a évoqué à plusieurs moments cette ambition pour le Québec. Cette idée a été reprise et affinée par Jacques BEAUCHEMIN (2004).

sous la forme d'un corporatisme libéral mettant à contribution le grand capital, l'État et les organisations syndicales. Le temps est maintenant plus propice à l'avènement d'un corporatisme libéral doublé d'un pluralisme identitaire au sein d'une société d'accueil ouverte aux nouveaux courants d'idées. Ce nouveau régime de citoyenneté devrait faire montre de solidarité intergénérationnelle, de justice intercommunautaire et devrait implanter une politique de reconnaissance des communautés nationales. Ce projet se réalisera dans la mesure – et par contraste à la période précédente – où, pour employer les termes de Daniel Innerarity,

La rénovation de la démocratie ne viendra pas d'une ferveur pour le consensus, mais de la culture du désaccord raisonnable. La démocratie est impossible sans un certain consensus, mais elle doit permettre aussi l'expression des différences et la constitution des identités collectives autour de positions différenciées (INNERARITY 2006 : 129).

Dans la réalisation de ce projet, certaines avenues sont à éviter, le principal danger étant celui de l'effacement culturel et identitaire. Plutôt que de craindre l'identitaire et de le repousser dans la sphère privée, il faut, me semble-t-il, l'assumer de façon ouverte et respectueuse des autres. Aussi, ai-je écrit en 2000 que

La principale vertu du modèle québécois est d'établir un équilibre entre les exigences de l'unité, à travers la reconnaissance d'un pôle identitaire principal, et la reconnaissance des différentes cultures (GAGNON 2000 : 23)⁹.

La commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles semble avoir pris parti pour une seule cause : celle du cosmopolitisme. Je suis d'accord pour dire qu'il s'agit là d'un trait important pour les années à venir ; mais de là à fragiliser les communautés nationales en situation minoritaire, il y a un pas à ne pas franchir.

⁹ Citant ce texte dans son rapport, les auteurs du rapport Bouchard-Taylor, pour valider leur propre thèse, ont fait sauter l'élément suivant de l'extrait « à travers la reconnaissance d'un pôle identitaire principal ». (Gérard BOUCHARD et Charles TAYLOR 2008)

RÉVOLUTIONNAIRES EN QUÊTE D'UN MÉTARÉCIT

Les commissaires nous invitent à adopter l'hybridité, le métissage, l'individualisme sociétal, la reconnaissance des identités multiples en tournant le dos aux métarécits. Chantal Maillé a déjà constaté que cette façon de procéder constitue une tendance lourde propre à notre époque. Dans « Féminisme et mouvements des femmes au Québec », par exemple, MAILLÉ constate que « la mode n'est plus aux mobilisations collectives mais bien aux projets identitaires individualisés et personnalisés » (2000 : 88).

L'esprit animant la Révolution tranquille a contribué à faire de tous ceux qui vivent au Québec des ayants droit égaux. C'est dans cet esprit qu'il faut maintenant s'inscrire pour veiller à l'insertion économique, sociale et politique des récents immigrants. À ce titre, la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger constitue un premier pas en vue d'une intégration réussie. La véritable participation à la construction nationale québécoise pour ces nouveaux citoyens débutera le jour où ils auront pleinement accès au marché du travail. Beaucoup reste à faire de ce côté : les syndicats, les partis politiques, les corporations professionnelles et l'État ont une responsabilité partagée à ce chapitre, à laquelle ils ne peuvent se dérober.

La commission Bouchard-Taylor a pour une large part manqué la cible en ce qu'elle se contente essentiellement de faire la promotion du relativisme culturel et, ce faisant, encourage l'éclatement identitaire plutôt que d'inviter les membres des diverses communautés culturelles à faire un pas vers une plus grande convergence culturelle en vue d'arriver à des projets communs. Ceux qui souhaitent voir advenir l'ère de la reconnaissance à travers l'implantation de la voie multinationale¹⁰ et l'établissement d'une citoyenneté québécoise devront chercher ailleurs des réponses à leurs questionnements.

Le Québec comme laboratoire culturel et politique doit maintenant s'engager plus à fond que jamais sur le terrain de la citoyenneté. C'est à travers l'exercice de la citoyenneté, et non à travers le relativisme culturel, que les Québécois de toutes origines parviendront à s'assumer pleinement comme êtres politiques et à établir un contexte de choix porteur pour les générations à venir.

¹⁰ Se reporter ici à Alain-G. GAGNON et Raffaele IACOVINO (2007).

En guise de conclusion

Suggérer que la Révolution tranquille ait pu s'accomplir en faisant fi du passé ne serait pas très convaincant comme j'ai cherché à l'établir. Or, il est facile de démontrer que l'ère qui s'amorçait en 1960 n'avait de spécifique que la recherche d'un nouvel équilibre entre les forces politiques et sociales en présence. Bien que le clergé ait été perçu comme étant en retrait de la vie politique émergente, il n'en demeure pas moins que son influence continuait à se faire sentir dans la plupart des institutions et que la société tout entière demeurerait marquée par ses enseignements.

Le développement porté par les révolutionnaires tranquilles ne s'est pas limité à la mission économique bien qu'il en fût un élément clé. Le développement a consisté à encourager l'intégration sociale de l'ensemble des citoyens, à proposer un vaste plan de réformes politiques et à faire du Québec une société d'accueil ouverte à la diversité. L'idée centrale portée par les diverses familles politiques a consisté à accroître la capacité gouvernementale de l'État du Québec pour réussir pleinement son projet sociétal.

Aujourd'hui, les héritiers de la Révolution tranquille, bien qu'ils ne s'en réclament pas toujours, sont parvenus à instaurer une société pluraliste et inscrite dans les grands débats de notre temps. La Révolution tranquille revêt de nos jours des formes nouvelles. Le Québec est à une nouvelle croisée des chemins, tiraillé autant par la question nationale et la question sociale que par les forces relevant du cosmopolitisme et du relativisme culturel. Plus que jamais, il importe d'actualiser plusieurs des défis que les révolutionnaires tranquilles ont souhaité relever mais sans y parvenir pleinement.

Cela doit minimalement passer par cinq grandes étapes :

1. l'actualisation du projet national québécois ouvert aux influences humanistes ;
2. l'implantation d'un nouveau projet social prenant au sérieux le paradigme classiste plutôt que se laisser porter uniquement par le projet national ;
3. l'imbrication d'un projet économique plus sensible à l'économie sociale ;
4. l'enrichissement des pratiques démocratiques au niveau des régions du Québec et des territoires autochtones ;
5. l'affirmation d'un projet politique fondé sur la reconnaissance nationale et sur l'affirmation identitaire et culturelle.

De la société globale qu'elle est devenue à la fin des années 1960, la nation québécoise constitue aujourd'hui un peuple en quête d'affirmation internationale mais peut-être encore davantage un peuple à la recherche d'un nouveau métarécit. Ce métarécit doit s'écrire à plusieurs.

Bibliographie

- BALTHAZAR, Louis (1986), *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, L'Hexagone.
- BEAUCHEMIN, Jacques (2004), *La société des identités : éthique et politique dans le monde contemporain*, Montréal, Athéna.
- BEHIELS, Michael (1986), *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism versus Neo-nationalism, 1945-1960*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- BERNIER, Gérald (1976), « Le cas québécois et les théories de développement et de dépendance », in E. Orban avec la collaboration de G. Bernier (éds.), *La modernisation politique du Québec*, Québec, Boréal Express, pp. 19-54.
- BOUCHARD, Gérard (1990), « Sur les mutations de l'historiographie québécoise : les chemins de la maturité » in F. Dumont (éd.), *La société québécoise après 30 ans de changements*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 253-272.
- BOUCHARD, Gérard (1998), « Le Québec et le Canada comme collectivités neuves. Esquisse d'étude comparée », *Recherches sociographiques* 39/2-3, pp. 219-248.
- BOUCHARD, Gérard et TAYLOR, Charles (2008), *Fonder l'avenir. Le temps de la réconciliation*. Rapport intégral,
<http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf>
- BOURQUE, Gilles (1993), « Société traditionnelle, société politique et société québécoise, 1945-1980 », *Cahiers de recherche sociologique* 20, pp. 45-83.
- BOURQUE, Gilles, DUCHASTEL Jules et BEAUCHEMIN, Jacques (1994), *La société libérale duplessiste 1944-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

- DION, Léon (1993), *Québec 1945-2000. Les intellectuels et le temps de Duplessis*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- DUMONT, Fernand (1971), *La vigile du Québec. Octobre 1970 : l'impasse ?*, Montréal, Hurtubise HMH.
- DUMONT, Fernand (1990), « Quelle révolution tranquille ? », in F. Dumont (éd.), *La société québécoise après 30 ans de changements*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 13-23.
- DUMONT, Fernand (1993), *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal.
- DUMONT, Fernand (1995), *Raisons communes*, Montréal, Boréal.
- GAGNON, Alain-G. (1979), « L'influence de l'Église sur l'évolution socio-économique du Québec de 1850 à 1950 », *L'action nationale* 19/4, pp. 252-277.
- GAGNON, Alain-G (2000), « Plaidoyer pour l'interculturalisme », *Possibles* 24/4, pp. 11-25.
- GAGNON, Alain-G et MONTCALM, Mary Beth (1992), *Québec : Au-delà de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB éditeur.
- GAGNON, Alain-G. et IACOVINO, Raffaele (2007), *De la nation à la multination : les rapports Québec-Canada*, Montréal, Boréal.
- GODBOUT, Luc (2006), *Agir maintenant pour le Québec de demain. Des réflexions pour passer des manifestes aux actes*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- GAUVREAU, Michael (2005), *The Catholic Origins of Quebec's Quiet Revolution, 1931-1970*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- GRAEFE, Peter (2003), « Nationalisme et compétitivité. Le Québec peut-il gagner si les Québécois perdent ? », in A.-G. Gagnon (éd.), *Québec : État et société*, Tome 2, Montréal, Québec Amérique, coll. « Débats », pp. 481-503.
- GUINDON, Hubert (1964), "Social Unrest, Social Class and Quebec's Bureaucratic Revolution", *Queen's Quarterly* 71/2, pp. 150-162.
- INNERARITY, Daniel (2006), *La démocratie sans L'État. Essai sur le gouvernement des sociétés complexes*, Paris, Éditions Climats.
- LATOUCHE, Daniel (1974), « La vraie nature de la Révolution tranquille », *Revue canadienne de science politique* 7/3, pp. 525-536.
- LOUBET DEL BAYLE, Jean-Louis (1998), « Le mouvement nationaliste français des années 1930 et sa postérité », *Politique et Sociétés* 17/1-2, pp. 219-237.
- MACLURE, Jocelyn (2000), *Récits identitaires. Le Québec à l'épreuve du pluralisme*, Montréal, Québec Amérique, collection « Débats ».

- MAILLÉ, Chantal (2000), « Féminisme et mouvements des femmes au Québec. Un bilan complexe » in C. Maillé et C. Savoie (éds.), *Globe, revue internationale d'études québécoises* 3/2, pp. 87-105.
- MEUNIER, E.-Martin et WARREN, Jean-Philippe (1999), *Sortir de la « Grande Noirceur ». L'horizon « personnaliste » de la Révolution tranquille*, Sillery, Les éditions du Septentrion.
- MOREUX, Colette (1971), « Spécificité culturelle du leadership en milieu rural canadien-français », *Sociologie et Sociétés* 3/2, pp. 229-258.
- PAQUET, Gilles (1999), *Oublier la révolution tranquille. Pour une nouvelle socialité*, Montréal, Liber.
- PELLETIER, Réjean (1992), « La Révolution tranquille », in G. Daigle avec la collaboration de G. Rocher (éds.), *Le Québec en jeu : comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- ROCHER, Guy (2001), *Le laboratoire des réformes de la Révolution tranquille*, Communication présentée dans le cadre des *Grandes conférences Desjardins*, no. 9, Programme d'études sur le Québec, Université McGill, 6 nov. 2001.
- ROUILLARD, Christian, MONTPETIT, Éric, FORTIER, Isabelle et GAGNON, Alain-G. (2008), *De la réingénierie à la modernisation de l'État québécois*, 2^e édition, Québec, Presses de l'Université Laval.
- SIMARD, David Éric (2007), *Jean-Charles Harvey, défenseur des libertés et promoteur de la modernité : Le Jour (1937-1946)*, département de science politique, Université du Québec à Montréal.
- SIMARD, Jean-Jacques (1979), *La longue marche des technocrates*, Montréal, Les éditions coopératives Saint-Martin.
- SMART, Patricia (1998), *Refus global : genèse et métamorphoses d'un mythe fondateur*, Communication présentée dans le cadre des *Grandes conférences Desjardins*, no. 3, Programme d'études sur le Québec, Université McGill, Montréal, 10 novembre 1998.
- TURGEON, Luc (1999), « La grande absente. La société civile au cœur des changements de la Révolution tranquille », *Globe : revue internationale d'études québécoises* 2/1, pp. 35-56.
- VENNE, Michel (éd.) (2000), *Penser la nation québécoise*, Montréal, Québec Amérique, collection « Débats ».

LA NATION QUÉBÉCOISE EN ÉVOLUTION : LA DYNAMIQUE DE LA MULTIETHNICITÉ¹

Louis BALTHAZAR
Université Laval

Cet article tente d'éclairer la situation contemporaine du Québec en matière d'immigration par un rappel historique de l'évolution des quelque quarante dernières années. On souligne le fait que l'intégration résolue et massive des immigrants à la communauté francophone du Québec est un phénomène nouveau, celui d'une seule génération. Suit une analyse de la colère publique qui s'est manifestée au Québec, surtout au cours de l'année 2007, sur la question des accommodements raisonnables. Un dérapage engendré par une distorsion perceptuelle. Enfin, différents modèles d'intégration sont confrontés et des propositions sont avancées.

This article aims at shedding some light on Quebec's contemporary situation in matters of immigration. With a historical overview of the last forty years, it appears that a firm policy of massive integration of immigrants into the Francophone community is a new phenomenon, involving just one generation. Following is an analysis of the public anger that took place around 2007 on the issue of reasonable accommodations. This appears to correspond, in great part, to ill-fated misperceptions. Finally, different models of integration are confronted to Quebec's identity and some proposals are made.

En tant qu'observateur de l'évolution politique du Québec depuis plus de 50 ans, je suis très sensible aux effets bénéfiques de l'immigration pour le Québec. J'ai toujours cru qu'un Québec francophone pluraliste et pluriethnique devenait à la fois plus fort, plus riche et plus sain. Je considère la récente évolution du Québec à cet égard (surtout depuis 1977) comme un grand progrès. Il m'est arrivé assez souvent d'écrire à ce sujet au cours des trente dernières années, soit dans des publications savantes, soit pour répondre à des requêtes du gouvernement ou d'organismes publics. Je considère l'intégration harmonieuse des immigrants comme une nécessité vitale pour le Québec, une nécessité qui correspond à l'évolution de la culture québécoise. Il faut rappeler qu'une culture est un être vivant, soumis à une évolution constante. La culture québécoise d'aujourd'hui est forcément différente de celle d'hier et de celle de demain (BALTHAZAR 1986, 1989, 1996, 2003).

Or il semble bien que bon nombre de mes compatriotes québécois ne partagent pas mes vues. Depuis 2007 surtout, plusieurs au Québec ont déploré les méfaits, les aberrations liés à leurs yeux aux accommodements

¹ Cet article est une version remaniée d'un rapport soumis à la Commission québécoise de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, à l'automne 2007.

raisonnables² (ou ce qu'ils interprètent souvent abusivement comme tel) sans pour autant se pencher très longtemps sur les responsabilités de la société d'accueil à cet égard. On pourrait croire que notre société est en train de glisser graduellement vers une dichotomie malsaine entre le « nous » que représente la majorité francophone et les autres citoyens québécois. Tout se passe comme si plusieurs voulaient plus ou moins explicitement favoriser le retour à une identité canadienne-française relativement homogène aux dépens du pluralisme que nous vivons dans les faits, surtout dans la région de Montréal. J'y vois là un malheureux dérapage qui repose, en grande partie, à mon avis, sur une certaine inquiétude sociale, sur la peur du changement et de l'évolution et sur beaucoup de désinformation.

Je voudrais, dans les lignes qui suivent, éclairer la situation contemporaine par un rappel historique de l'évolution des quelque quarante dernières années et souligner le fait que l'intégration résolue et massive des immigrants à la communauté francophone du Québec est un phénomène nouveau, celui d'une seule génération. Je tâcherai ensuite d'analyser la colère publique qui s'est manifestée au Québec, surtout au cours de l'année 2007, sur la question des accommodements raisonnables. Je m'arrêterai aussi sur les différents modèles d'intégration des immigrants et sur la question de l'identité québécoise. Enfin, cet article voudrait aussi proposer quelques remèdes au dérapage contemporain.

Un peu d'histoire

Le Québec est depuis longtemps une société pluraliste. D'abord de par le fait même de la présence continue de nations autochtones avec qui les colonisateurs français ont frayed abondamment au point de s'en faire des alliés. On sait qu'en raison de cette cohabitation, la population francophone du Canada est devenue passablement métissée, beaucoup plus, au départ, que la population coloniale britannique. Ensuite, en raison de la Conquête britannique, des personnes d'origines anglaise, écossaise et autres ont peuplé le territoire du Québec, donnant lieu, en dépit des antagonismes, à des contacts plus ou moins fréquents, parfois à l'assimilation entre francophones et anglophones. Il est même arrivé, comme au moment de la Rébellion des Patriotes en 1837 et 1838,

² Voici comment la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (2007) définit cette notion : « arrangement qui relève de la sphère juridique, plus précisément de la jurisprudence ; il vise à assouplir l'application d'une norme en faveur d'une personne menacée de discrimination en raison de particularités individuelles protégées par la loi ».

que des anglophones épousent la cause des nationalistes canadiens de langue et de culture françaises. On a vu une ville aussi francophone que Trois-Rivières se donner un maire juif pendant plusieurs années. Les Canadiens français du Québec ont aussi accueilli des immigrants irlandais au milieu du 19^e siècle, à la suite de la famine de la pomme de terre en Irlande. Plusieurs de ces Irlandais se sont intégrés et assimilés à la société canadienne-française. D'autres immigrants l'ont fait aussi, notamment des Italiens. Montréal a eu un archevêque catholique d'origine italienne dans les premières années du 20^e siècle.

Il faut dire cependant que, pour diverses raisons historiques, cette société francophone du Québec est demeurée passablement repliée sur elle-même entre 1840 et la Seconde Guerre mondiale. Il fallait absolument être de foi catholique pour s'intégrer de l'extérieur au Québec francophone, et encore. Le souvenir du célèbre rapport Durham (1839) et de la politique d'immigration qui a suivi les recommandations de ce rapport a laissé croire pendant longtemps aux leaders nationalistes du Québec et à une bonne partie de la population qu'un immigrant n'était là que pour grossir les effectifs de la population de langue anglaise. La « revanche des berceaux » apparaissait comme une réponse naturelle et impérative à l'immigration.

Il a donc fallu attendre la Révolution tranquille et surtout la baisse du taux de natalité dont on a pris conscience vers la fin des années soixante pour que la question se pose aux dirigeants politiques du Québec. Le gouvernement du Québec a mis sur pied en 1968 un ministère de l'Immigration, signalant par là l'importance de favoriser une plus grande intégration des immigrants à la majorité francophone. Les événements de Saint-Léonard³ en cette même année ont aussi mis en lumière la nécessité d'accueillir les enfants issus de l'immigration dans les écoles de langue française. Le gouvernement du Québec hésitait encore à légiférer sur la langue.

En 1971, les accords Lang-Cloutier⁴ établissent un rôle pour le Québec en matière d'immigration et une présence québécoise dans les bureaux du

³ Les contribuables francophones du district scolaire catholique de Saint-Léonard ont vigoureusement protesté contre la croissance des classes bilingues, à prédominance anglaise, pour les enfants d'origine italienne.

⁴ Otto Lang, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du gouvernement fédéral du Canada ; François Cloutier, ministre de l'Immigration du gouvernement québécois.

gouvernement fédéral à l'étranger. En 1975, les accords Andras-Bienvenue⁵ vont plus loin et reconnaissent un rôle spécifique pour le Québec qui ouvrira ses propres bureaux. En 1978, les accords Cullen-Couture⁶ reconnaissent un rôle pour le Québec dans la sélection des immigrants non réfugiés et les accords McDougall-Gagnon-Tremblay⁷ de 1990 donnent au gouvernement du Québec un mandat relatif à l'accueil et à l'intégration.

Les paramètres de la politique de base du Québec en matière d'immigration sont les Chartes des droits et libertés de 1975 et de la langue française de 1977. Ces deux chartes sont complémentaires. La première souligne les droits et libertés des personnes, notamment des personnes immigrantes, la seconde impose des contraintes et encadre l'immigration, tout particulièrement en ce qui a trait à la langue de travail et à l'éducation.

C'est donc surtout depuis 1977 que les immigrants s'intègrent en masse à la société francophone. Le ministère de l'Immigration, fort des pouvoirs et responsabilités acquis avec le temps, a encouragé ce processus. Deux documents font époque à cet égard et témoignent d'une nouvelle conception de l'identité québécoise. En 1981, le gouvernement du Parti québécois a lancé le programme « Autant de façons d'être Québécois », indiquant clairement par cette formule une volonté d'inclusion des immigrants sous le vocable de Québécois et l'acceptation d'une certaine forme de diversité culturelle. En 1990, un gouvernement du Parti libéral du Québec produit un livre blanc qui s'intitule *Au Québec pour bâtir ensemble*, dans lequel est développée la notion de « contrat moral » en vertu duquel les responsabilités d'une intégration harmonieuse devaient être partagées entre la société d'accueil et les immigrants (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 1990). En 1991, la ministre Gagnon-Tremblay publie une lettre dans les médias explicitant les grands principes du contrat moral et rappelant les bases sur lesquelles le Québec fonde son développement : le français comme langue commune de la vie publique, la participation de tous les citoyens et le pluralisme dans le respect des valeurs

⁵ Robert Andras, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du gouvernement fédéral du Canada ; Jean Bienvenue, ministre de l'Immigration du gouvernement québécois.

⁶ Bud Cullen, ministre de l'Emploi et de l'Immigration du gouvernement fédéral du Canada ; Jacques Couture, ministre de l'Immigration du gouvernement québécois.

⁷ Barbara McDougall, ministre de l'Emploi et de l'Immigration du gouvernement fédéral du Canada ; Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration du gouvernement québécois.

démocratiques. La ministre présente aussi l'égalité homme-femme et la résolution pacifique des conflits comme des valeurs québécoises non négociables. On pouvait croire que ces documents et l'évolution de l'intégration contribuaient à changer les mentalités.

Compte tenu des difficultés inhérentes à la taille même de notre société, au fait que la langue française n'est parlée en Amérique du Nord que par 2% de l'ensemble de la population et que l'attraction de l'anglais est inévitablement beaucoup plus forte que celle du français, la réussite québécoise est exemplaire. Que nous parvenions maintenant à intégrer plus de 60% des nouveaux venus à la langue française constitue un grand succès. Surtout si l'on considère que l'accueil des immigrants ne faisait pas partie de la tradition québécoise. Je crois d'ailleurs que, pour une grande part, le malaise actuel tient à ce que nous n'ayons pas contracté de fortes habitudes à cet égard. Il est remarquable que ce soient les personnes plus âgées qui se sentent le plus souvent mal à l'aise avec les immigrants. Malgré tout, plusieurs citoyens d'origine étrangère sont bel et bien inscrits au tableau des personnalités de la population québécoise francophone. Contrairement à la situation qui prévalait il y a trente ans, on voit maintenant des francophones québécois de toutes origines dans divers milieux, dans nos écoles, nos universités, dans les milieux des arts, du théâtre, de la télévision, dans les réseaux des affaires, de la finance, de l'industrie, etc. Le progrès est donc remarquable et nous étions plusieurs à partager la conviction qu'un pas avait été franchi, que l'époque où nous regardions les immigrants avec suspicion était bel et bien révolue.

La situation présente

Nous avons dû déchanter en constatant depuis un an à quel point la question des accommodements raisonnables suscite des réactions négatives en regard de l'immigration. Des réactions qui ont atteint une ampleur telle que le gouvernement du Québec a cru bon de créer, avec raison, une commission pour faire la lumière sur cette question.

Plusieurs facteurs sont à l'origine du malaise actuel. D'abord, il est indéniable que les événements du 11 septembre 2001, amplifiés *ad nauseam* par les médias⁸, de même que la vague contemporaine de l'islamisme radical

⁸ On sait à quel point le gouvernement Bush, aux États-Unis, a misé sur ces événements pour mettre en œuvre son programme d'interventions unilatérales et fortifier l'exécutif aux dépens des autres branches du gouvernement. Même si les Canadiens, notamment les Québécois, se sont opposés aux politiques agressives et militaristes du gouvernement

ont créé un sentiment de méfiance excessif un peu partout en Occident à l'égard de la religion musulmane et de ses pratiques ostentatoires. De plus, dans plusieurs pays, notamment dans ceux que nous connaissons bien et qui nous inspirent, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, on est en train de repenser toute la question de l'immigration. Notons aussi que certains jugements de la Cour suprême du Canada, fondés sur une Charte des droits et libertés dont l'orientation idéologique est souvent mise en cause au Québec, ont eu l'heur de déplaire à la majorité des Québécois. Pensons seulement à l'arrêt relatif au port du kirpan à l'école⁹ dont peu de personnes apprécient qu'il est le fruit d'un compromis. Enfin, les médias se sont complus depuis l'automne 2006 à traiter des problèmes relatifs à l'intégration des immigrants, notamment ceux qui relèvent de certaines pratiques religieuses dans l'espace public. D'abord une grande enquête de Radio-Canada, qui embrassait cette question sous plusieurs angles et dans une perspective internationale, a eu pour effet de créer de nouvelles prises de conscience dans la population québécoise. Pourtant le Québec était loin d'être aux prises à des problèmes comparables à ceux qui se manifestent en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. L'intégration des immigrants, là où elle se poursuit, surtout à Montréal, se fait d'une manière plutôt paisible. Si elle donne lieu à des heurts, ils ne dégénèrent pas en manifestations violentes. Force est de constater que le malaise se situe surtout dans la perception des Québécois. Il est assez remarquable et paradoxal que, semble-t-il, plus on est éloigné physiquement des lieux où se vit l'intégration des immigrants, plus on s'en inquiète. Un phénomène semblable à la crainte du terrorisme telle que vécue aux États-Unis. Ce n'est pas à New York et à Washington, là où des incidents terroristes sont susceptibles de se produire à nouveau, qu'on est obsédé par la sécurité au point de la faire prévaloir sur toutes les autres valeurs, mais bien dans des régions de l'intérieur du pays certainement moins vulnérables. De même, au Québec, c'est dans un petit village à l'abri des problèmes relatifs à l'immigration, à Hérouxville, en Mauricie, que s'est manifesté le besoin de sonner l'alarme et d'imposer des règles strictes. Comment ne pas y voir une manifestation du monde virtuel dans lequel nous fait vivre la télévision ?

Ces perceptions, déformées, grossies, entretenues à souhait par une radio et une presse populistes, ont réveillé un vieux malaise canadien-français à l'endroit des étrangers. Non pas de la xénophobie certes, mais une

américain, ils ont tout de même subi les contrecoups médiatiques de cette insistance excessive sur « la menace terroriste » et sur les visées de l'islamisme radical.

⁹ Arrêt du 2 mars 2006 : « Multani c. Commission scolaire Marguerite-Bourgeois ».

incompréhension de la complexité du processus de l'immigration. Tout se passe comme si toute la mauvaise volonté se situait du côté des nouveaux venus, comme si les Québécois francophones étaient déjà très accueillants, très tolérants, trop tolérants, et comme si les immigrants, dans plusieurs cas, tentaient de nous imposer leurs pratiques religieuses et même de transformer un espace public qu'on en était venu à dépouiller de toute référence religieuse. Comment ne pas y voir un relent des vieilles inquiétudes d'une minorité canadienne-française fragile et méfiante, qu'un certain rapport d'un envoyé britannique visait jadis à faire disparaître, notamment par le moyen de l'immigration ?

Les événements récents nous auront révélé que les progrès dans l'accueil des immigrants n'ont pas effacé le malaise. Les Québécois francophones, du moins les plus âgés, ne sont pas encore tout à fait habitués de vivre dans un Québec multiethnique. Ils n'ont pas pris conscience de leur responsabilité vis-à-vis des populations immigrantes, de leur part du contrat moral défini dans le document gouvernemental de 1990. Cela se voit bien dans les mouvements des populations francophones vers des banlieues homogènes. Certes les raisons qui amènent plusieurs Montréalais à migrer vers la périphérie sont diverses et ne sont pas liées immédiatement à l'immigration. Le résultat n'en est pas moins alarmant. Les Québécois francophones, dit « de souche » sont bien mal placés pour déplorer les ghettos ethniques de l'île de Montréal quand ils s'éloignent.

Il faut aussi noter le grossissement de certains faits isolés, souvent sans rapport les uns aux autres. Par exemple, on a classé dans la catégorie des accommodements raisonnables des pratiques qui relèvent plutôt d'ajustements particuliers. On a considéré comme autorisées par la loi des situations aberrantes dues à des comportements bienveillants ou timorés, comme le cas d'un rabbin qui passe avant tout le monde dans une salle d'attente d'hôpital en raison de la proximité du Sabbat. On assimile à l'immigration des situations qui concernent des minorités installées au Québec depuis plusieurs décennies, comme, par exemple, les communautés juives hassidiques. On oublie que le port du voile, fréquemment décrié, est le fait d'une petite minorité de femmes musulmanes. On ne fait aucune distinction entre une manifestation religieuse dans l'espace public et la confessionnalité institutionnelle. Ainsi on entend souvent des Québécois se défouler de toutes leurs frustrations passées en déplorant que certains immigrants les fassent revenir en arrière, comme si ces personnes religieuses entendaient ramener la confessionnalité des institutions québécoises et imposer à nouveau à l'ensemble de la société des contraintes religieuses.

Toutes ces erreurs de perception n'auraient guère d'importance si elles ne s'accompagnaient de méfiance déclarée et d'une absence totale de préoccupation pour les difficultés que vivent les immigrants dans leurs efforts pour s'intégrer à leur nouveau milieu de vie. Il en résulte inévitablement, en contrepartie, d'autres erreurs de perception chez ces derniers qui s'inquiètent de la tournure des événements et en viennent à voir de la xénophobie et du racisme dans certains secteurs de la majorité francophone. Un dialogue de sourds qui a pu être tempéré par les audiences de la Commission sur les accommodements. Il est devenu néanmoins particulièrement difficile de démontrer aux immigrants que le multiculturalisme ne peut pas être vécu au Québec de la même manière que dans le reste du Canada. Qu'en est-il du modèle québécois ?

Le modèle québécois

Il faut rappeler que les Québécois auraient volontiers souscrit à la politique du multiculturalisme inaugurée par le gouvernement Trudeau en 1971 si on avait établi d'entrée de jeu que la dualité canadienne imposait deux applications concrètes de cette politique. Parce que la dualité est demeurée confinée, aux yeux du gouvernement fédéral, à sa dimension linguistique, le multiculturalisme a été perçu au Québec comme une tentative d'englober la culture québécoise francophone dans l'éventail des diverses cultures composant la mosaïque canadienne. Les concepteurs de la politique canadienne du multiculturalisme ont omis de souligner que l'intégration des immigrants à la société québécoise était un phénomène différent de ce qui se passe ailleurs. Le gouvernement du Québec a donc dû en venir à l'élaboration d'un modèle distinct qu'on a appelé interculturel pour le distinguer du modèle pancanadien. Avec la Charte de la langue française de 1977, il était devenu évident que l'immigrant québécois était confronté à une nouvelle exigence, celle d'adopter la langue officielle du Québec. En raison de sa Charte des droits et libertés, le Québec respectait pleinement les droits des personnes d'origines diverses, de races diverses, de religions diverses, mais demandait à ces personnes de se situer dans un espace public francophone. C'est l'interculturalisme qui autorise toujours les cultures d'origine à se manifester, mais dans le cadre d'une culture publique commune.

L'écrivain Neil BISSOONDATH (1995) a bien saisi la différence québécoise dans son ouvrage *Le Marché aux illusions* : la méprise du multiculturalisme. Il déplore que le multiculturalisme canadien ait enfermé plusieurs immigrants dans leurs communautés d'origine, tout en appréciant le fait qu'au Québec on lui ait demandé de s'intégrer, notamment en apprenant le

français, ce qui lui apparaissait, selon toute évidence, comme bien plus que la maîtrise d'un simple outil de communication : l'intégration à une culture distincte.

Il devrait être non moins évident qu'un immigrant québécois soit invité à se familiariser avec des rudiments de l'histoire du Québec. Il n'est pas facile, dans un pays relativement jeune et dépourvu d'une histoire héroïque, d'enseigner l'histoire aux jeunes immigrants, voire à ceux-là même qui sont nés ici. Cela est tout aussi vrai, sinon davantage, de l'ensemble du Canada que du Québec. Il n'y a pas ici de Déclaration d'indépendance ou de Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qu'on peut inviter les étudiants à mémoriser. Il est tout de même essentiel de bien faire valoir, dans toute éducation, que la nation n'est pas un effet du hasard, qu'elle s'enracine dans une histoire et qu'une identité québécoise a survécu en raison de la détermination de nos ancêtres. Il importe donc de répondre résolument aux jeunes immigrants réticents que cette histoire est devenue la leur dans la mesure où ils vivent au Québec.

Il faut cependant du même souffle souligner que l'histoire comporte une évolution et que l'enracinement ne préjuge pas des profondes mutations auxquelles a été soumise notre société contemporaine¹⁰. Le Québec est donc à la fois ancien et nouveau. Sa culture est un être vivant sujet à de constantes modifications.

Les Québécois vivent depuis longtemps sous un régime de séparation entre l'Église et l'État, selon une constitution politique nommément neutre en matière de religion. La société québécoise n'en a pas moins été profondément marquée par les allégeances religieuses de ses leaders et de la très grande majorité de ses citoyens. Les Canadiens français surtout ont été encadrés par de puissantes institutions religieuses. À la faveur de la Révolution tranquille et de l'évolution qui s'en est suivie, la société québécoise francophone est devenue progressivement tout à fait laïque (Balthazar 1990), bien qu'aucune loi formelle n'ait jamais été proclamée à cet effet, contrairement à d'autres sociétés.

¹⁰ L'ambassadeur de Grèce à l'UNESCO, président de la Conférence générale de cet organisation, Georges Annastapoulos, invoque Héraclite pour souligner l'harmonie des contraires qui « repose repose sur l'idée qu'il y a une unité dans la pluralité et que les transformations, tout comme les cultures vivantes, nécessitent à la fois le changement et la stabilité, la préservation et l'innovation ». (Annastapoulos 2008)

Plusieurs Québécois aiment cependant souligner cette laïcité nouvellement acquise et veulent s'inspirer du modèle laïque de la République française à l'encontre du modèle anglo-saxon de la tolérance et de la liberté de religion. En effet on constate désormais au Québec un laïcisme plus prononcé qu'aux États-Unis et qu'au Canada anglais. La mémoire des fortes contraintes religieuses du passé a pu rendre les Québécois plus allergiques que leurs voisins aux manifestations religieuses. En conséquence, ils réagissent mal aux décisions d'une Cour suprême toute marquée par l'esprit de respect des libertés issu de la tradition britannique. Il faut bien noter cependant que les juristes québécois ont aussi été influencés par cette tradition et que, de toute façon, ils doivent bien composer avec les jugements de cette cour à laquelle les Québécois sont soumis. D'ailleurs, même la Charte québécoise des droits et libertés s'apparente davantage à la tradition des droits et libertés qui prévaut en Amérique du Nord qu'à la tradition républicaine française.

À cet égard, une laïcité dite ouverte, qui n'interdit pas les manifestations religieuses dans l'espace public, semble convenir davantage au Québec contemporain. Une telle laïcité est propre à réconcilier le maintien de certains symboles religieux appartenant à la tradition chrétienne et la présence de signes d'appartenance religieuse des citoyens issus de l'immigration. Même si quelques-uns de ces symboles font référence à un traitement inéquitable, notamment à l'endroit des femmes, à l'intérieur de religions données, il n'appartient pas au pouvoir public de les interdire dans la mesure où ce traitement inéquitable n'est pas entériné par une institution publique. C'est le respect des cheminements religieux des citoyens qui s'impose ici, car il n'appartient pas au pouvoir public de s'immiscer dans la vie privée des citoyens.

Le modèle dit français ne saurait donc s'imposer au Québec, du moins pas exclusivement. Certes, la majorité francophone québécoise s'est inspirée de la France en plusieurs occasions. Il importe cependant de rappeler que les Québécois ont appris à concevoir leurs institutions politiques démocratiques dans le cadre d'un régime parlementaire britannique dont ils se sont bien accommodés. Ce régime s'inscrit même dans une identité québécoise complexe qu'il importe de définir.

L'identité québécoise : un amalgame

Le Québec se présente comme un amalgame de plusieurs traditions. Sans doute la tradition canadienne-française est celle qui prévaut. Elle est le cœur de la spécificité québécoise. C'est elle qui inspire la trame de la société

québécoise. Il faut le souligner, le rappeler et garder vivante la mémoire de cette tradition et des luttes des Canadiens français pour maintenir leur langue et leur culture. Il importe cependant de rappeler également que cette tradition s'est développée dans un contexte bien particulier.

Ce contexte a été dès les origines celui des cultures autochtones des premières nations du Canada. Les pionniers qui ont bâti la Nouvelle-France n'auraient jamais réussi à s'implanter sans le secours des Amérindiens qui les ont accompagnés dans leurs expéditions et leurs entreprises. C'est aux autochtones que les Québécois doivent leur insertion dans le continent américain. Même si ces autochtones se refusent aujourd'hui à participer à une nation québécoise, cette dernière n'en demeure pas moins marquée par eux.

Ce sont ensuite les Britanniques qui ont façonné, pour le meilleur ou pour le pire, l'évolution du Québec. Les Canadiens français ont été longtemps nombreux à vivre cette influence ou cette tutelle comme une aliénation. Ils ont aujourd'hui suffisamment mûri, surtout depuis qu'ils veulent s'identifier à l'ensemble du territoire québécois qui inclut une importante population anglophone, pour reconnaître les aspects positifs de cet apport. Une certaine tradition britannique fait partie de la culture québécoise. Elle est visible autant dans nombre d'institutions du Québec que dans le paysage architectural et dans les mœurs. Plusieurs Québécois découvrent, à l'occasion d'un séjour au Royaume-Uni, comme ils se sentent chez eux dans cette seconde mère patrie.

Enfin, les immigrants venus d'ailleurs ont aussi façonné la culture québécoise. Les Irlandais et Italiens qui se sont joints plus facilement à la majorité canadienne-française parce qu'ils étaient de foi catholique ont laissé leur trace. Les Juifs, notamment, dont l'intégration a été plus pénible, surtout pour des raisons religieuses, font partie du paysage québécois. Et combien d'autres, surtout depuis la dernière guerre mondiale, notamment depuis que la société francophone s'est éveillée à l'importance de l'immigration ! Ainsi, le boulevard Saint-Laurent, à Montréal, qui était autrefois une ligne de partage entre les « deux solitudes » est devenu aujourd'hui un point de rassemblement, un carrefour tout vibrant de la nouvelle culture québécoise à la fois francophone et cosmopolite.

Depuis que les Canadiens français du Québec se disent d'abord Québécois, ils se présentent inévitablement comme appartenant à cet amalgame culturel alimenté par les différentes sous-cultures qui cohabitent sur le territoire. Cette transition s'est opérée plutôt lentement. Au départ, les

Québécois se pensaient toujours comme Canadiens français même quand ils se disaient Québécois. En témoigne le fameux slogan « Le Québec aux Québécois » tout empreint des aspirations de la majorité francophone. Peu à peu, toutefois, le « nous » québécois s'est présenté comme étant celui des anglophones et allophones aussi bien que de la majorité francophone. Le Québec s'est présenté comme une nation civique et multiethnique. Même des partis politiques nationalistes comme le Parti québécois et surtout le Bloc québécois ont voulu se faire inclusifs, accorder une place aux Joseph Facal, Osvaldo Nuñez, Maka Kotto et autres.

Pourquoi s'en est-on pris à ce nationalisme civique depuis quelque temps, lui reprochant de se confiner dans le « procédurisme », dans le respect des Chartes et d'occulter son âme canadienne-française¹¹ ? Doit-on y voir une réaction à un projet de réorganisation des programmes d'histoire au ministère de l'Éducation ? Ou encore une réponse à une certaine tiédeur des jeunes quant au passé de la nation ? Ce mouvement se présente aussi souvent comme une crainte que le pluralisme enlève au Québec ses traits distincts et le ramène à une copie conforme du modèle canadien. Il apparaît pourtant à l'évidence que le Québec civique conserve toujours une forte spécificité par rapport au reste du Canada, donnant toujours raison à la constatation de Neil Bissoondath. Il est donc tout à fait inexact d'affirmer qu'une citoyenneté québécoise pluraliste ne se distingue en rien de l'appartenance au Canada anglais. Il ne faut pas observer longtemps Montréal et Toronto pour y constater que la multiethnicité offre un visage différent d'une ville à l'autre, que l'on ne s'intègre pas au Québec de la même façon que dans le reste du Canada

Certes, il importe de conserver une mémoire vive des 400 ans d'histoire de ce peuple de langue française en Amérique de Nord. Mais rien n'empêche d'entretenir à la fois cette mémoire et la conscience de l'évolution contemporaine, comme en témoigne un sociologue québécois né au Togo :

Qu'on le veuille ou non, les immigrants ou les néo-Québécois participent à l'histoire de cette nouvelle société. Le défi est donc lancé à l'ensemble de la population de construire un Québec nouveau, constitué de la fusion « harmonieuse » de la québécitude et des apports culturels des néo-Québécois.

¹¹ Voir à cet égard l'ouvrage à succès de Mathieu BOCK-CÔTÉ (2007). L'auteur s'en prend sans vergogne, dans un style enlevé, à la plupart des intellectuels qui prônent un nationalisme civique. Il les accuse, plus ou moins justement, de renoncer à l'histoire et de vouloir construire au Québec une réplique du Canada anglais.

Ces apports culturels sont significatifs eu égard au noyau culturel québécois et ils doivent être reconnus pour leurs valeurs humaines et humanistes. Dans ce défi, il appartient de beaucoup aux Québécois de « souche » d'offrir une qualité d'accueil aux immigrants de manière à bien les initier à la « québécité » et à mieux les intégrer à la société globale. Dans cette perspective, le Québec doit intégrer les immigrants sans se désintégrer, et les immigrants doivent assimiler pour ne pas être assimilés (ASSOGBA 2007).

Rien n'empêche une nation civique, multiethnique et respectueuse de sa diversité de cultiver son histoire et de proclamer ses valeurs propres.

L'incapacité de nombreux Québécois à réconcilier une forte identité nationale enracinée dans l'histoire et l'évolution culturelle contemporaine dans un cadre pluraliste relève peut-être de la difficulté des francophones de se constituer vraiment en majorité en Amérique du Nord. Ceux qui clament la nécessité d'affirmer la prépondérance de la majorité francophone du Québec ne se comportent-ils pas comme s'ils appartenaient toujours à la minorité française du Canada ? La perception de l'observateur étranger et de l'immigrant est pourtant tout autre. Le Québec apparaît le plus souvent comme une société où prévaut nettement la langue française et où s'imposent des institutions animées par la majorité francophone.

Propositions

Pour mieux établir les valeurs propres à cette société québécoise, faudrait-il aller jusqu'à amender la Charte des droits ? Pour y faire prévaloir plus clairement, par exemple, l'égalité entre les sexes sur la liberté de religion. Il est bien vrai que cette charte demeure une loi susceptible d'être amendée. Le gouvernement québécois s'est engagé à le faire à la suite du rapport du Conseil du statut de la femme à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement liées aux différences culturelles. Il n'est pas sûr qu'un tel amendement soit indiqué. D'abord parce que la Charte a tout de même acquis, à juste titre, un caractère quasi sacré et qu'elle équilibre bien la Charte de la langue française, comme je l'ai indiqué plus haut. S'il fallait l'amender à la première proposition d'un organisme, il est évident que la Charte perdrait son caractère spécial et une partie de son autorité. Ensuite, parce que les cas sont très rares où la liberté de religion enfreindrait, comme telle, l'égalité des sexes. Certes, certaines pratiques religieuses peuvent être contraires à cette égalité et cela, à l'intérieur de plusieurs religions, dont la religion catholique. Il faut

distinguer cependant entre les pratiques sur lesquelles l'État n'a pas d'autorité et la liberté d'étaler sur la place publique des signes ostentatoires qu'on peut relier à des pratiques inévitables. Qu'une femme musulmane, par exemple, porte un foulard dans un lieu public ne contrevient pas en soi à l'égalité entre l'homme et la femme. D'ailleurs interdire une telle tenue vestimentaire pourrait avoir l'effet contraire de ce qu'on cherche à établir, soit une contrainte particulière imposée à une femme. S'il fallait, par exemple, interdire le foulard islamique à l'université, cela pourrait vouloir se traduire par une interdiction faite aux femmes musulmanes de fréquenter l'institution de haut savoir tandis que les hommes islamiques seraient toujours libres de le faire.

Une autre proposition qui est revenue fréquemment est celle de plafonner les taux d'acceptation des immigrants. Cette proposition mérite d'être examinée. En raison même des objectifs d'intégration du gouvernement québécois et des moyens à sa disposition pour réussir cette intégration, il faut bien reconnaître que cette réussite suppose que les nouveaux venus ne soient pas trop nombreux à la fois. Compte tenu du fait que la grande majorité des immigrants s'installent sur l'île de Montréal et que l'expérience a prouvé qu'il est très difficile de contrer cette tendance, compte tenu aussi du fait que les Montréalais francophones de souche ont tendance, de leur côté, à quitter l'île pour s'établir en banlieue, voire dans les régions avoisinantes, il faut envisager sérieusement l'hypothèse d'une métropole dans laquelle les immigrants seraient laissés sans points de repère.

À cet égard, nous nous devons aussi de lutter vigoureusement contre l'étalement urbain. D'autres raisons d'ordre écologique, patrimonial et esthétique nous y invitent. En ce qui a trait à la seule intégration des immigrants, l'exode vers des banlieues homogènes est un phénomène inquiétant. On déplore à juste titre que les immigrants se soient parfois constitués en ghettos dans certains quartiers, mais les francophones montréalais contribuent largement à ce phénomène en quittant des quartiers où les immigrants sont relativement nombreux. Il ne sera pas facile de contrer cette tendance forte, mais il est possible de s'attaquer aux raisons qui poussent les gens à quitter la ville, comme par exemple des taux de taxation élevés. Au lieu de subventionner des infrastructures nouvelles dans des banlieues éloignées, on pourrait mettre sur pied des programmes d'aide à l'habitation urbaine.

Il importe aussi de mieux organiser l'accueil des immigrants, de rendre plus accessible les cours de français, d'information et autres programmes d'intégration. On pourrait encore lancer une campagne, comme on l'a fait dans

le passé, pour sensibiliser les citoyens à leurs responsabilités en matière d'accueil, à leur part du contrat moral auquel sont conviés les immigrants.

Il faut aussi agir pour enrayer la discrimination encore trop présente au Québec, notamment dans l'emploi. La fonction publique gouvernementale, en premier lieu, devrait refléter bien davantage la diversité ethnique de la société civile.

Il faut agir tout particulièrement pour contrer la désinformation relative aux accommodements et ajustements aux minorités ethniques déjà implantées et aux immigrants. Il importe de distinguer clairement entre ce qui relève de la loi et ce qui n'en relève pas, mieux établir les faits en ce qui a trait à l'égalité et la discrimination. Trop de personnes croient encore que les communautés culturelles sont l'objet de faveurs, de privilèges et d'accommodements excessifs, ce qui est tout à fait contraire à la réalité.

Enfin, il faudrait surtout éviter de faire porter aux immigrés le poids des problèmes propres à une société en proie à un certain malaise quant à ses valeurs et à son identité collective. Le Québec parvient mal à se définir par rapport à son passé et à son évolution récente, en rapport aussi aux différences culturelles d'une génération à l'autre. C'est là sans doute une question sur laquelle il importe de se pencher pour elle-même en la dissociant du contexte de la diversité ethnique.

On ne peut donc qu'espérer que cette dérive identitaire soit demeurée temporaire.

Bibliographie

- ANNASTOPOULOS, George (2008), « Diversité culturelle : l'engouement », *Le Devoir*, Montréal, 29 janvier : A6.
- ASSOGBA, Yao (2007), « Autour de chez nous : Outaouais, Pot-pourri d'un néo-Québécois », *Le Devoir*, 23 juillet : A6.
- BALTHAZAR, Louis (1986), Bilan du nationalisme au Québec, Montréal, L'Hexagone, pp. 156-158.
- BALTHAZAR, Louis (1989), « Pour un multiculturalisme québécois », *L'Action nationale* 89/8, pp. 942-953.
- BALTHAZAR, Louis (1990), « La laïcisation tranquille au Québec », *La Pensée et les hommes* 14 (Bruxelles), pp. 31-42.
- BALTHAZAR, Louis (1996), "Toward a New Citizenship: The Dynamics of Multi-Ethnicity in French-Speaking Quebec", Jean Laponce & William Safran (eds.), *Ethnicity and Citizenship: The Canadian Case*, London, Franck Cass, pp. 82-95
- BALTHAZAR, Louis (2003), « La politique d'une société distincte et plurielle », Marie-Christine Eidman-Coop (dir.), *Le Québec aujourd'hui : identité, société et culture*, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 35-47.
- BISSOONDATH, Neil (1995), *Le marché aux illusions : la méprise du multiculturalisme*, Montréal, Boréal.
- BOCK-CÔTÉ, Mathieu (2007), *La dénationalisation tranquille*, Montréal, Boréal.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1990), *Bâtir ensemble le Québec : Énoncé de politique gouvernementale en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, Éditions du gouvernement du Québec.

Site internet

www.accommodements.qc.ca : *Accommodements et différence : Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens, document de consultation de la Commission de consultation sur les accommodements reliés aux différences culturelles* (2007).

D'UNE DROITE À L'AUTRE.

Le conservatisme intellectuel canadien-français des années 1960 et 2000

Xavier GÉLINAS

Musée canadien des civilisations
Gatineau (Québec)

À l'heure de la montée du conservatisme politique au Canada et au Québec (ADQ), dans la foulée des *Invasions barbares* et de leur jugement sans complaisance sur les mœurs et valeurs héritées des années soixante, nous résumons les idées-forces du conservatisme intellectuel au Québec du début de la Révolution tranquille, puis d'aujourd'hui. Les différences sont nombreuses : quelles sont-elles ? D'où proviennent-elles ? Sont-elles essentielles ou conjoncturelles ? Indépendantisme, nationalisme culturel ou « ethnique », étatisme et catholicisme : autant de modèles ou de repoussoirs ayant connu un chassé-croisé en quarante ans et suscitant encore des tensions aujourd'hui, au sein de la droite ou plutôt des droites d'idées.

At a time when political conservatism is in the ascendancy, both in Canada as a whole and in Québec (ADQ), and following *The Barbarian Invasions'* indictment of mores and values bequeathed by the sixties, the key ideas of Québec's intellectual conservatism from the early part of the Quiet Revolution, then from the current decade, are worth exploring. Differences are numerous: what are they? What is their source? Are they essential or merely cosmetic and transitory? Separatism, cultural or "ethnic" nationalism, the role of the state, Catholicism: those are the main models or counter-models that underwent a chassé-croisé through forty years among the intellectual right(s) and are still causing tensions.

En cette époque de montée et même d'implantation durable du conservatisme politique au Canada et au Québec (ADQ), et dans un climat de pensée où *Les invasions barbares*, *Les enfants de refus global*, *La neuvaïne* et tant d'autres œuvres prononcent un jugement inquiet, sinon franchement critique, sur les mœurs et valeurs héritées des années soixante, il n'est pas sans intérêt de résumer les idées-forces du conservatisme intellectuel au Québec du début de la Révolution tranquille, puis d'aujourd'hui¹. Les différences sont nombreuses : quelles sont-elles ? D'où proviennent-elles ? Sont-elles essentielles ou conjoncturelles ?

Lorsqu'on évoque la droite d'idées – par opposition à la droite en politique – des environs de 1960 au Québec et au Canada français, de qui parle-t-on ? Principalement des adversaires des intellectuels œuvrant dans des revues

¹ Une première version de ce texte a été présentée lors des « Rendez-vous midi » du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, en 2005. Je remercie mes confrères Gilles Labelle, Daniel Tanguay et Joseph-Yvon Thériault de leurs critiques perçpectives.

comme *Cité libre*, *Liberté* ou *Parti pris*, ou dans des organisations comme le Mouvement laïque de langue française. Il est donc question, pour ne mentionner que les principaux éléments de cette mouvance, d'« aînés » comme les historiens Lionel Groulx et Robert Rumilly, d'auteurs un peu plus jeunes comme Richard Arès (qui dirige la revue jésuite, *Relations*) et François-Albert Angers (directeur de *L'Action nationale*), et enfin, de jeunes turcs dans la trentaine, comme Raymond Barbeau, animateur-fondateur à la fois de l'Alliance laurentienne, premier mouvement indépendantiste contemporain, et de sa revue *Laurentie* (GÉLINAS 2007a).

Entre toutes ces plumes, on dénombrerait évidemment un grand nombre de différences de tempéraments, d'accents, de priorités, de modes d'expression. Quelques traits communs peuvent tout de même être dégagés.

Tout d'abord, les référents. Où sont les racines, quels sont les inspireurs ? On les retrouve presque exclusivement – abstraction faite des encycliques papales – du côté du Canada français et de la France. Chez les maîtres canadiens-français, on cite et on se réclame d'auteurs et d'acteurs politiques ou religieux comme Étienne Parent, les évêques Laflèche (de Trois-Rivières) ou Bourget (de Montréal), l'historien François-Xavier Garneau, le premier ministre Honoré Mercier, le journaliste Jules-Paul Tardivel, Henri Bourassa (tout en regrettant sa tiédeur dans l'affirmation proprement québécoise de sa conception de la nation), le théologien Louis-Adolphe Pâquet, par exemple. Chez les plus jeunes droitistes de 1960, on invoque l'autorité de penseurs encore vivants et actifs, comme l'économiste et sociologue Esdras Minville, et bien sûr le chanoine Lionel Groulx. Les Français inspirant la droite de 1960 sont, d'une part, les maîtres d'un certain classicisme, comme Bossuet, des auteurs contre-révolutionnaires comme Joseph de Maistre, ultramontains comme Louis Veuillot, monarchistes comme Charles Maurras ; et d'autre part, des périodiques de l'époque, comme l'hebdomadaire *Rivarol* qui s'oppose au gaullisme et à la tendance chrétienne progressiste et personnaliste. Si on se livrait à l'exercice périlleux de résumer en trois termes le credo de chacune de ces sources françaises et canadiennes-françaises, on choisirait catholicisme, nationalisme et conservatisme.

Les auteurs de droite de 1960 sont objectivement de droite (même s'ils n'utilisent pas tous ce mot), à la fois par leurs convictions fondamentales et parce que, de manière immédiate, ils s'érigent en faux contre les thèses dites « progressistes » de leur temps. C'est cependant le nationalisme qui constitue le thème le plus fréquent dans leurs articles et leurs livres. L'avenir de leur groupe

national les préoccupe, les stimule, les hante presque. On entretient une conception à la fois ethnique – ou, pour employer un terme moins chargé, ethnoculturelle – et politique de la nation. Le premier éditorial de la revue *Nation nouvelle*, en 1959, résume ce point de vue en distinguant entre, d'un côté, « la Nation morale, qui comprend, outre l'État national du Québec, les divers groupes français du Canada et des États-Unis. Sa capitale voyage entre Montréal, Moncton, Manchester, Sudbury, Québec et autres lieux » ; et, d'un autre côté, « la Nation politique, dont la capitale, au sens juridique le plus strict, est Québec » (*NATION NOUVELLE* 1959 : 5).

Tous les ressortissants de cette « Nation morale » sont donc des compatriotes, mais cela ne signifie pas, pour la droite de 1960, que l'on doive épouser un nationalisme purement culturel, ou pancanadien. Étant donné les violations des droits linguistiques des francophones à l'extérieur du Québec et leur minorisation démographique constante, on estime que le salut de la nation implique le renforcement politique de son noyau principal, le Québec. Il existe des divergences sur le niveau souhaitable d'affranchissement politique. À cet égard, les nationalistes de droite, vers 1960, se répartissent en trois groupes. Un premier tiers souhaite l'indépendance complète du Québec, parfois rebaptisé « Laurentie ». Un deuxième tiers souhaite un statut particulier à l'intérieur du pays : Québec se verrait d'abord restituer intégralement ses juridictions que l'on estime piétinées par Ottawa depuis les années 1940, et acquérir des pouvoirs supplémentaires, compatibles avec sa mission de foyer des francophones d'Amérique du Nord – le pouvoir exclusif sur la radiotélévision et sur l'immigration, par exemple. Un dernier groupe jongle avec diverses formules mitoyennes, que l'on dénomme diversement : les États associés, « l'indépendance dans une nouvelle communauté canadienne », etc. On voit sans peine que, en ce qui concerne le statut constitutionnel du Québec, la droite de 1960 est au diapason des débats de son temps et même des décennies suivantes.

Qui dit « nation », au tournant de 1960, dit généralement « État ». Si tant est que Michel Brunet avait partiellement raison, au milieu des années cinquante, de taxer l'école nationaliste traditionnelle d'« anti-étatiste », l'étiquette ne s'applique plus. La quasi-totalité des intellectuels de droite, vers 1960, voient l'État québécois comme un instrument d'affirmation et d'épanouissement pour la nation. Ils souhaitent la croissance de l'appareil étatique, autant dans les domaines économiques, culturels que proprement politiques. Ce n'est qu'en éducation qu'on estime que l'État doit garder prudemment ses distances, non pour le financement mais pour la gestion et les

programmes. Quant au reste, l'État québécois doit se montrer plus interventionniste, et ce, autant pour tenir compte de l'évolution contemporaine – industrialisation, urbanisation – que parce que l'État est le seul instrument massif à la portée des francophones. Il va de soi qu'il ne faut pas glisser, même insidieusement, vers le socialisme ; c'est ce que craignent justement certains droitistes comme François-Albert Angers et Robert Rumilly, qui émettent des avertissements contre le « tout à l'État ». Mais il s'agit là d'un courant minoritaire. Presque tous réclament, et louangent lorsque cela se réalise, la création d'un Conseil d'orientation économique, de l'Office de la langue française, de Radio-Québec, d'un réseau de délégations québécoises à l'étranger, de la Société générale de financement, et surtout, l'étatisation des compagnies d'hydroélectricité à compter de 1962. Le chanoine Lionel Groulx, par exemple, présenté parfois comme l'archétype d'une époque bien révolue, applaudit le travail accompli par René Lévesque et regrette que la main de l'État ne se soit pas étendue au-delà de l'électricité (GÉLINAS 2008):

Je ne trouve point à me reconforter, par exemple, dans l'extrême timidité que l'on apporte à la continuation vigoureuse, méthodique, de notre émancipation économique. L'on a d'abord posé un acte d'audace : la reprise de nos eaux énergétiques. On a achevé, fortifié cette puissante institution qui s'appelle l'Hydro-Québec. Puis l'on a paru épuisé par le gigantesque effort. Par quelles influences secrètes, le ministre qui symbolisait la reprise de nos ressources naturelles a-t-il été envoyé au ministère de la Famille et du Bien-être social ? Car enfin, il y a encore la forêt à reprendre, les mines aussi à récupérer. Là-dessus, pas l'ombre d'une vraie politique [...]. (GROULX 1974 : 356-357)

Dernier point à souligner au sein de la droite de 1960 : la place accordée à la religion. Tous les auteurs étudiés sont de foi catholique et on présume qu'ils adhèrent à une conception dite traditionnelle de la moralité. Et pourtant, il n'est presque jamais question de morale familiale ou personnelle : le divorce, les rapports parents-enfants, les valeurs dites familiales, le rôle social du chrétien, les questionnements féministes, autant de thèmes pratiquement passés sous silence. En revanche, - c'est un de leurs leitmotivs – les droitistes insistent sur la légitimité d'une forte présence structurante de l'Église dans la sphère publique et institutionnelle. On les sent prêts à jeter du lest en ce qui concerne l'implication dans la santé et les services sociaux, mais ils montent aux barricades pour défendre la présence cléricale en éducation – tout en acceptant un rôle grandissant du personnel laïc et, dans certains cas, le principe d'un

ministère de l'Éducation – et évidemment, la confessionnalité scolaire. À la rigueur, certains admettent que les parents qui le désirent puissent mettre sur pied un réseau d'écoles laïques, dont on estime qu'elles n'attireraient qu'une infime minorité de la population. Dans l'ensemble, on n'a pas de mots assez durs pour conspuer ceux qui osent réclamer «le confinement des clercs à une stricte et étroite tâche de ministère paroissial» (*TRADITION ET PROGRÈS* 1960 : 11-12).

* * *

Avançons de quarante ans. Pour analyser la droite intellectuelle d'aujourd'hui, quatre groupes peuvent être retenus. Le premier anime la revue trimestrielle *Égards*, qui se donne comme sous-titre « Revue de la résistance conservatrice » et en est à son vingtième numéro depuis ses débuts à l'automne 2003. Le deuxième groupe, le « Club du 3-juillet », existe depuis la fin des années 1990 et a consacré ses premières années à la tenue de causeries-débats, *grosso modo* semestrielles, sur des sujets politiques et historiques, causeries ensuite publiées en brochures ; il se manifeste depuis quatre ans par la publication de *La lettre conservatrice*, un bulletin électronique d'une quinzaine de pages lancé chaque mois, à l'origine, et aujourd'hui plus sporadiquement. Troisième groupe : les libertaires ou libertariens, qui généralement refusent de se dire de droite, nient souvent tout voisinage, tout cousinage avec les conservateurs ou traditionalistes de toute tendance, mais partagent objectivement plusieurs préférences avec ces droitistes. Mentionnons, comme très représentatifs des libertaires, d'une part, les animateurs du site Internet *Le Québécois libre* et au premier chef Martin Masse, politologue qui a fondé le site en 1998 et en publie une version révisée chaque mois ; et d'autre part, les penseurs et chercheurs gravitant autour de l'Institut économique de Montréal, né en 1999 et fonctionnant à la manière (et avec le financement) d'un *think tank* anglo-américain. L'IEDM n'emploie pas le mot « libertaire » pour se définir, et ses positions sont moins tranchées que celles du *Québécois libre*, mais elles se distinguent tellement du « modèle québécois » issu de la Révolution tranquille que l'étiquette ne paraît ni péjorative ni inappropriée. Enfin, quatrième et dernier groupe, celui qui se manifeste avec éclat depuis trois ou quatre ans et dont le porte-parole et l'inspirateur incontesté est le jeune sociologue Mathieu Bock-Côté. L'auteur de *La dénationalisation tranquille* multiplie les textes et les apparitions médiatiques, dans la presse populaire comme dans les publications plus austères, et ses idées font tache d'huile notamment dans les pages de *L'action nationale*. Cette dernière mouvance s'est retrouvée au début de la décennie dans un Cercle Raymond-Aron qui ne semble plus actif, et c'est aujourd'hui dans les travaux de l'Institut de recherches sur le Québec qu'elle

s'exprime à son aise. On peut la qualifier d'indépendantiste d'abord, et de conservatrice ou de droite ensuite... mais aussitôt après, et sans équivoque (BOCK-CÔTÉ 2007).

Faisant contraste avec les références presque exclusivement canadiennes-françaises et françaises de la droite de 1960, on constate que celle de 2000 – à l'exception partielle de la tendance Bock-Côté – privilégie les auteurs et mouvements provenant des États-Unis, de Grande-Bretagne et parfois du Canada anglais. Ce n'est pas que l'on répudie les sources d'inspirations « locales » ou françaises. Par exemple, traitant d'Esdras Minville, *La lettre conservatrice* en fait l'éloge et invite à « reprendre » et à « revendiquer » cette « pensée économique pour des hommes et des femmes de chair et de sang, incarnés dans une histoire et un milieu particulier et qui, dans leur dignité vraie, rejoignent la noblesse humaine la plus universelle » (ÉQUIPE DE LA LETTRE CONSERVATRICE 2004a : 2). Mais il demeure que l'accent est mis, et très fortement, sur les sources anglophones. Par exemple, des Britanniques comme Edmund Burke – référence suprême, auteur des *Réflexions sur la révolution en France* – ou Gilbert Chesterton sont souvent cités ; chez les Anglo-Canadiens, l'essayiste George Grant fait l'objet de plusieurs analyses. Par-dessus tout, ce sont les intellectuels américains conservateurs des cinquante dernières années qui semblent les phares privilégiés. Après tout, les États-Unis ne sont-ils pas, au dire de Jean Renaud, codirecteur d'*Égards*, « le foyer du dernier peuple occidental resté à peu près fidèle à son baptême » ? (RENAUD 2004 : 37). De William Buckley, fondateur de la revue *National Review*, et Russell Kirk, auteur en 1953 de l'ouvrage historique et programmatique *The Conservative Mind*, jusqu'aux essayistes et polémistes actuels comme Richard John Neuhaus, prêtre new-yorkais et directeur de la revue *First Things*, l'historien Samuel Huntington, et Patrick Buchanan, chroniqueur bien connu et républicain de choc, c'est auprès d'une certaine droite américaine que les auteurs des années 2000 puisent leur arsenal d'idées. Selon les sensibilités, on s'approvisionne chez les « paléo-conservateurs », moins souvent chez les néo-conservateurs partisans de l'intervention militaire en Irak et chez les penseurs qui privilégient une vision économiste de la vie. Ajoutons-y, un peu en vrac, mais pas chez les libertariens, divers auteurs étrangers qui inspireront particulièrement un aspect de leur réflexion : comme Jean Raspail, romancier français sulfureux, sur les dangers à long terme de l'immigration en Occident, ou Alexandre Soljénitsyne, sur le sens de la nation et de la tradition.

L'étatisme, voilà l'ennemi ! De tous les thèmes évoqués par la droite de 2000 et d'aujourd'hui, c'est le combat contre un État (à Québec comme à

Ottawa) jugé obèse, inefficace, ruineux pour les contribuables, tatillon, destructeur ou corrupteur de l'initiative privée, négateur des droits des familles et de la morale traditionnelle judéo-chrétienne, qui domine. La déclaration de lancement de la revue *Égards* désigne la cible :

Le refus de l'étatisme ! C'est par là que nous devons commencer. C'est sur ce rocher qu'il nous faut bâtir. Le grand œuvre du XXI^e siècle est de contredire le siècle précédent et de retourner à la raison, à la nature, à la vie. (*ÉGARDS* 2003 : 14)

On est loin de la droite de 1960 qui, tout en se gardant du socialisme, voyait l'État (québécois) comme un instrument d'affranchissement. Aujourd'hui, il n'est guère de maux qu'on ne lui reproche.

Les conservateurs d'idées » [écrit *La lettre conservatrice*] se méfient spontanément des interventions gouvernementales arbitraires. Certaines sont peut-être justifiables ponctuellement, mais, de façon générale, elles servent d'abord les intérêts de l'État, de sa classe technocratique et de petites camarillas qui ne sont redevables qu'à leurs goussets, au royaume des copains et des coquins. (LANGLAIS 2004 : 4)

La question des fusions municipales forcées, au Québec, marqua l'illustration parfaite, autant pour la *Lettre* que pour la revue *Égards*, des ravages que peut commettre l'État. Mais le demi-succès du processus de *défusion* en juin 2004 constitue une « Fronde citadine » (ÉQUIPE DE *LA LETTRE CONSERVATRICE* 2004b : 2), un « formidable avertissement » bien appréciés, si ce n'est peut-être pas encore annonciateur d'une révolution conservatrice au sein de la population trop longtemps passive. Dans cette histoire, en effet, l'État avait tout faux, d'un point de vue conservateur. C'était d'abord un assaut contre la réalité, le vécu : « Les fusions forcées étaient un putsch technocratique, technocrates provinciaux et municipaux confondus, contre des communautés vivantes, des communautés bâties par ceux qui y résidaient, des communautés choisies par ceux qui les habitaient. [...] Elles illustrent la prétention technocratique à "structurer" le milieu de vie des gens mieux qu'ils ne peuvent eux-mêmes l'organiser ». Les citoyens, et particulièrement les propriétaires pour lesquels la maison constitue le placement majeur, n'ont-ils pas choisi soigneusement leur ville, leur quartier, au détriment d'une autre ville, d'un autre quartier, pour toutes sortes de raisons économiques, culturelles, pratiques, linguistiques ? C'était aussi une velléité d'uniformisation artificielle, « la

victoire profondément anticonservatrice de l'uniformité. Habitants de Montréal-Est, de Westmount, de Kirkland, de Senneville, d'Hochelaga-Maisonneuve ou du Plateau, tous pareils, tous interchangeables, tous passés à la moulinette pour devenir de vrais Montréalais ». Autre violation des principes conservateurs, ces fusions « refusaient le travail du temps ». Pourquoi ne pas avoir laissé évoluer les villes à leur rythme ? Enfin, les technocrates, en ce dossier comme en tant d'autres, ne sont même pas dignes de confiance pour les simplifications et économies d'échelles censées en résulter. Dans la métropole, par exemple, ces fusions s'accompagnent d'une

pléthore d'arrondissements, de conseils d'arrondissements et de maires d'arrondissement. Pour les vieux quartiers de Montréal, c'était l'ajout inutile, inefficace et coûteux d'une structure qui n'existait pas avant la fusion, mais la création d'une nouvelle structure, c'est le rêve réalisé pour un technocrate, une case de plus sur un organigramme, c'est le nirvana pour un *pelleteux de nuage* [...] (LANGLAIS 2004 : 3, 4 et 5)

Après l'État, l'Église, ou plutôt, la foi, la religion et les mœurs. La droite de 2000 se divise en deux ailes qui ne s'effleurent même pas. Première aile, celle des silencieux et des discrets : les libertaires qui ne disent pas un mot de ces questions sinon pour les tenir à l'espace privé et en minimiser la pertinence dans une société fondée sur les échanges ; et les indépendantistes-conservateurs de la mouvance Bock-Côté qui, tout en respectant l'héritage religieux catholique du Québec et en refusant de le voir noyé dans le multi-confessionnalisme à l'école, par exemple, préfèrent se concentrer sur le national, le politique. Deuxième aile : les animateurs et rédacteurs d'*Égards* et de *La lettre conservatrice*, qui partagent habituellement avec leurs prédécesseurs de 1960 une foi catholique affichée. Mais cette moitié catholique de la droite contemporaine a perdu confiance en l'Église catholique d'ici en tant que force bienfaitrice. L'Église institutionnelle, selon cette droite croyante, est rongée depuis longtemps par un esprit « progressiste » qui la place en porte-à-faux envers la Rome de Jean-Paul II et de Benoît XVI. L'Église canadienne-française serait pusillanime ; elle craindrait, au nom du « dialogue », de la « tolérance » et de la « modernité », de jouer son rôle et de défendre ses idées. Ainsi, ce serait avec mollesse et sans conviction qu'elle serait intervenue sur la question de la confessionnalité scolaire durant les années quatre-vingt-dix, et du mariage homosexuel par la suite. La règle est confirmée par une heureuse exception, celle du nouvel archevêque de Québec,

le cardinal Marc Ouellet, qui est applaudi. Et on signale avec espoir l'arrivée de représentants de la « génération Jean-Paul II » au sein du sacerdoce.

Mais dans l'ensemble on préfère, pour les questions touchant à l'éthique et à la foi, en appeler « à la base », aux individus, familles et multiples groupes de pression. Qu'il s'agisse de l'avortement jugé trop généralisé, du suicide chez les jeunes, du divorce que l'on estime trop répandu, du mariage homosexuel, et en général d'un mode de vie perçu comme hédoniste, consumériste, axé sur le court terme et souvent sur les « paradis artificiels » au sein de la société québécoise, ce n'est vraiment pas l'Église que l'on interpelle, mais la population, pour qu'elle redresse le cours de son existence, d'abord, et fasse pression sur les gouvernants lorsque c'est approprié. Cette large place consacrée à la morale personnelle, familiale et nationale est d'ailleurs sans commune mesure avec l'attention qu'accordait la droite de 1960 à ces enjeux.

Parmi toutes les positions et les revendications possibles, l'une étonne par sa quasi-absence chez les auteurs des années 2000, à l'exception, certes, de la mouvance Bock-Côté qui en fait son article premier : la question nationale québécoise ou canadienne-française. On peut feuilleter un exemplaire complet de *La lettre conservatrice* ou d'*Égards*, faire défiler de nombreuses pages web du *Québécois libre* ou de l'Institut économique de Montréal sans y déceler d'allusion. (En revanche, la droite d'aujourd'hui accorde beaucoup plus d'attention aux affaires internationales que ne le faisait celle de 1960, qu'il s'agisse de l'ONU, de la guerre en Irak, des remous liés à la présence maghrébine en France, des élections américaines, de la nécessité de défendre Israël contre les appétits de ses voisins et ennemis, etc.). Faut-il donc, pour le Québec, rechercher l'autonomie accrue ou l'indépendance ? Convient-il de rouvrir le dossier constitutionnel ? La loi 101 doit-elle retrouver son mordant ? Quelle devrait être la priorité des nationalistes par suite du résultat du référendum de 1995 ? Quelle préoccupation devrait-on accorder aux francophones hors Québec ? Autant d'interrogations qui ne semblent plus vitales ni même prioritaires.

Il est révélateur que la plupart des auteurs et groupes des années 2000 abordés ici se définissent comme « conservateurs », comme « conservateurs-traditionalistes », comme « de droite » (moins souvent) ou « libertariens », mais non comme « nationalistes », ce qui était la première autodéfinition des auteurs de 1960. Il est certain qu'à l'heure actuelle l'enjeu national est perçu comme secondaire, à la fois dans l'ordre du temps et dans l'ordre d'importance, par rapport à ce que Renan appelait « la réforme intellectuelle et morale ». Lorsque

la question nationale est abordée, c'est généralement sous l'angle d'une attaque contre les thèses jugées « politiquement correctes », étatistes, anti-américaines primaires et anti-famille – et pour ainsi dire, antinationales – du Parti québécois ou du Bloc québécois. Si Mathieu Bock-Côté et son entourage continuent de vouloir souder indépendantisme et conservatisme, les animateurs du *Québécois libre* et de l'IEDM préfèrent regarder ailleurs, tandis que les rédacteurs d'*Égards* et de *La lettre conservatrice*, pour leur part, hésitent entre deux conclusions à tirer :

- soit l'aspiration nationaliste (pas nécessairement souverainiste) reste fondamentalement légitime mais requiert qu'on lui crée un véhicule d'une tout autre allure que celle du PQ et du BQ : l'Action démocratique du Québec est évoquée avec sympathie, et on s'est réjoui de sa poussée soudaine aux élections principales de 2007, mais on la soupçonne fortement d'inanité doctrinale et d'opportunisme ;

- soit le virus de gauche a corrompu le nationalisme québécois à un point tel qu'il convient de lui tourner le dos et de rechercher le salut du côté d'une alliance avec la mouvance conservatrice canadienne-anglaise. C'est la position éditoriale habituelle de la revue *Égards*. À cet égard, la fusion de l'Alliance canadienne et du Parti progressiste-conservateur, résultant en un Parti conservateur fédéral plus fort et qui a éventuellement conquis le pouvoir à Ottawa en janvier 2006, est une source d'espoir.

* * *

Ce voyage dans le temps, cet examen sommaire de deux corpus d'idées auquel on donne ici, pourtant, le même nom générique de « droite », laisse voir de nombreux contrastes.

Les traditions de référence, les sources d'inspiration qui, vers 1960, étaient essentiellement canadiennes-françaises et françaises, sont de plus en plus américaines ou anglophones en général. La question nationale ne se pose plus du tout comme prioritaire, quand elle n'est pas tout bonnement passée sous silence. Même chez ceux dont les sympathies semblent nationalistes, ou le sont indéniablement et avec force, comme Mathieu Bock-Côté, on n'accorde aucun bénéfice du doute, aucune indulgence à l'establishment du PQ et du BQ. On refuse de faire abstraction des divergences philosophiques, sociales, économiques au nom de l'idéal national commun. L'État est vu comme une force nuisible ou du moins pesante, et l'État québécois en particulier n'inspire

plus aucun motif de fierté ou d'espoir. Enfin, on se désintéresse presque de la structure ecclésiastique québécoise, de laquelle on n'attend plus rien, et c'est à partir de la « base » qu'on souhaite une mobilisation pour un renouveau moral.

Mais que s'est-il donc passé, à quarante ans d'écart, pour qu'on ne livre plus les mêmes combats ? À première vue, il ne subsisterait entre la droite des années 1960 et celle des années 2000 qu'une vague parenté.

Dans une certaine mesure, on pourrait croire que c'est l'actualité qui impose son programme. La question constitutionnelle étant en semi-hibernation, il serait normal que la droite de 2000 n'en fit pas grand cas ; ou encore, le débat sur le mariage homosexuel faisant rage ces dernières années, nous ne devrions pas nous surprendre de voir la droite de 2000 consacrer beaucoup de place aux questions morales et à des diatribes contre les appareils étatiques et judiciaires canadiens, accusés d'immoralisme. Mais cela ne constituerait au mieux qu'une demi-réponse, qui oublierait que le propre des revues et groupements d'idées est justement de définir eux-mêmes leurs priorités comme bon leur chante, contrairement à la grande presse contrainte de rester arrimée à l'actualité.

En fait, le substrat des droites de 1960 et de 2000 reste identique. On continue de croire en un ordre transcendant « appelé à régir la société ainsi que la conscience » (ÉGARDES 2003 : 12), de prêcher la prudence dans le changement, de se méfier des théories préconçues et trop cérébrales, de condamner l'uniformisation factice des peuples, des traditions, des classes sociales et des cultures, de valoriser la liberté et la propriété, jugées liées, tout en plaçant l'économie après le politique et le social.

Mais au-delà de ce tronc commun, on ne parle plus le même langage. Pourquoi ?

La racine se trouve dans l'évolution du Québec du milieu des années 1960. La gauche d'ici qui, depuis la fin de la lointaine période des *Rouges* au 19^e siècle, avait eu tendance à délaisser le nationalisme, vu comme de l'intolérance et un racornissement des horizons, a commencé à redécouvrir la « question du Québec » à la fin des années 1950 et par la suite. Sous l'influence, principalement, du mouvement de décolonisation et du regain de dignité chez des minorités jusque-là brimées (pensons aux Noirs américains et aux Amérindiens), la gauche s'est mise à faire une adéquation entre le combat national et le combat social. Dans le contexte effervescent des années 1960, cet

alliage s'est avéré pour elle une « solution gagnante ». La meilleure illustration du succès de cette trajectoire reste la création du Parti québécois, en 1968, au sein duquel les militants de tendance plutôt conservatrice acceptent de mettre leurs idées sociales en arrière-plan, à la fois pour ne pas nuire à la cause... et pour ne pas trop s'opposer au « vent de l'histoire ».

Une évolution analogue se produit au sein de l'Église catholique, autre point de repère et d'ancrage des droitistes canadiens-français. La force de persuasion de la mouvance personnaliste et de divers courants chrétiens progressistes s'impose à Rome et dans le monde au point que le concile Vatican II procède à une redéfinition substantielle des rites, des attitudes et du langage de l'Église. Sur le front intérieur, l'épiscopat canadien-français emboîte le pas avec enthousiasme ; l'Église d'ici souhaite devenir partie prenante du grand mouvement de rajeunissement et de désenbourgeoisement des années soixante et soixante-dix. Plus concrètement, elle consent sereinement à se désengager de la plupart de ses responsabilités non ecclésiales au profit du laïcat et de l'État (GAUVREAU 2005 ; GÉLINAS 2007b).

Ces deux inflexions – l'appropriation du nationalisme par la gauche, et le virage de l'Église vers le « progrès social » – déboussolent les droitistes des années 1960. Quelle option doit recevoir la priorité ? La nation, l'Église, la tradition ? Et de quelle manière ? Les idées conservatrices, ébranlées, ne mourront pas, mais, quarante ans plus tard, elles s'exprimeront bien différemment, en rangs dispersés, et en renouvelant ses référents. La Révolution tranquille est passée par là, avec sa reconfiguration des débats politiques et sociaux.

Bibliographie

- BOCK-CÔTÉ, Mathieu (2007), *La dénationalisation tranquille. Mémoire, identité et multiculturalisme dans le Québec postréférendaire*, Montréal, Boréal.
- ÉGARDS (2003), « Déclaration fondamentale », *Égards* 1 (automne).
- L'ÉQUIPE DE *LA LETTRE CONSERVATRICE* (2004a), « À nos lecteurs », *La lettre conservatrice* 4 (mai).
- L'ÉQUIPE DE *LA LETTRE CONSERVATRICE* (2004b), « À nos lecteurs », *La lettre conservatrice* 5 (juillet).
- GAUVREAU, Michael (2005), *The Catholic Origins of Quebec's Quiet Revolution, 1931-1970*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- GÉLINAS, Xavier (2007a), *La droite intellectuelle québécoise et la Révolution tranquille*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- GÉLINAS, Xavier (2007b), « La révolution culturelle du catholicisme québécois », *Recherches sociographiques* 48/1, pp. 91-97.
- GÉLINAS, Xavier (2008), « Notes sur René Lévesque et le traditionalisme canadien-français », in Alexandre Stefanescu (dir.), *René Lévesque. Mythes et réalités*, Montréal, VLB éditeur, pp. 37-49 et 219-220.
- GROULX, Lionel (1974), *Mes mémoires*, tome IV, Montréal, Fides.
- LANGLAIS, Claude (2004) « Anciennes villes, grandes villes, nouvelles villes, villes reconstituées ou l'Urbs en folie », *La lettre conservatrice* 5 (juillet), pp. 3-6.
- NATION NOUVELLE (1959), « L'entrée en lice de *Nation nouvelle* », *Nation nouvelle* 1 (avril).
- RENAUD, Jean (2004), « Réflexions sur le conservatisme canadien (en marge de George Grant) », *Égards* 4 (été).
- TRADITION ET PROGRÈS (1960), « La cinquième colonne », *Tradition et Progrès* III/4.

Sites Internet

Mathieu Bock-Côté : www.bock-cote.net
Revue *Égards* : www.egards.qc.ca
Institut économique de Montréal : www.iedm.org
Institut de recherches sur le Québec : www.irq.qc.ca
Le Québécois libre : www.quebecoislibre.org .

L'ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC DE MARIO DUMONT : ENTRE RUPTURE ET CONTINUITÉ AVEC LE MODÈLE QUÉBÉCOIS

Frédéric BOILY
University of Alberta

Depuis 1994, l'Action démocratique du Québec (ADQ) est en constante progression électorale au point d'être maintenant devenue l'opposition officielle à l'Assemblée nationale. La question posée dans ce texte est de savoir à quel point les propositions adéquistes constituent un bouleversement profond du modèle québécois. S'agit-il d'un programme proposant une redéfinition importante de ce modèle, ce qui ferait en sorte d'en changer les grands équilibres ? Deux domaines en particulier sont examinés, soit la question nationale et les politiques sociales.

Since 1994, the *Action démocratique du Québec* has made constant electoral progress. Today, the ADQ is the official opposition party in the National Assembly. In this paper, we examine what kind of redefinition of the Québécois model the ADQ program proposes. Does it constitute a radical *bouleversement* of the Québécois model, one that would modify the province's social equilibrium significantly? Our investigation focuses on two areas, the national question as well as social policy.

Depuis 1994, l'Action démocratique du Québec (ADQ), menée par Mario Dumont, est en constante progression électorale au point d'être maintenant devenue l'opposition officielle. Ce parti peut maintenant raisonnablement croire en ses chances de former le gouvernement, même si, pour l'instant, les sondages concernant les intentions de vote laissent plutôt croire le contraire avec moins de 20% des électeurs déclarant leur appui à la formation de Mario Dumont. Certes, il est toujours difficile de déterminer les raisons précises expliquant le succès d'une formation politique, le rejet des autres partis étant souvent une part importante, sinon la plus importante, pour le comprendre. On peut cependant raisonnablement croire que le message adéquiste de changement ou de renouveau rencontre un écho favorable auprès de certains électeurs. En d'autres termes, au-delà des fréquentes accusations de populisme contre Mario Dumont et son parti, il faut examiner un peu plus attentivement le programme qu'ils proposent (BOILY 2004 ; 2008).

Les questions posées, ici, sont les suivantes : à quel point Mario Dumont et son parti proposent-ils une nouvelle façon de concevoir l'aventure politique et sociale des Québécois ? Est-ce que les propositions adéquistes constituent un bouleversement profond du modèle québécois ? S'agit-il d'une redéfinition qui ferait en sorte de changer les grands équilibres du « laboratoire » québécois et qui ferait évoluer ce modèle dans une direction bien différente de celle qui a été prise dans les années 1960 et 1970 ? Pour répondre à ces interrogations, deux

domaines seront examinés : la question nationale (première section) et la question sociale (seconde section). En conclusion, il s'agira de se demander si le programme et les propositions du parti se révéleraient, au cas où l'ADQ formerait le gouvernement, un changement profond du modèle québécois.

Autonomie et question nationale : une brisure ?

L'idée d'autonomie provinciale a fait une entrée remarquée dans la confrontation électorale de 2007, l'ADQ en ayant fait un de ses principaux thèmes de campagne. Or, plusieurs questions se posent à propos de l'autonomisme, dont la suivante qui est plus particulièrement importante pour notre sujet : est-ce que l'idée autonomiste constitue un changement majeur dans la façon de concevoir la place du Québec dans l'espace canadien ?

À cet égard, les adéquistes aiment bien dire qu'ils proposent une nouvelle façon de comprendre et de gérer la question nationale. Pour reprendre les termes mêmes du chef du parti, « [l']ADQ inspire un nouveau nationalisme : un sentiment d'appartenance pragmatique au Québec, basé sur l'affirmation sereine de nos pouvoirs et l'expression fière de ce que nous sommes devenus » (DUMONT 2005a : 317). C'est en ce sens qu'un proche du parti, le politologue Éric Montigny, écrit que l'ADQ prône une « authentique troisième voie » (MONTIGNY 2008 : 86). Mais à quel point doit-on accorder crédit aux propos de Mario Dumont et de ses partisans lorsqu'ils affirment que leur formation politique préconise un « nationalisme de la troisième voie » ?

Dès les premiers moments du parti, soit dans le programme de 1994, les graines de cette troisième voie autonomiste sont jetées. En effet, on peut déjà y lire que le parti se situe au-delà de la droite et de la gauche, car l'intérêt du peuple le commande : « Nul n'a le droit, pas plus au profit d'une idéologie de gauche que de droite, de jouer avec les droits inaliénables de ce peuple ». (*Un Québec responsable* 1994 : 2)

Certes, la position autonomiste est mise de côté par la suite, comme cela a été le cas au moment de l'élection de 1998, lorsque le parti « prône la bonne-entente et le sens pratique dans les relations Québec-Canada » (DUMONT 1998 : B3). Cependant, en 2001, dans le document rédigé par le comité constitutionnel, l'idée d'autonomie est de nouveau évoquée comme étant un objectif à atteindre. Affirmant que la défaite référendaire de 1995 signifie que la « communauté politique [...] a choisi de vivre sa liberté au sein du Canada », on avance, dans la foulée, que le Québec doit devenir autonome, comme c'est le cas pour d'autres communautés politiques. Voilà qui justifie l'importance

fondamentale de doter le Québec d'une charte qui lui soit propre (Comité constitutionnel de l'Action démocratique du Québec 2001 : A9). Cela dit, en 2003, la position autonomiste est aussi mise de côté, les troupes de Mario Dumont se présentant simplement comme un parti défendant des options de droite. Toutefois, en 2007, l'approche autonomiste va refaire surface.

En effet, les adéquistes prennent conscience de la nécessité de mettre de l'avant une politique concernant la question nationale. À ce moment, Mario Dumont va avancer l'idée que la position autonomiste de son parti est une position historique dans la mesure où l'idée d'autonomie serait présente à travers toute l'histoire québécoise.

Tous les chefs de gouvernement québécois qui se sont succédés depuis la signature du pacte constitutionnel de 1867 [dit-il devant les membres de l'Institut Fraser à Vancouver] n'ont cessé de revendiquer leur droit à la différence, à une autonomie pleine et entière. (DUMONT 2005b : A13)

Ainsi, dans son autobiographie (qui est également un programme politique) et qui a été rédigée après les élections de 2003, le chef adéquiste cherche à montrer le caractère profondément autonomiste de l'ADQ. Par exemple, il procède à une lecture autonomiste du rapport Allaire en affirmant que ce « grand rêve d'autonomie » est là depuis le début de l'aventure canadienne. Revenant sur les premières années de sa formation, le chef de l'ADQ va en effet affirmer que ce « projet de révision du pacte canadien » constitue « [u]ne revendication du Québec aussi vieille que la Confédération elle-même ! » (DUMONT 2005a : 63).

Or, Mario Dumont estime que le chef du Parti libéral du Québec (PLQ) d'alors, Robert Bourassa, en endossant l'entente de Charlottetown, aurait trahi la volonté autonomiste présente depuis le début de la Confédération, volonté autonomiste que le rapport Allaire défendait en parlant d'États autonomes. « Avec le rapport Allaire, nous nous rapprochons de l'esprit du pacte canadien de 1867 : une confédération d'États autonomes déléguant des pouvoirs à un palier gouvernemental commun » (DUMONT 2005a : 65). En endossant Charlottetown, Bourassa s'est refusé, croit Mario Dumont, à faire sauter « les cadenas qui emprisonnaient la Confédération canadienne dans son dysfonctionnement et qui empêchaient le Québec de réaliser son plein potentiel » (DUMONT 2005a : 72). C'est ainsi qu'au moment de la campagne de mars 2007, l'ADQ est prête à activer le thème de l'autonomie nationale.

L'autonomisme selon les adéquistes

Après avoir montré que l'autonomisme est une constante de l'histoire politique du Québec, Mario Dumont cherche aussi à préciser la signification de la formule autonomiste. Celle-ci, qui est avant tout nationale, garde une part de mystère puisqu'elle n'implique pas en soi une coupure radicale avec le Canada. Elle se révèle ainsi assez précise pour évoquer le nationalisme et assez floue pour laisser entendre que l'histoire du Québec peut continuer au sein du Canada. D'une certaine façon, elle évoque une chose et son contraire.

C'est qu'avec un mode de scrutin (uninominal à un tour) qui se montre peu favorable aux tiers partis et qui, de manière générale, favorise la bipolarisation du champ politique, il devient impératif pour tout nouveau parti de se trouver un thème lui permettant de se distinguer de ses adversaires politiques. Dans cet effort de particularisation, certains partis politiques vont prétendre se définir au-delà des catégories politiques habituelles comme le fait l'ADQ. Le parti se prétend au-delà de la structure du système politique en place autour du couple souverainiste/fédéraliste, ce que les adéquistes et Mario Dumont se plaisent à appeler le « duel » des libéraux et des péquistes. Il s'agit, pour eux, de souligner qu'il faut mettre fin à ce duel au profit d'une approche misant sur une recherche d'autonomie politique et économique face au gouvernement d'Ottawa. Au-delà du duel opposant les fédéralistes aux souverainistes, le message est qu'il existe une place pour une autre politique.

C'est ainsi que l'on parle de « relations bilatérales et d'égal à égal » avec le partenaire fédéral, ce qui impliquerait « la réouverture du dialogue constitutionnel » avec les autres membres de la fédération (*Une vision. Un plan. Une parole. Un plan A pour le Québec* 2007 : 5). Par contre, le démantèlement du Conseil de la fédération, une des idées importantes du gouvernement libéral de Jean Charest, est préconisé parce qu'il constitue un « cul-de-sac » (PELCHAT et BOIVIN 2007 : 2). Pourtant, l'autonomie aurait aussi pu impliquer une présence plus active sur la scène canadienne, grâce à ce Conseil.

Voilà qui indique que les adéquistes veulent que le Québec ne soit pas un simple membre de la fédération comme le sont les autres provinces. Il s'agit donc bien de renouer avec l'idée des deux peuples fondateurs : en tant que nation fondatrice du pacte fédéral de 1867, le Québec doit négocier d'égal à égal avec l'autre nation afin de retrouver la place qui est la sienne dans l'ensemble canadien.

Stratégiquement, l'autonomie se veut un thème qui permet de faire taire les adversaires et de rallier à la cause adéquiste tous les nationalistes et fédéralistes qui, ne se reconnaissant ni au Parti québécois (PQ), ni au PLQ, sont désabusés par la manière dont le débat national/constitutionnel a été mené dans les dernières décades. L'écrivain Victor-Lévy Beaulieu symbolise bien ce type d'électeurs dépités qui, bien que nationalistes et souverainistes, se sont retrouvés avec l'ADQ en attendant un meilleur véhicule politique pour réaliser la souveraineté. En ce sens, la position autonomiste se révèle un havre pour les électeurs désireux de « sortir de la cage de fer du débat national. » (Hébert 2007 : A3). Chose certaine, en jouant savamment sur l'ambiguïté constitutive de cette notion, l'autonomisme permet de pousser le nationalisme aussi loin que possible mais sans aller jusqu'à la « séparation ». Tel est le sens du message inscrit dans le préambule du programme lorsque Mario Dumont s'engage à « remettre le Québec sur la voie d'une nation fière et résolument engagée à s'affirmer sans se séparer » (*Une vision. Un plan. Une parole. Un plan A pour le Québec* 2007 : 1). Mais à quel point la position adéquiste représente-t-elle une rupture avec l'histoire des quarante dernières années ?

Rupture ou continuité ?

Il faut dire que cette position autonomiste s'inscrit bien dans la poursuite d'une tendance plus ancienne, soit celle poursuivie par l'Union nationale (UN) de Maurice Duplessis. Indépendamment du caractère libéral ou conservateur du duplessisme, il faut reconnaître que Mario Dumont reprend là un thème important de l'UN. Le chef de l'UN aimait bien dire, comme il l'a d'ailleurs fait en 1939, que « l'autonomie, c'est l'âme de la province, c'est l'âme de la race » (cité par PELLETIER 1989 : 300). La lutte pour l'autonomie est, selon Duplessis, une constante ou une ligne de force de l'histoire de la province de Québec, notamment dans le combat pour la préservation de la religion catholique et de la langue. Ainsi, sur le plan de la défense de l'autonomie, Mario Dumont reprend le flambeau de Maurice Duplessis.

Et si, comme nous l'avons vu plus haut, Mario Dumont fustige avec force les positions constitutionnelles de Robert Bourassa, l'impression demeure que l'on pourrait tout aussi bien dire que les adéquistes poursuivent les efforts des différents gouvernements libéraux pour dégager une marge d'autonomie à la province de Québec, les libéraux prétendant eux aussi agir dans le sens de redonner plus d'autonomie au gouvernement québécois. (Reste à savoir s'ils ont réussi ou non dans cette tâche est une autre question).

À vrai dire, l'hypothèse pourrait être faite que ce n'est pas tant l'ADQ qui rompt avec le courant dominant que le parti de Mario Dumont qui, avec la formule autonomiste, s'inscrit dans le courant dominant. Car l'impression prévaut que l'idée d'autonomie cadre mieux, à l'heure actuelle, avec l'humeur ambivalente de l'électorat québécois qui montre de meilleures dispositions à l'égard du gouvernement fédéral.

C'est que l'arrivée des conservateurs sur la scène fédérale a permis d'assainir le climat politique entre le Québec et le Canada. À tout le moins, l'ère de confrontation avec le gouvernement fédéral, sans être totalement chose du passé, n'est plus à l'avant-plan. Stephen Harper, on s'en rappellera, était venu plaider en faveur, en décembre 2006, de ce qu'il appelle le « fédéralisme d'ouverture ». Certes, il s'agit d'une notion qui partage avec celle d'autonomie le fait qu'elle soit floue, le fédéralisme d'ouverture restant à être défini, notamment sur le plan constitutionnel. Il n'empêche que, sur le plan symbolique, le fait d'avoir parlé « d'ouverture » tranche avec ce que l'on présume être l'attitude intransigeante des libéraux de Jean Chrétien. Or, le discours de décembre 2006 – jugé comme un élément important du succès des conservateurs dans la région de Québec – donne l'opportunité à l'ADQ de reprendre la notion d'autonomie à son avantage face à des libéraux en déroute et à des péquistes en redéfinition sur le plan intellectuel. Profitant de la brèche ouverte alors par les conservateurs, la thématique de l'autonomisme nationaliste est mise de l'avant : si, en 2003, l'ADQ est surtout vue comme un parti de droite, en 2007, la perception qui s'impose est celle d'un parti autonomiste.

Il faut aussi ajouter que l'idée d'autonomie s'alimente au changement politico-intellectuel qui s'est produit suite au second référendum de 1995, changement qui va permettre peu à peu à l'idée d'autonomie de s'imposer. Après la seconde défaite référendaire, et sous le *leadership* de Lucien Bouchard, le mouvement national entre en profonde réflexion. Certains vont proposer de redéfinir la nation québécoise alors que d'autres vont plutôt préconiser un retour au nationalisme culturel et à une conception plus traditionnelle de la question nationale. Ainsi, le nationalisme conservateur d'inspiration duplessiste, qui s'était fondu dans le mouvement national durant les années 1960, a pu s'affranchir du nationalisme indépendantiste (BOCK-CÔTÉ 2007 : 10). Un affranchissement qui permet alors à la position autonomiste de rencontrer un certain succès auprès d'une partie des électeurs nationalistes qui ne veulent plus d'un autre référendum mais qui sont pour une position d'affirmation nationale.

Dans ce contexte, la position de l'ADQ ne représente pas un profond changement puisqu'elle constitue une réinscription dans la continuité d'une position politique québécoise qui avait déjà été défendue auparavant, notamment par l'UN de Maurice Duplessis ou encore par le PLQ de Robert Bourassa.

La question sociale : une redéfinition ?

En ce qui concerne la question sociale, les choses semblent plus claires, l'ADQ paraissant proposer des politiques sociales qui constituent une rupture fondamentale avec le modèle mis en place depuis la Révolution tranquille. Mais est-ce bien le cas ?

Afin de comprendre les positions adéquistes en ces matières, nous pouvons identifier dans les discours et les programmes trois grandes critiques qui s'emboîtent les unes dans les autres. Il s'agit de la critique de la Révolution tranquille, de la critique de l'État, celles-ci débouchant sur des propositions pour de nouvelles politiques sociales.

Critique de la Révolution tranquille.

Mario Dumont revient constamment sur cette idée que le « modèle québécois », qui s'est imposé depuis la Révolution tranquille, est démodé. Par exemple, il écrit, dans son autobiographie qui est aussi un manifeste politique, *Avoir le courage de ses convictions*, qu'il faut s'éloigner de la Révolution tranquille, celle-ci étant en quelque sorte dépassée.

Cette « révolution » appartient à un passé noble, j'en conviens, mais révolu. Ce que les défenseurs de la paralysie collective appellent pompeusement le « modèle québécois » est dépassé (DUMONT 2005a : 15).

Cet appel à ce que l'on peut justement qualifier comme étant un dépassement de la Révolution tranquille se révèle nécessaire, disent les adéquistes, en raison du choc démographique qui, dans un futur pas si lointain, va frapper le Québec. L'inéluctable vieillissement de la population qui attend le Québec implique une remise en cause des fondations intellectuelles du système politique québécois (DUMONT 2003 : 10).

Précisons que les adéquistes disent ne pas vouloir renier l'héritage des années 1960, car la Révolution tranquille a bien constitué, disent-ils, une étape fondamentale dans l'évolution du Québec moderne. Elle « nous » a rendu

capable, écrit Dumont, « de faire un bond prodigieux dans la modernité. » (DUMONT 2005a : 279). Mais il est maintenant nécessaire de passer à une autre étape car, si la Révolution tranquille a permis au Québec de se projeter dans la modernité, elle a entraîné bien des effets nocifs : « Petit à petit, pernicieusement, les Québécois se sont fait tout promettre autour du mirage de l'État-providence » (DUMONT 2005a : 279). Dans ce contexte, l'ADQ préconise de mettre fin à la Révolution tranquille et de passer à une autre étape du développement politique et social du Québec. Si le peuple québécois veut réaliser son destin autonomiste, il lui faut impérativement emprunter de nouveaux chemins.

Critique de l'État-providence.

La critique des effets pervers de l'État-providence n'appartient pas en propre au Québec, la remise en cause du caractère providentiel de l'État keynésien se faisant entendre un peu partout à travers l'Occident depuis l'époque de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher. Dans le cas du Québec, cette critique trouve cependant un écho particulier dans la mesure où il s'est développé un rapport plutôt ambigu avec l'État québécois qui s'est mis en place depuis 1960. Toucher à la Révolution tranquille et à son héritage est perçu par plusieurs comme une atteinte même à l'identité, distincte, du Québec. Or, le discours adéquiste maintient que l'État québécois ne doit plus être à la tête du développement économique et social. Mario Dumont explique :

Il faut [...] redéployer l'État du Québec, locomotive de la période antérieure, pour lui permettre de rester en phase avec l'évolution de l'ensemble de la société et celle du milieu international. (DUMONT 2002 : A17)

L'idée voulant qu'il soit nécessaire d'adopter une nouvelle conception de l'État est présente très tôt chez le chef adéquiste, à vrai dire, dès les premiers balbutiements de l'ADQ lorsque Mario Dumont est membre du groupe « Réflexion Québec », dont il est un des fondateurs avec Jean Allaire et Michel Lalonde. À ce moment, il prend part à la rédaction d'un texte qui en appelle à une conception d'un « État catalyseur » (BOILY 2008 : 83).

S'il faut réformer l'État, c'est que ce dernier a voulu, croit-on du côté adéquiste, décider de tout pour tout le monde, ce qui a conduit à un développement hypertrophié de l'appareil gouvernemental. Cette dénonciation d'un État souffrant d'embonpoint s'accompagne d'une critique de son inefficacité. Pour le dire à la manière de Mario Dumont, on n'est plus capable, au Québec, de « virer sur un 10 cent », puisque maintenant on est plus « du

genre à créer trois comités pour dépenser 10 cent » (GAUDREAU et DUQUETTE 2002 : 2). Accusé de « structurite aiguë », l'État freinerait l'esprit d'initiative. C'est ainsi que l'État n'est pas jugé comme étant la solution aux problèmes mais comme étant lui-même le problème.

Pour ce qui est du modèle interventionniste, inventé et imposé par le PQ mais jamais stoppé par le PLQ, il faut reconnaître qu'il est maintenant improductif, sclérosé et dépassé. (DUMONT 2005a : 94)

Cette sévère critique de l'État s'accompagne d'une défense des régions, ce qui constitue un élément important du programme adéquiste. On sait qu'il existe au sein du Québec une dichotomie entre les régions et le centre (qui peut être Québec mais qui est surtout Montréal). Parfois exagérée, cette distinction est bien présente dans l'imaginaire de certaines élites régionales québécoises. Or, l'ADQ a misé sur cette fracture pour croître électoralement. La défense des régions ne veut pas dire qu'il faille seulement leur donner des ressources monétaires, mais qu'il faut aussi les rendre autonomes. Les adéquistes avancent en effet l'idée qu'il est essentiel de créer un espace d'autonomie pour les régions, ce qui pourra permettre leur développement économique (*Une vision. Un plan. Une parole. Un plan A pour le Québec* 2007 : 20). Par exemple, de passage dans la région de la Gaspésie au moment de la campagne électorale de 2007, Mario Dumont affirme que les instances régionales n'ont pas été appuyées correctement, sur le plan financier, par les gouvernements. C'est pourquoi l'ADQ propose de créer un fonds de 1,3 milliard de dollars destiné à favoriser l'autonomie des régions (BEAUCHEMIN et DE GRANDPRÉ 2007 : A4). Il faut dire que, dans les régions (et pas seulement là d'ailleurs), bien des élus municipaux se souviennent encore des réformes initiées par les différents gouvernements québécois, dont les lourdes conséquences fiscales ont créé un sentiment d'insatisfaction. L'idée de déséquilibre fiscal est même utilisée ici pour illustrer la subordination des régions à l'égard du gouvernement central.

Critique des politiques sociales en place.

Après avoir critiqué l'État, les adéquistes proposent des politiques sociales qui se veulent différentes. Plus particulièrement, l'ADQ mise sur certains thèmes comme la famille, l'éducation, la santé, la sécurité et, plus récemment, sur ce que l'on a appelé la « crise » des accommodements raisonnables.

Les politiques consacrées à la famille constituent l'épine dorsale du programme de l'ADQ. Les adéquistes avancent que prendre soin de la cellule de base de la société, c'est s'occuper de l'avenir même du Québec. « Un Québec qui a plus d'enfants, affirme Mario Dumont, c'est un Québec qui est plus en santé » (BEAUCHEMIN 2007 : A16). Ainsi, l'ADQ va dévoiler un ambitieux programme destiné à renforcer la famille, celle-ci bénéficiant du plus gros engagement financier de toute la campagne électorale de 2007. Au-delà du caractère généreux ou non des politiques familiales avancées, il importe de retenir que l'aide aux familles ne doit pas emprunter, croit-on à l'ADQ, les canaux traditionnels de l'État, ce dernier ne devant pas imposer ses solutions aux individus. Certes, la volonté de continuer à assurer un financement adéquat aux Centres de la petite enfance (les garderies à 7 dollars) est affirmée. Toutefois, à la manière des conservateurs fédéraux, les adéquistes promettent une aide directe, en accordant 100 dollars par semaine aux enfants d'âge préscolaire n'ayant pas la possibilité de fréquenter une garderie subventionnée. Et, dans l'objectif d'encourager la natalité, on dit vouloir accorder une prime de 5000 dollars pour le troisième enfant.

Le parti de Mario Dumont se veut aussi un fier partisan d'une refonte des politiques en matière d'éducation. Ce qui est préconisé, de manière générale, c'est un retour à une politique de l'éducation que l'on peut qualifier de traditionnelle. Au moment de la campagne électorale de 2003, le parti préconisait de donner des bons d'études aux parents, ces derniers pouvant alors choisir, dit-on dans le programme du parti, l'école qui leur semble la plus profitable et la meilleure pour leurs enfants (BAILLARGEON 2003 : 155-156). En 2007, les adéquistes ont profité du fait qu'il y avait, chez de nombreux parents québécois, de l'insatisfaction quant à la présentation des notes dans les bulletins scolaires. Or, l'ADQ demandait à ce que l'on revienne à un bulletin chiffré, demande que le gouvernement de Jean Charest s'est par ailleurs empressé de combler après les élections de 2007.

En matière de santé, les adéquistes prônent une importante redéfinition du système. Le parti de Mario Dumont s'est fait l'avocat d'une réforme du système de santé, spécialement lors de la campagne électorale de 2003 alors qu'il préconisait un système à deux vitesses. Pendant l'hiver 2008, l'ADQ a pu réitérer ses positions sur le sujet avec la parution du rapport Castonguay, commandé par le PLQ et qui, alarmé par la croissance des coûts en matière de santé, préconise entre autres choses une certaine ouverture du système public au privé. Or, du côté de l'ADQ, on s'est empressé de réclamer la paternité intellectuelle du rapport en affirmant que celui-ci allait dans la bonne direction,

notamment en ce qui concerne l'idée d'introduire une franchise annuelle tout comme en ce qui trait à la possibilité pour un médecin de pratiquer à la fois dans le public et dans le privé (CÔTÉ 2008 : A5).

Au contraire, le gouvernement libéral, bien que reconnaissant certains mérites au rapport, n'a pas semblé désireux d'y donner suite, alors que le PQ, peu loquace sur le sujet, a proclamé son attachement au système public. L'ADQ a, par la suite, déposé un projet de loi (392) pour permettre à un médecin d'exercer dans le privé, encore que celui-ci devrait avoir réalisé sa prestation dans le secteur public pour le faire (MARCOTTE 2008 : A7). Sur le plan des politiques de santé, l'ADQ va à contre-courant des positions des autres partis.

Soulignons que les adéquistes défendent aussi une position moins conventionnelle en ce qui a trait à la justice, c'est-à-dire qu'ils préconisent une approche misant sur la fermeté. Dans leur programme, ils avancent que « [c]ette mission essentielle de l'État », mise de côté en raison de restrictions budgétaires, n'a pas été remplie, ce qui fait en sorte que « la criminalité à l'égard de la propriété et des personnes est de plus en plus présente dans nos milieux » (*Une vision. Un plan. Une parole. Un plan A pour le Québec* 2007 : 16). Considérant la présence plus grande de la criminalité, selon l'ADQ, il convient d'avoir une approche « dissuasive » en la matière, c'est-à-dire que « nous devons collectivement être plus fermes dans l'administration de la justice et de la sécurité publique » (*Une vision. Un plan. Une parole. Un plan A pour le Québec* 2007 : 17). Durant la campagne de 2007, les adéquistes font du durcissement de la justice un élément central de leur vision, en insistant sur l'importance de la punition. Après les élections, au caucus¹ du parti tenu en août 2007, les adéquistes continuent d'aller dans la même direction en ce qui concerne la justice et la sécurité publique.

Enfin, il faut évoquer la fameuse question des accommodements raisonnables qui a constitué un véritable tremplin électoral pour l'ADQ puisque, avant les élections de 2007, le parti stagnait dans les intentions de vote des électeurs. Or, lorsque le parti s'est mis à prendre des positions appuyant ceux qui critiquaient les pratiques d'accommodements raisonnables, la fortune électorale des adéquistes s'est considérablement améliorée (BOILY 2008 : 122-130). Avec un tel discours, l'ADQ se distinguait alors nettement de l'approche des autres formations politiques tout comme elle rompait avec le discours qui

¹ Réunion d'un groupe politique (NDLR).

prévaut généralement voulant que le Québec soit à l'abri des questions concernant l'intégration des immigrants. Sur ce plan, l'ADQ a un discours qui est en rupture avec celui des autres acteurs politiques. Par exemple, la formation de Mario Dumont n'a pas hésité à soulever des questions délicates quant au nombre d'immigrants que la société québécoise peut se permettre d'accueillir.

Chose certaine, en ce qui concerne les politiques sociales, l'impression qui prévaut est que, contrairement à la question nationale, l'ADQ propose des changements importants en ces matières. C'est que, soutiennent les adéquistes, les politiques sociales mises en place depuis la Révolution tranquille sont inefficaces car elles ont conduit à une sorte de paralysie collective. L'État, souffrant d'embonpoint, a mis en place une panoplie de politiques sociales qui paraissent, aux yeux de l'ADQ, ou bien trop coûteuses ou bien inefficaces. Faut-il alors conclure que le parti va à contre-courant du modèle étatique qui prévaut depuis les années 1960-1970 ?

Conclusion : Un bouleversement du modèle québécois : entre rhétorique et action

Pour répondre à la question posée plus haut, il paraît instructif de revenir au dernier congrès que le parti a tenu les 15-16 mars 2008. Ce congrès est révélateur des tensions qui grèvent le programme adéquiste quant à savoir comment le parti doit se situer au sujet des grandes orientations qui structurent la vie politique québécoise depuis les années 1960. Car si le congrès a été l'occasion d'exprimer de nouveau cette volonté de se démarquer du modèle québécois, certaines propositions politiques vont plutôt dans le sens de reconduire ce même modèle.

Dans un premier temps, leur programme se révèle en effet particulièrement ambitieux dans la mesure où on affirme vouloir « façonner la modernité ». Passons sur la grandiloquence du propos et retenons qu'il y a bien une volonté affichée de rompre avec le modèle québécois issu de la Révolution tranquille. Dans un second temps, on trouve cependant des propositions qui ne peuvent être interprétées comme une remise en cause du rôle de l'État. Ces propositions sont en fait dans la foulée d'une classique inspiration étatique issue du modèle québécois, comme la proposition 8 voulant qu'il faille mettre sur pied un « Bureau de l'investissement et de la prospérité », qui serait sous la responsabilité du premier ministre et qui aurait pour tâche de réunir les « grands décideurs financiers et économiques privés et publics du Québec afin de faciliter la réalisation de grands projets économiques ». (*Propositions cadres*,

VII Congrès, 2008). Dans le même sens, il est davantage attendu de la Caisse de dépôt et de placement, comme l'indique la proposition 9 (*Propositions cadres*, VII Congrès, 2008). Loin d'aller à l'encontre du modèle québécois, ces propositions le conduiraient si elles étaient mises en pratique. Contradiction ?

À vrai dire, ces propositions soulignent le dilemme dans lequel l'ADQ se trouve : si le parti est porté par une réelle volonté de rupture, celle-ci se veut plus facile à afficher lorsque les troupes de Mario Dumont cherchent à se faire une place au soleil face au PLQ et au PQ. L'ADQ peut à ce moment afficher une forte volonté de changement. Toutefois, lorsque le parti s'approche du pouvoir, comme c'est maintenant le cas, il doit alors montrer un visage de gouvernement, ce qui l'amène à renouer avec le modèle québécois qu'il décriait auparavant. Ce faisant, l'ADQ risque alors de décevoir les partisans de la première heure qui, en quittant le navire adéquiste, vont l'empêcher d'arriver au pouvoir.

Références

Programmes et documents adéquistes

ADQ (1994) *Un Québec responsable*, Programme de l'ADQ, sans éditeur.

ADQ (2007), *Une vision. Un plan. Une parole. Un plan A pour le Québec*, Programme de l'ADQ. <http://www.adqaction.com>, p. 5, consultée le 10 avril 2007.

ADQ (2008), *Propositions cadres, VII Congrès*, <http://www.adqaction.com>, consulté le 20 mars 2008.

DUMONT, Mario (1998), « Allô la terre », *La Presse*, 17 février, p. B3.

DUMONT, Mario (2003), Mario « La fin du modèle québécois », *Options politiques/Policy Options*, février 2003, p. 10.

DUMONT, Mario (2005a), *Avoir le courage de ses convictions. 18 ans d'engagement pour le Québec*, Lavaltrie (Québec), Éditions les sociétaires.

DUMONT, Mario (2005b) « Vers un nouvel équilibre », *La Presse*, 4 mars, p. A13.

DUMONT, Mario (2001) « L'ADQ propose d'adopter une Charte du Québec », *Le Devoir*, 1^{er} juin, p. A9.

Ouvrages, textes et articles de journaux

- BAILLARGEON, Normand (2003), « Bon d'éducation et école marchande ? Non merci... », *À droite toute ! Le programme de l'ADQ expliqué*, sous la direction de Jean-Marc Piotte, Montréal, HMH.
- BEAUCHEMIN, Malorie (2007), « Les enfants d'abord », *La Presse*, 10 mars, p. A16.
- BEAUCHEMIN, Malorie et De GRANDPRÉ Hugo (2007), « L'ADQ propose un fonds des régions de 1,3 milliard », *La Presse*, 6 mars, p. A4.
- BOCK-CÔTÉ, Mathieu (2007), « Le conservatisme québécois de Lucien Bouchard », *Argument* 9/2, pp. 5-19.
- BOILY, Frédéric (2004), « Le populisme protestataire de l'Action démocratique du Québec », *Bulletin d'histoire politique* 12/4, pp. 214-228.
- BOILY, Frédéric (2008), *Mario Dumont et l'Action démocratique du Québec. Entre populisme et démocratie*, Québec, PUL.
- CÔTÉ, Charles (2008), *La Presse*, 21 février, p. A5.
- GAUDREAU, Patrice et, DUQUETTE, Patrick (2002), « Dumont vise une cure minceur », *Le Droit*, 26 novembre, p. 2.
- HEBERT, Chantal (2007), « Veille de débat », *Le Devoir*, 12 mars, p. A3.
- MARCOTTE, Johanne (2008), « Mixité de la pratique en santé. Allons de l'avant avec le projet de loi de l'ADQ », *Le Devoir*, 8 avril, p. A7.
- MONTIGNY, Éric (2008), "The Autonomy option. The ADQ's Constitutional Third Way", *Inroads* 22, Winter/Spring, pp. 83-86.
- PELCHAT, Martin et BOIVIN, Simon (2007), « Rouvrir la Constitution pour garantir l'autonomie », *Le Soleil*, lundi 26 février, p. 2.
- PELLETIER, Réjean (1989), *Partis politiques et sociétés québécoises. De Duplessis à Bourassa, 1944-1970*, Montréal, Québec/Amérique.

MOUVEMENTS SOCIAUX, ÉCONOMIE SOCIALE, PAUVRETÉ : L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE

Pierre-André TREMBLAY
Université du Québec à Chicoutimi

Ce texte analyse la période 1960-2008 et étudie de la trajectoire de certaines organisations des mouvements sociaux. Leur évolution est influencée par les changements dans les possibilités offertes par le système politique et par celles que présentent les changements structurels de la société québécoise et, en particulier, par les transformations des rapports entre État et société. La place accordée aux pauvres et à la pauvreté dans la définition des bases sociales et des enjeux des mouvements sert de fil conducteur. Si la pauvreté occupe une place importante dans les préoccupations actuelles, en particulier depuis l'adoption de la Loi 112 en 2002, son émergence mit longtemps à s'imposer dans la pratique des mouvements.

This text presents the period from 1960 to 2008, focusing on the trajectory of some social movement organizations. Their evolution was determined by the changes in the structure of political opportunities and by the structural changes undergone by Quebec society and by the changes in the relations between the State and society. The central issue considered is the role and importance given to poverty in the issues addressed by these movements. It will be shown that, if poverty has a paramount importance in period since the adoption of Bill 112 against poverty and social exclusion, this has not always been the case. In fact, poverty has taken a long time to be addressed by social movements.

Le Québec a traversé depuis quarante ans d'importants changements qui se sont produits si rapidement qu'on est loin du contrôle sur les conditions d'expérimentation qu'on attendrait d'un véritable laboratoire. Pour en montrer la complexité, ce texte privilégie l'étude de la trajectoire de certaines organisations des mouvements sociaux depuis 1960. La place accordée aux pauvres et à la pauvreté dans la définition des bases sociales et des enjeux des mouvements servira de fil conducteur.

Afin de montrer comment le thème de la pauvreté, si important maintenant, n'a émergé que lentement dans la pratique des mouvements sociaux, ce texte s'articulera autour des périodes traversées par les mouvements sociaux québécois et se limitera au mouvement communautaire. La première partie présentera la situation pendant les années de la Révolution tranquille. On verra que la pauvreté n'y apparut que sous la figure du sous-développement d'une fraction délaissée de la population. La période suivante (1968-1975) vit se multiplier les groupes qui offraient des services à des catégories conçues comme peuple, terme métaphorique désignant la grande masse de la population plutôt qu'une catégorie minoritaire défavorisée. La troisième période (après 1975) fut celle de la désorganisation de l'État-providence, à laquelle réagirent des groupes communautaires qui reprirent à leur charge les services que

n'offrait plus l'État. Ce n'est qu'à ce moment que la pauvreté fait véritablement son apparition dans le discours explicite des organisations. Le milieu des années quatre-vingt dix vit apparaître la « nouvelle » économie sociale, à la fois mode de structuration des organisations communautaires et mode de dispensation des services. C'est autour d'elle que se mettent en place les formes principales de la relation entre les organisations et leurs bases, mais aussi entre l'État et la société. La conclusion reviendra sur les ambiguïtés de cette thématique et sur les difficultés à faire de la pauvreté un enjeu explicite.

Les années soixante : comités de citoyens et demandes de participation

La Révolution tranquille représente un ensemble de grands changements institutionnels articulés autour de la thématique de la modernisation de la société canadienne-française bloquée par une culture et des institutions devenues archaïques et inadaptées. Les conséquences touchaient tout le Québec, mais étaient plus évidentes dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, vite identifié comme la région la plus « sous-développée ». Mais il n'y avait pas que les milieux ruraux. Certains quartiers des autres grandes villes étaient aussi marqués par le sous-développement social et économique. Ces espaces firent l'objet des premières actions organisées : le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) servit de laboratoire au développement régional et des programmes de rénovation urbaine furent mis sur pied à Montréal, puis à Québec.

Pour les planificateurs, les résidents de ces territoires faisaient partie des problèmes car, enfoncés qu'ils étaient dans leur mode de vie « traditionnel », ils ne pouvaient que manifester une résistance naturelle au changement. On mit donc un soin particulier à encourager la participation de la population. De nombreux comités furent mis sur pied sous l'égide d'appareils étatiques et grâce à des professionnels de l'« animation sociale ». Il apparut vite que la notion de participation n'avait pas de sens clair. Les planificateurs la concevaient comme une implication dans la réalisation des plans préparés par les experts. Les résidents (et souvent les animateurs) la concevaient plutôt comme une contribution à l'identification des objectifs et à la prise de décision.

Dans les quartiers défavorisés des villes comme dans les communautés rurales du Bas-Saint-Laurent, la dynamique fut la même : après une phase d'enthousiasme, des divergences puis des conflits apparurent quant aux finalités et aux modalités des efforts de développement. Ces oppositions, souvent portées par ces « élites traditionnelles » que les modernisateurs se donnaient comme mission de dépasser, se présentèrent de façon relativement

semblable. En ville, la thématique principale fut celle de la revendication de droits politiques : les *comités de citoyens* se basaient sur une exigence démocratique. Dans le Bas-Saint-Laurent, on vit apparaître des « opérations dignité » : la thématique, plus morale, s'appuie sur un refus du mépris bureaucratique. Derrière cette similitude, cependant, se profile une différence. Les comités de citoyens mirent en avant des demandes essentiellement politiques. En milieu rural, l'opposition se manifesta par des volontés de développement local, d'allure plus économique et visant à sauvegarder l'emploi sur place (DIONNE et KLEIN 1995).

Les acteurs en présence partageaient bon nombre d'opinions et de points de vue. Les inégalités sociales que l'on peut lire dans l'espace (quartiers délabrés des centres/quartiers plus favorisés des banlieues, Montréal/Bas-Saint-Laurent) sont conçues comme une situation de délai de modernisation. Il s'agit moins de lutte contre la pauvreté que de lutte pour le développement. La notion d'exploitation est absente et on s'entend sur l'idée d'un axe unique d'évolution sociale : la modernisation. Les solutions sont à rechercher dans la mobilisation des populations et dans une ouverture des processus démocratiques, toujours menacés de bureaucratisation ou de monopolisation par les élites.

Les années soixante-dix : les groupes populaires

On comprit que les planificateurs désiraient limiter la participation à l'application des décisions. De leur côté, les élus municipaux ne voyaient pas d'un bon œil les demandes « particulières » des citoyens et ne se gênaient pas pour dénoncer l'esprit borné de leurs contradicteurs. La réaction à la fermeture du système politique fut une nette radicalisation du discours et, secondairement, des pratiques.

Au tournant des années soixante-dix, l'expression « groupe populaire » commença à se répandre. Ces organisations avaient en commun de prendre parti pour le « peuple », l'ensemble de ceux qui, repoussés hors de la participation aux décisions et sans les bénéfices de la croissance économique, se retrouvaient enfermés dans des quartiers défavorisés ou dans des régions en déliquescence économique. Ce thème populiste, plus ou moins confondu avec une analyse des classes sociales, permettait de donner à la fois une identité à l'adversaire et à ceux dont on se voulait les porte-parole. Les demandes de la plupart des groupes populaires demeuraient toutefois bien modérées : des logements salubres, des transports en commun efficaces, des emplois, des services collectifs accessibles.

Si des militants estimaient que les groupes populaires devaient viser la révolution socialiste, d'autres estimaient que le peuple ne pouvait attendre le grand soir. Comme on ne pouvait pas vraiment compter sur l'État bourgeois, il fallait faire les choses soi-même, maintenant. Ainsi apparurent des organisations autogérées, souvent dans le secteur des services et de forme coopérative. Leurs initiateurs étaient fréquemment membres de groupes populaires pour qui lutte politique et développement du « *self-help*¹ » étaient complémentaires et participaient d'un projet commun. La mise sur pied de services participe d'une stratégie de mobilisation et de recrutement, dans une vision plutôt utilitariste : non seulement offrir des services souvent essentiels, mais aussi attirer de nouveaux membres et prouver aux résidents du quartier ou du village qu'on sert vraiment à quelque chose. Il s'agit donc d'un élément du répertoire d'action où les services ne sont pas le but premier : ils ont un sens en-dehors d'eux-mêmes et sont conçus comme des ajouts à la mission essentielle des groupes populaires.

La popularité du modèle coopératif s'explique par son ancrage dans la tradition québécoise et dans celle du mouvement ouvrier, mais aussi par sa souplesse, par les avantages fiscaux dont jouissent les coopératives et par l'appui du mouvement Desjardins. En d'autres termes, cette sortie du système capitaliste utilise les ouvertures permises par les politiques sociales et se fait en utilisant des moyens bien intégrés à ce système. Cela est cohérent avec la pratique des groupes dont beaucoup, malgré leurs énoncés conflictuels, n'arrivent à survivre que grâce aux subventions gouvernementales ou, de façon encore plus étrange, grâce à l'aide des communautés religieuses. Paradoxalement, l'existence de ces organisations contestatrices est rendue possible grâce à cela même qu'elles contestent. On peut facilement imaginer les motivations de l'État à les encourager : il y trouve des interlocuteurs d'autant plus utiles qu'ils sont en prise sur des besoins nouveaux et qu'ils ne coûtent pas cher.

Activités de service et action politique sont donc dans une relation ambiguë, obligeant à des choix entre ressources disponibles, stratégies face à la base et rapport à l'adversaire. Dès le milieu des années 70, on entrevoit des divergences entre la lutte politique et l'offre de services à des populations démunies. La thématique du développement et de la modernisation cède la place à celle des besoins sociaux du peuple. La première menait à une exigence de participation à la prise de décision. La seconde mène à une revendication de droits en phase avec l'État-providence, mais aussi à la mise sur pied

¹ « Auto-assistance » ou « action autonome » (NDLR).

d'organisations autonomes profitant d'une relative ouverture de la structure des opportunités politiques.

Les années quatre-vingt : les groupes communautaires en un temps d'incertitudes

Le contexte des années quatre-vingt est dominé par l'inflation, l'accélération de la mondialisation, les baisses de productivité, la hausse des charges sociales, les déficits et l'endettement des États, la montée du chômage et la crise de l'État-providence. Les économies développées se tertiarisent, la main-d'œuvre se féminise et la classe ouvrière classique a perdu son importance numérique. Les inégalités remontent, après s'être lentement amoindries depuis 1945, et ne touchent pas seulement les inégalités entre individus, car celles-ci se doublent d'inégalités catégorielles touchant à la race, l'origine ethnique, l'âge ou le genre. S'approfondissent aussi les divergences spatiales. Les écarts se creusent entre une métropole qui attire la plus grande partie des emplois du tertiaire moteur et le reste de la province qui peine à suivre et dont certaines régions, basées sur l'extraction des matières premières, se retrouvent marginalisées (POLÈSE et SHEARMUR 2002).

Ces sources de différenciation, en se conjuguant, prennent des formes collectives. On voit se mettre en place des politiques qui, malgré l'insistance croissante sur la dimension communautaire, la réorganisation des espaces locaux et régionaux et l'apparition de préoccupations liées à la gouvernance, sont surtout remarquables par la réalisation des limites de l'action étatique. Celle-ci se trouve contrainte par des déficits budgétaires, par une hausse des charges sociales liées au chômage et par la nécessité de protéger l'emploi. La fermeture ou la réorganisation des programmes sociaux furent conçues comme des moyens d'alléger le budget de l'État et de rétablir la discipline du travail. L'insertion en emploi devint la préoccupation première (ULYSSE et LESEMAN 2004).

Dans un tel contexte, les demandes des groupes populaires se retrouvent de moins en moins pertinentes et reviennent à tenter de sauvegarder ce qui peut l'être. Le passage à une conjoncture défensive fit disparaître bon nombre d'organisations. Certaines se réorientèrent dans des directions innovatrices, par exemple en ouvrant la porte au développement économique communautaire (COMITÉ DU COLLOQUE 1986). D'autres entrèrent en négociation avec l'État, dans le but de pouvoir offrir des services essentiels aux populations qu'elles côtoyaient. La fourniture de services perdit son aspect de lutte contre la domination bourgeoise pour se faire sous l'égide de la concertation.

Ces partenariats risquaient de réduire l'autonomie des groupes et d'en faire de simples sous-traitants. Bon gré, mal gré, le centre de gravité se déplaça et, de plus en plus, les groupes commencèrent à être définis par les appareils d'État². On se mit à les appeler « groupes communautaires », la communauté étant ici comprise comme l'espace public non étatique – définition négative qui renvoie non au « peuple », mais à une entité apolitique dont le point de référence est l'appareil bureaucratique. Les nouvelles dénominations utilisées pour désigner les groupes qui continuaient à revendiquer (« groupes de lutte »), montrent bien la distance qui commençait à s'établir.

C'est pendant ces années qu'apparut la pauvreté comme trait définissant les « usagers » ou les « clientèles » des groupes communautaires. L'apparition d'un chômage de longue durée (KLEIN et LÉVESQUE 1995) et le rétrécissement des programmes de sécurité sociale ont drastiquement diminué les ressources de fractions importantes de la population. Les mesures de privatisation envisagées ne firent rien pour améliorer leur condition. Sans leur être destinés par définition, les services offerts par les organismes communautaires, généralement gratuits, se révélaient bien adaptés à leur situation, ce qui explique les clientèles bien « ciblées » des groupes : jeunes, femmes, personnes âgées ou sans emploi (TARDIF *et al.* 2004). Malgré cette évidence, cependant, rares sont les groupes qui font de la lutte contre la pauvreté leur objectif premier et peu admettront avoir les pauvres comme clientèle première. Il s'agit donc d'une pauvreté inavouée, mais évidente (WHITE 1994).

Des efforts d'innovation sociale

Les années 80-90 ne furent pas uniquement marquées par le « déclin de l'empire ». Les discours sur l'individualisme et la fin des engagements, par lesquels on cherche souvent à résumer cette période, sont loin d'en respecter la complexité. Les principales innovations furent économiques et organisationnelles.

La défavorisation touchant de façon pérenne certains espaces montréalais, des militants de groupes communautaires mirent sur pied des Corporations de développement économique communautaire (CDEC) visant à développer l'emploi et à soutenir le développement local au prix d'un intense effort de concertation des différents acteurs locaux et d'une pression sur l'État.

² Ceci est très clair à la lecture des textes de la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux qui rendit son rapport à la fin des années quatre-vingt (voir, par exemple, GODBOUT 1987).

La nouveauté tenait à l'application des techniques d'organisation communautaire au champ économique et à l'organisation spatialement définie et très locale des mécanismes de promotion de la croissance. Le premier aspect dérangea beaucoup les organisateurs (peu habitués à penser en termes de rentabilité ou de compétitivité) et les développeurs (peu habitués aux techniques des animateurs sociaux), mais on comprit vite qu'il s'agissait de « faire ensemble » et non plus de « faire contre ». Le second aspect, la dimension locale, revenait à définir les communautés (des quartiers, en l'occurrence) comme des espaces complexes plutôt que comme de simples lieux de résidence. Cela revenait aussi à trouver une pertinence économique à une échelle autre que l'État-nation ou même la région. Les dynamiques partenariales locales enclenchées par les CDEC dans les quartiers en difficulté furent prometteuses et ce modèle se répandit hors de Montréal pour servir d'inspiration aux Centres locaux de développement (CLD) (BUJOLD 2002).

La même logique spatiale se retrouve dans la seconde grande innovation : les Corporations de développement communautaire (CDC), qui regroupent les organismes communautaires situés sur un même territoire. Ces regroupements sont multi-sectoriels : l'existence des CDC complète et s'articule à la logique sectorielle encouragée par les programmes gouvernementaux, qu'elle cherche ainsi à dépasser. Les groupes communautaires peuvent alors jouer un rôle de développement local (TARDIF *et al.* 2004). La mise sur pied du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) en 2001 peut être vue comme le signe que ces rapports sont plus complexes et mobiles que le clientélisme financier ou la sous-traitance. Il y a là quelque chose comme la constitution d'une société civile progressivement consciente d'elle-même. Ceci dit, les groupes communautaires n'ont rien de spontané et sont dans la lignée des efforts de « *community organizing*³ » : le personnel professionnel, de plus en plus formé dans les écoles de travail social, y joue un rôle central. Mais leur pratique est généralement distincte de celle des appareils d'État et plus proche d'une logique de réciprocité que de la simple dispensation de services (TREMBLAY 2006).

Ces exemples montrent que la dynamique organisationnelle se dirige vers une localisation de l'action sociale : l'échelon provincial n'est plus le seul pertinent, ni pour les efforts de développement économique, ni pour l'organisation des services à la population. La différenciation de l'espace

³ Traduit par « organisation communautaire » (BOURQUE *et al.* 2006).

national est devenue principale et non plus, comme dans la période de modernisation, survivance à éliminer.

L'économie sociale

L'institutionnalisation progressive de l'économie sociale est une belle illustration de la dialectique entre encadrement universaliste et autonomie inégalitaire. Des organisations du mouvement des femmes avaient fait pendant l'été 1995 la « marche des femmes contre la violence et la pauvreté » (aussi appelée la « marche du pain et des roses »). L'impact en a été immense et sa demande d'infrastructures sociales eut un large écho. Le gouvernement, dont un des buts premiers était la résorption du déficit budgétaire de l'État, organisait alors de grands sommets sur l'économie et la société. À la surprise générale, le mouvement communautaire et le mouvement des femmes furent invités à participer au sommet de 1996. Ils y présentèrent les revendications de l'été précédent. La réponse gouvernementale fut la proposition de mise sur pied d'entreprises dites d'« économie sociale », joignant production marchande et objectifs sociaux. Les mois suivants montrèrent que, si les mouvements sociaux y voyaient des modes différents d'organisation et de production-distribution de la richesse, l'État recherchait surtout une façon de se délester d'une partie de ses responsabilités en matière de services sociaux.

Les débats qui suivirent illustrent bien cette ambiguïté. On peut en distinguer trois variantes. La première est représentée par ceux qui y virent une intégration au capitalisme, le devenir du mouvement coopératif donnant l'exemple de l'impossibilité d'une « troisième voie ». On reprochait aussi à l'économie sociale de pousser les organisations à un abandon des revendications de changement social. Les mêmes critiques avaient aussi été faites pendant les années quatre-vingt aux tenants du développement économique communautaire. À cela on objectait que ce modèle était doué d'une remarquable résilience prouvant sa souplesse et sa capacité à s'ajuster aux conjonctures. De plus, l'augmentation de la part d'autofinancement favorise l'autonomie et diminue la dépendance face à l'État.

La seconde série d'objections provenait de syndicalistes qui y voyaient une façon de revenir sur les acquis des luttes syndicales (les employés des organisations communautaires étant bien moins payés et jouissant de conditions de travail plus précaires et moins favorables – et n'étant généralement pas syndiqués). La réponse était que la substitution d'emplois faisait partie de ce que l'économie sociale voulait explicitement éviter et rappelait que les

syndicats s'étaient déjà dotés d'organisations partageant les buts et les moyens de l'économie sociale afin de sauvegarder les emplois.

Enfin, les autres objections provenaient de groupes communautaires qui hésitaient à se percevoir comme un « tiers-secteur ». Ils refusaient d'ajouter les préoccupations de rentabilité financière à leurs façons de faire, essentiellement motivées par le service et l'aide désintéressée. De plus, leurs clientèles étant essentiellement composée de gens dénués de moyens, la tarification des services aurait l'effet d'un « ticket modérateur ».

Cette dernière critique se révéla plus difficile à contrer, car elle touchait à la définition même du monde communautaire dans son rapport à l'État et à la « clientèle », dans le choix de ses objectifs d'action, dans les réseaux qu'il avait développés et dans les caractéristiques des personnes avec lesquelles et pour lesquels il se définissait. Cela explique peut-être la lenteur avec laquelle l'économie sociale se répandit dans ces organisations. Celles-ci se sont toujours enorgueillies de l'étroitesse de leurs liens avec leur environnement, y voyant même la base de leur légitimité. L'adjonction d'une relation financière ne risque-t-elle pas de remettre ces liens en question ? Respecte-t-elle la « façon de faire » du communautaire ? Transforme-t-elle les usagers en clients ? (D'AMOURS 2002).

Ces questions montrent que le dénuement matériel est devenu un trait définissant, de façon implicite mais claire, les personnes pour lesquelles travaillent les organismes communautaires. Il est devenu une caractéristique des usagers suffisamment importante pour servir à la définition du secteur. Cela aurait été difficile à imaginer pendant les années 60 ou 70.

Tout le monde peut avoir recours aux organisations communautaires, mais, en pratique, les usagers sont essentiellement des gens sans moyens financiers importants. Cela signifie-t-il que l'existence de ce secteur entérine une division de la population selon le revenu (aux riches, les services privés ; aux pauvres, les services communautaires) ? Crée-t-on alors un ghetto qui ne s'avoue pas⁴ ? Cette question soulève aussi celle de la place de la pauvreté dans le champ de l'économie sociale. Ses promoteurs refusent de la cantonner aux catégories défavorisées, comme une sorte de sécurité sociale de rechange (LÉVESQUE 2007 : 41-61) et insistent sur sa « généralité » : elle s'adresse à

⁴ D. WHITE (1994) parle d'une « gestion communautaire de la pauvreté », alors que le terme de ghetto est utilisé par AMIN (2002) à propos du Royaume-Uni.

toutes les couches de la population. Cependant, on ne peut oublier que les enjeux de l'emploi et du chômage ont été à la base de l'émergence de la « nouvelle économie sociale ». La lutte contre l'exclusion a été parmi ses motivations premières et, en pratique, elle est associée à la pauvreté, à l'insertion par le travail et l'emploi, comme un outil supplétif aux manques du marché et aux incohérences des politiques sociales. Loin d'une troisième voie, un pis-aller ?

La question n'est pas réglée, ce qui explique que les discussions sur la définition et les caractéristiques de l'économie sociale soient encore si fréquentes. Leur durée et, parfois, leur virulence montrent que la question de la pauvreté des personnes et de l'appauvrissement des collectivités s'est peu à peu imposée (ULYSSE et LESEMAN 2004 ; NOËL 2002).

Il me semble qu'un trait particulièrement frappant de ces innovations réside en leur capacité à générer des acteurs collectifs. La « nouvelle économie » a divisé la société en deux grandes catégories : ceux qui ont les compétences pour s'y insérer et bénéficier de la richesse qui s'y crée et ceux qui ne possèdent pas ces compétences et qui survivent dans des conditions de précarité. Cette division sociale traverse l'ensemble des collectivités, ce qui se traduit par une rupture des liens sociaux à l'échelle locale et nationale et par la difficulté à mettre en place des instances inclusives de gouvernance locale, car le niveau local est celui où jouent le plus directement les liens entre acteurs concrets. La question est, de plus en plus, de savoir si les initiatives locales qui mobilisent l'économie sociale peuvent rectifier cette situation, recréer des liens sociaux facilitant une gouvernance locale prospère et connecter la collectivité locale aux réseaux de l'économie globale. Il est probable qu'elles le peuvent, mais à la condition de ne pas se limiter aux ressources locales. L'effort doit combiner des ressources endogènes et des ressources exogènes. L'enjeu se situe dans la capacité des acteurs locaux à mobiliser ces deux types de ressources tout en conservant un leadership local. C'est en mobilisant des ressources exogènes que l'on s'insère dans des réseaux de niveau supra-local et c'est en les combinant avec les ressources locales que l'on crée des liens sociaux forts dans la communauté. Une telle mobilisation des citoyens peut engendrer un sentiment d'identité positif, ce qui favorise l'estime de soi et l'engagement dans des projets économiques et sociaux qui ont des effets sur le niveau et la qualité de vie de la collectivité.

La pauvreté des personnes et des ménages est ainsi recadrée dans une approche moins centrée sur la redistribution des ressources par un État tutélaire.

Elle fait partie d'une interrogation sur les dynamiques collectives enchaînant dévitalisation, appauvrissement et exclusion dans un contexte général de croissance économique et d'approfondissement des inégalités.

Conclusion

Ce texte a voulu mettre en rapport la question de la pauvreté et les diverses phases des mouvements sociaux. Il se base sur l'hypothèse que leurs rapports n'ont rien de prédéterminé, bien que la créativité des acteurs soit contrainte par les moyens à leur disposition et les opportunités politiques. Les Comités de citoyens s'inscrivaient dans une période de participation à la modernisation du Québec, alors que les groupes populaires de la période suivante réagirent à la relative fermeture du système politique en mettant sur pied des services à visée autonome. L'imposition de politiques inspirées par le néo-libéralisme diminua encore plus la marge d'autonomie concédée aux organisations, ainsi que les services offerts aux populations démunies. La montée des groupes communautaires est ainsi le signe d'une volonté de suppléer aux manques de l'État, mais aussi d'un certain enfermement dans la fourniture de services.

À chacune de ces étapes, les organisations inventèrent ou importèrent des formes d'opposition, mais elles imaginèrent aussi des modalités plus « positives » d'intervention sur le social. On ne peut donc se limiter à voir les mouvements sociaux comme de simples protestataires s'opposant aux initiatives d'autres acteurs. Bien sûr, la place de ces modalités positives d'action sociale dans le répertoire des organisations et des mouvements varia beaucoup et ce n'est sans doute que depuis le milieu des années 90 qu'elles ont acquis une importance centrale. Le plus intrigant, dans la période actuelle, n'est pas que les modalités essentielles d'action reposent sur le partenariat et les services communautaires, mais plutôt que les formes plus ouvertement oppositionnelles occupent si peu de place, ce que l'on conçoit souvent comme l'institutionnalisation des organisations.

Au-delà des aspects stratégiques, c'est-à-dire de la structure des opportunités politiques, il faut aussi considérer le rapport à la base sociale. Bien qu'il s'agisse toujours de groupes défavorisés, la façon de concevoir et de présenter cette défavorisation se modifia selon les périodes. Aux groupes traditionnels marqués par le sous-développement succéda le peuple dominé par les élites locales et exploité par la bourgeoisie. Avec la crise économique débutant vers le milieu des années soixante-dix, la question de la pauvreté commença à être formulée de façon plus explicite : les pauvres sont les usagers

des groupes, ceux qui ont besoin des services que l'État ne fournit plus et que le marché privé n'offre qu'à des prix élevés. L'économie sociale devint ensuite une façon de plus en plus répandue de produire ces services, ce qui montre bien le changement de forme d'un État devenant de moins en moins providentiel.

De « citoyens » à « peuple » puis à « pauvres », pourquoi les référents sont-ils passés d'un champ politique à un champ plus neutre, le « social » ? Les deux premiers termes sont évidemment apparentés, bien qu'ils appartiennent à des étapes différentes de l'histoire des liens entre l'État et la société, alors que le troisième relève d'une autre période. Faut-il y voir le signe d'une individualisation des services sociaux ? L'indice que la pauvreté et l'exclusion sont devenues les formes essentielles de stratification d'une société de consommation ? Que la pauvreté n'est en fait qu'une des facettes d'un problème plus généralisé de cohésion sociale ? Quelle que soit la réponse, le tournant des années quatre-vingt représente une rupture marquant les mouvements sociaux dans leurs rapports à leur base sociale et leurs répertoires d'action collective, tout autant que le type et la quantité de ressources qu'ils arrivent à mobiliser. Elle touche à la structure des conditions politiques et aux possibilités de gouvernance de la société dans une histoire qui est loin d'être terminée.

Références

- AMIN, Ash, CAMERON, Angus et HUDSON, Ray (2002), *Placing the social economy*, London, Routledge.
- BOURQUE, Denis, COMEAU, Yvan, FAVREAU, Louis et FRÉCHETTE, Lucie (dirs.) (2006), *L'organisation communautaire, fondements, approches et champs de pratique*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.
- BUJOLD, Raynald (2002), *Place du local dans une stratégie de lutte à la pauvreté : développement local et économie sociale*, Montréal, Observatoire montréalais de inégalités sociales et de la santé (OMISS), Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Direction de la Santé publique.
- COMITÉ DU COLLOQUE (1986), *Fais-moi signe... de changement. Actes du colloque provincial sur le développement communautaire*, Victoriaville, Corporation de développement communautaire des Bois-Francs inc.
- D'AMOURS, Martine (2002), « Économie sociale au Québec. Vers un clivage entre entreprise collective et action communautaire », *Revue internationale de l'économie sociale* 284, pp. 31-44.
- DIONNE, Hugues et KLEIN, Juan-Luis (1995), « Les villages face à l'État : de la révolte territoriale au développement local », dans A.-G. Gagnon, A. Noël (dirs.), *L'espace québécois*, Montréal, Québec/Amérique, pp. 171-188.
- GODBOUT, Jacques T. (1987), *La face cachée du système*. Gouvernement du Québec : Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Recherche n°22.
- KLEIN, Juan-Luis et LÉVESQUE, Benoît (dirs.) (1995), *Contre l'exclusion. Repenser l'économie*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.
- LÉVESQUE, Benoît (2007), *Un siècle et demi d'économie sociale au Québec : plusieurs configurations en présence (1850-2007)*, UQAM, CRISES-ARUC-ÉS, Cahiers de l'ARUC-ÉS n°C-15-2007.
- POLÈSE, Mario et SHEARMUR, Richard (2002), *La périphérie face à l'économie du savoir: la dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non-métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique*. Montréal/Moncton, INRS Urbanisation, culture et société/Institut canadien de recherche sur le développement régional.

- TARDIF, Carole, KLEIN, Juan-Luis, TREMBLAY, Marielle et TREMBLAY, Pierre-André (2004), *La place du communautaire : évaluation de la contribution locale des organismes communautaires*, UQAM, Cahiers de l'ARUC-ÉS, série « Recherche », n°R-07-2004, 131 pages.
- TREMBLAY, Pierre-André (2006), « Des moyens pour la société civile: l'exemple des groupes communautaires québécois », dans M. Tremblay, P.A. Tremblay, S. Tremblay (éds.), *Le développement social : un enjeu pour l'économie sociale*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, pp. 192-204.
- ULYSSE, Pierre-Joseph et LESEMANN, Frédéric (2004), *Citoyenneté et pauvreté. Politiques, pratiques et stratégies d'insertion en emploi et de lutte contre la pauvreté*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.
- WHITE, Deena (1994), « La gestion communautaire de l'exclusion », *Revue internationale d'action communautaire* 32/72, pp. 37-51.

LA MUSIQUE « ACTUELLE » QUÉBÉCOISE : UNE FAÇON DISTINCTE DE DÉVELOPPER UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

Anne ROBINEAU
ICRML, Moncton

La musique « actuelle » est une pratique musicale d'avant-garde. Cet article situe son émergence et son développement des années 1970 à aujourd'hui et montre en quoi elle est spécifique au Québec. Véritable laboratoire culturel redéfinissant constamment les valeurs artistiques et les critères esthétiques tout en étendant ses structures de diffusion, l'exemple de la musique actuelle permet aussi de comprendre certains discours sociaux sur la valeur émancipatrice de la culture et sur l'organisation autogérée de milieux artistiques qui ont marqué une partie du développement artistique du Québec.

Quebec's "musique actuelle" is an avant-garde musical practice. This article will situate the context of the emergence and the development of this typically "québécois" music from the seventies to today. As an amazing cultural laboratory constantly trying to expand the definition of artistic value and esthetical criteria, and also seeking to expand its own circulation structure, its example brings a better understanding of social discourse on the emancipation value of culture and on the do-it-yourself attitude that marks Quebec's artistic development.

Si l'expression de « laboratoire culturel » se prête particulièrement bien au contexte social entourant la Révolution tranquille au Québec, cette expression s'avère encore plus pertinente concernant le développement artistique de cette époque. En effet, les trois décennies qui ont suivi cette « révolution », soit les années 1960, 1970 et 1980, ont été favorables à l'expérimentation artistique et à la proposition de nouvelles définitions de l'art. Certaines démarches de création ont alors entraîné dans leurs sillons une génération d'artistes québécois ouverts à des influences esthétiques diverses en provenance des États-Unis et de l'Europe. Cette ouverture au monde ne s'est pas traduite pour autant par une dilution de la culture québécoise à travers différents courants artistiques venus d'ailleurs. Au contraire, la culture du Québec s'est plutôt affirmée en s'appuyant sur des valeurs modernes et en mettant en valeur sa spécificité, celle d'une culture francophone en Amérique du Nord.

L'exemple du milieu artistique de la musique dite « actuelle » le montre bien. Cette musique qualifiée d'avant-garde s'est développée en s'appuyant sur des idées de changements, d'essais et de découvertes. Parmi ce qui la caractérise le plus, on retrouve le goût d'expérimenter des formes musicales nouvelles en rejetant des canons esthétiques plus classiques, l'attachement à un discours sur la valeur émancipatrice de l'art, le désir d'une organisation

artistique flexible et sans chef inspiré de l'autogestion, puis un rapprochement entre les artistes et leur public. La musique actuelle se caractérise par ce désir d'allier le populaire, le folklore et le moderne. Ce métissage est aussi significatif de cette période de changements où le Québec cherchait à se définir.

Le texte qui suit vise donc à expliquer comment ces caractéristiques se sont articulées entre elles au fil du temps pour donner naissance au milieu spécifique de la musique actuelle. Trois points seront essentiellement développés. Tout d'abord, il sera question du contexte social qui a favorisé l'émergence de la musique actuelle. Puis, nous préciserons les esthétiques et les discours sur la création artistique qui ont incité les artistes de ce milieu musical à se politiser. Enfin, nous traiterons du développement de cette pratique artistique comme étant distincte et spécifique au Québec.

Le contexte social favorisant l'émergence de la musique actuelle : un contexte de changements

Les années 1950 à 1970 au Québec ont été marquées par un mouvement des idées qui s'est concrétisé par des changements sociaux auxquels ont pris part les artistes et les intellectuels à l'encontre du traditionalisme de Duplessis (1944-1959). Le gouvernement du libéral Jean Lesage, élu en 1960, a profité de ce contexte d'émancipation, soutenu par l'idée de progrès social, pour construire un État-providence lançant le Québec dans la modernité (FOURNIER 1986). Pour les milieux de l'art au Québec, ces changements ont favorisé la remise en question des pratiques de création que ce soit en musique, en arts visuels, en danse et dans plusieurs autres médias artistiques. Certains événements comme *La semaine internationale de musique actuelle* (1961)¹, *l'Infonie* (1967) ou *l'Osstid'cho* (1968) témoignent de la découverte et du développement de nouvelles esthétiques, de l'expérimentation de nouvelles technologies et de la politisation des artistes.

¹ Cet événement a eu lieu du 3 au 8 août 1961. Selon le programme, on pouvait y retrouver les catégories suivantes : musique instrumentale, musique électroacoustique, musique mixte, danse et film expérimental. Parmi les musiciens, il y avait notamment Earle Brown (USA), Morton Feldman (USA), Serge Garant (Québec, Canada), Edgard Varèse (USA), Mauricio Kagel (Argentine), Bruno Maderna (Italie), John Cage (USA), Pierre Schaeffer (France), Cioni Carpi (Canada), Milke Keleman (Yougoslavie), David Behrman (USA), Toshi Ichiyanagi (Japon), Christian Wolff (USA), Mireille Chamass (France), Pierre Mercure (Québec, Canada), Richard Maxfield (USA), Yoko Ono (Japon), Wlodzimerz Kotonski (Pologne), Krzysztof Penderecki (Pologne), Norman McLaren (Canada), Gyorgy Ligeti (Hongrie), Louis Portugais (Canada), Luigi Nono (Italie), François Mache (France), Milton Babbitt (USA).

Ainsi, pendant *La semaine internationale de musique actuelle* organisée par le compositeur Pierre Mercure², plusieurs expériences de fusion de la musique avec d'autres arts comme la poésie, la danse, le cinéma et les arts plastiques ont prédominé. L'intention de Mercure était de faire connaître à la population canadienne, les nouvelles tendances de la création musicale, notamment celles provenant des États-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le célèbre John Cage s'y était notamment démarqué par une utilisation non conventionnelle des instruments. Le festival était donc à l'image de ce renouveau esthétique et présentait des performances multidisciplinaires et internationales.

Ce mélange des genres et des disciplines artistiques est aussi ce qui a caractérisé l'*Infonie*. Ce groupe rassemblait plusieurs figures connues du monde des arts, soit l'artiste multidisciplinaire Raoul Duguay ainsi que Walter Boudreau, aujourd'hui compositeur et directeur de la Société de musique contemporaine du Québec. L'*Infonie* a particulièrement marqué l'histoire de la musique québécoise par l'éclectisme de son contenu. Entre 1967 et 1974, plusieurs artistes ont fait partie de l'*Infonie* et lui ont donné une touche musicale tantôt populaire, tantôt jazz-fusion, puis free-jazz en s'inspirant autant de Frank Zappa que de Terry Riley. Outre la musique, l'*Infonie* intégrait dans ces performances, des monologues et des poèmes.

Enfin, dans l'*Osstid'cho*, ce métissage musical et artistique pouvait prendre un caractère plus politique. Cet événement rassemblait un ensemble de jeunes artistes, musiciens, chansonniers et comédiens dont Louise Forestier, Robert Charlebois et même Yvon Deschamps qui récitait des monologues sociaux sur les syndicats. Des chants et des exercices phonétiques en français québécois faisaient partie du spectacle. Cette mise en valeur de la culture et de la langue québécoises pouvait être observée ailleurs. En effet, c'est également à cette époque que la pièce *Les Belles Sœurs*, du fameux écrivain Michel Tremblay, était jouée donnant au joual un nouveau statut. Cette période coïncidait aussi à la reconnaissance des œuvres de Claude Gauvreau et l'invention de son langage exploréen qui, pour certains sémiologues, se situait à la limite de « l'expressivité musicale » (FISSETTE 1992).

La réaffirmation de la culture québécoise y compris à travers son folklore et sa culture populaire est un élément marquant pour le futur

² Pierre Mercure (1927-1966), compositeur canadien. Ses œuvres les plus importantes sont *Kaléidoscope* (1948) et *Pantomime* (1948).

développement de la musique dite « actuelle ». Différentes esthétiques musicales vont alors inspirer les futurs musiciens de musique actuelle qui fusionnent plusieurs genres musicaux. Par contre, il faut comprendre que ces esthétiques musicales s'inscrivent dans des univers artistiques et culturels plus larges qui favoriseront la politisation des artistes. Ainsi, dans la partie suivante, il sera question de la façon dont le free jazz, le rock, le « *happening* » et la « *new music* » ont influencé les musiciens de musique actuelle et leurs valeurs.

Esthétiques musicales, discours sur la création artistique et politisation des artistes

À côté de la musique contemporaine qui se développe, d'autres univers musicaux comme celui du free jazz, du rock, du « *happening* » et du courant musical de musique nouvelle s'imposent au Québec dans les années soixante. Ils auront une influence sur les musiciens de musique actuelle qui y puisent des éléments techniques, notamment ceux liés à l'improvisation, et des comportements sociaux liés à l'aspect contre-culturel que revêtent ces pratiques musicales. Ces univers ont souvent fusionné impliquant un regard relativiste sur la culture populaire et la culture savante. Les musiciens de musique actuelle renvoient l'origine de leur pratique artistique à ce contexte de fusion pour expliquer ce qui les a incités une dizaine d'années plus tard à faire de la musique et à développer leur propre univers musical.

Par exemple, le free jazz qui s'est imposé progressivement après 1967 a vite été associé à un message d'émancipation et de liberté. Il a eu un écho important auprès du public et de la communauté de musiciens francophones dans leur propre processus d'émancipation culturelle d'un milieu d'un environnement anglo-dominant. C'est à ce moment-là, avec notamment la montée du néo-nationalisme sous le gouvernement de Daniel Johnson et avec l'arrivée du *Front de libération du Québec* (FLQ) que l'on voit se former d'autres groupes musicaux comme le *Quatuor de jazz libre du Québec* fondé en 1967.

L'improvisation collective, caractéristique majeure du Quatuor, se retrouvait aussi dans d'autres ensembles comme l'*Atelier de musique expérimentale* et l'*Ensemble de musique improvisée de Montréal* dont le fondateur Mathieu Léger, faisait également partie du *Quatuor de jazz libre du Québec*. Le fameux Quatuor, qui a participé à l'*Infonie*, s'est politisé à divers degrés selon les individus avec la montée du nationalisme québécois. Ce qui a eu pour effet de créer certaines tensions internes qui ont divisé les membres du groupe. Chacun a suivi alors sa voie et, de ce fait, certains des membres du

groupe sont restés dans le courant free jazz avec la volonté de ne pas imposer de structure et ont notamment collaboré à l'*Osstid'cho* ainsi qu'à l'*Infonie*. D'autres musiciens, comme Walter Boudreau par exemple, se sont dirigés vers un type de musique qui demandait plus de structure et de discipline.

Après ces événements, les esthétiques de la fin des années 1970 se fragmentent pour mieux se développer en fonction des aspirations esthétiques des musiciens notamment celle de ce nouveau courant fusionnant free jazz et rock. Cet éclatement des esthétiques musicales a conduit par la suite, à la diversification des mondes musicaux dans lesquels des principes aussi bien esthétiques qu'organisationnels se sont cristallisés. Le processus d'internationalisation, amorcé par le désir d'émancipation envers les élites cléricales et bourgeoises locales, a probablement accentué l'élan de syncrétisme vers lequel a tendu une nouvelle génération d'artistes. Cependant, tous n'y sont pas allés du même pas et certains ont préféré exprimer cette modernité musicale dans un cadre plus formel comme celui de l'université. Ce n'est pas le cas des musiciens de musique actuelle qui ont créé leur propre réseau de pratiques et de diffusion, mais aussi leur propre discours sur la création. Ce discours s'appuie beaucoup sur le désir d'authenticité associé à la culture populaire par opposition à une culture savante trop formelle, voire élitiste.

Les musiciens de musique actuelle ont d'ailleurs produit un ensemble d'œuvres reprenant des éléments de la culture populaire et du folklore québécois tout en les intégrant à des formes musicales plutôt caractéristiques de la modernité. Une des œuvres les plus connues est sans conteste *Le trésor de la langue* de René Lussier. Celle-ci met en relief le caractère mélodique du parler québécois et intègre d'autres éléments sonores, voire des discours historiques tels que le célèbre « Vive le Québec libre » du Général De Gaulle. Pour réaliser cette œuvre, Lussier a entrepris une démarche originale et symbolique en enregistrant des personnes qu'il croisait lors de son parcours le menant jusqu'aux Archives nationales à Québec et en empruntant le Chemin du Roy. D'autres exemples peuvent montrer cet attachement à la culture populaire et aux racines de la culture québécoise qu'il faut déterrer pour mieux se distinguer des autres cultures francophones. C'est ainsi qu'un des groupes fondateurs de la musique actuelle et uniquement composé de femmes, *Les poules*, ont rendu hommage à *La Bolduc*, une des premières chanteuses populaires québécoises ayant acquis un succès important.

Le développement d'une pratique artistique distincte et spécifique au Québec

La traduction en français du terme *new music* par « nouvelle musique » n'aurait pas été représentatif de ce que jouent les musiciens de musique actuelle au Québec, car il ne renvoie pas d'emblée au contexte social et artistique où cette pratique musicale est spécifiquement née, notamment à la spécificité de la culture francophone du Québec. En effet, aux États-Unis et plus précisément dans le milieu artistique new-yorkais, la *new music* était très répandue et a consolidé un réseau à travers tout le continent influençant et légitimant les pratiques musicales du même type au Québec. Comme l'écrit la musicienne Iris Brooks à propos de la musique jouée au festival *New Music across America* (1979), la *new music* fait référence à des innovations musicales issues de différents milieux et réseaux de créateurs. Si l'on compare les caractéristiques de la musique actuelle à celles de la *new music*, celles-ci s'avèrent très proches. La *new music* est également associée à de la musique de création d'avant-garde ainsi qu'à des figures phares d'un réseau qui s'est formé à la fin des années 1970 à New York. Des filiations esthétiques directes et indirectes existent notamment entre John Cage et les musiciens de la génération suivante comme Philip Glass, Meredith Monk, Robert Ashley et Steve Reich, entre autres (BROOKS 1992 :6). Brooks note qu'au départ, la *new music* faisait simplement référence à des sons qui n'avaient jamais été entendus auparavant. À cela s'est ajouté le développement de la technologie qui procurait des moyens plus faciles et plus rapides de produire du son. Chacun pouvait avoir son propre studio maison sans toutefois avoir de formation académique proprement dite. C'est d'ailleurs ce qui a permis à des musiciens de créer une musique différente de celle qui est issue de l'écriture et de se produire sur scène avec d'autres musiciens ayant à la fois le même profil de carrière et la même démarche artistique.

À la fin des années 1970, on peut vraiment parler d'une démocratisation des moyens de production de la musique en même temps qu'une plus grande collaboration entre différents milieux de la musique. C'est ce qui s'est produit dans la version new-yorkaise du *art rock* avec des groupes comme *The Talking Heads* ou, plus tard, *Sonic Youth*. Philip Glass a, d'ailleurs, souvent collaboré avec des musiciens de rock et d'autres artistes comme des peintres, par exemple. À l'inverse, les musiciens de *art rock* ont participé à des œuvres expérimentales. Thurston Moore, musicien de *Sonic Youth* a, par exemple, participé plusieurs fois au Festival international de musique actuelle de Victoriaville au Québec en 1999 et en 2001 ainsi qu'au 25^e festival de *New Music America* à New York en avril 2004.

On peut penser que le terme « musique actuelle » a été choisi pour rappeler la spécificité de la culture musicale québécoise francophone et la distinguer de la culture anglophone et de la culture européenne. Plusieurs points peuvent le confirmer. D'abord, Andrew Jones, journaliste culturel anglophone de Montréal, a consacré un ouvrage d'introduction à la « musique actuelle » (JONES 1995) en conservant la terminologie francophone pour préserver la spécificité de cette musique et de l'environnement dans lequel elle est produite. Puis, la définition de la musique actuelle par Jean Derome, musicien reconnu de ce milieu artistique, viendrait là aussi confirmer cette hypothèse :

Le cœur du courant de musique actuelle est constitué par tous ces inclassables dont la musique est à l'intersection d'influences et de styles connus, ces apatrides qu'on ne saurait faire figurer uniquement dans un style ou l'autre. Ils n'appartiennent ni à la "New Music", ni à la "musique improvisée européenne", mais un peu à tout cela. Musique actuelle veut dire musique métisse. (DEROME 1995 : 15).

Cette définition, où le métissage est mis au cœur de la définition de la musique actuelle, est largement partagée par les autres musiciens de ce style musical. Si les années 1980 ont vu l'émergence et la consolidation de l'ensemble de ce milieu artistique, le développement de la musique actuelle ne se réalise pleinement qu'à partir des années 1990 où des collectifs de production et de distribution s'organisent plus officiellement autour de mandats clairement définis. Il en est de même avec la *new music*.

La professionnalisation (avec ses choix de formation et ses mécanismes de consécration) de ce milieu artistique se mesure par la régularité des événements mis en place par les collectifs de productions comme par exemple les *Productions Supermusique* à Montréal, *Traquen'art* à Québec ou les *Productions Plateforme* à Victoriaville. La plupart de ces organismes sont autogérés. Cette professionnalisation se mesure aussi par la reconnaissance des membres des autres milieux musicaux et artistiques. De plus en plus souvent, il est fait appel aux musiciens de musique actuelle qui occupent un rôle clé dans l'organisation de leur milieu artistique. Ces musiciens ont aussi une relève qu'ils soutiennent. Le disque intitulé « Sang9 » et rassemblant plusieurs jeunes musiciens sur l'étiquette de disques Distribution Ambiances Magnétiques Etcetera (DAME) en est un bon exemple.

Il est donc difficile de trouver des qualificatifs désignant des musiques européennes qui seraient équivalentes à la musique actuelle québécoise tellement celle-ci semble territorialisée et spécifique à un métissage particulier entre racines européennes, influence nord-américaine et culture québécoise.

Conclusion

Si la musique actuelle québécoise s'est développée avec l'idée de l'expérimentation des sonorités, les musiciens qui la pratiquent se sont appuyés sur un univers culturel spécifique aux années 1960 et 1970. Comme nous l'avons montré, il est très difficile de séparer les choix esthétiques de ces musiciens, de leurs aspirations sociales et politiques. Le désir d'émancipation par les arts et la culture rejoint les valeurs véhiculées par les mouvements sociaux de l'époque en faveur de l'émancipation de la classe ouvrière, des femmes et des Afro-Américains. L'organisation même de ces milieux artistiques, très critiques des industries culturelles et des modèles académiques de l'art, va plutôt s'orienter vers des modèles d'autogestion avec des structures de pouvoir moins hiérarchiques. Ces structures sont particulièrement adaptées à ces milieux de l'art alternatif comme celui de la musique actuelle, car elles permettent une plus grande flexibilité de leur organisation. Par ailleurs, à côté de cette fusion de plusieurs courants musicaux et d'une structure organisationnelle souple, existe un véritable désir de se rapprocher du public. Beaucoup de performances artistiques de l'époque vont chercher à faire participer le public, voire à le provoquer. Il n'y a pas de doute sur l'idée que la musique actuelle puisse être considérée comme un laboratoire culturel. Derrière cet univers, il ressort aussi certaines valeurs comme celle de l'authenticité qui va se traduire par un rejet plus systématique des façons conventionnelles de créer la musique (notamment la musique écrite), par une valorisation de la culture populaire et par cette volonté d'intégrer le public au processus de création d'une œuvre plutôt que de lui présenter le produit achevé. Finalement, on peut dire que la musique actuelle au Québec est bien une pratique artistique distincte et qu'elle n'est comparable qu'à d'autres musiques de création que sous certains aspects seulement, comme son côté contre-culturel et son ancrage dans la nord-américanité.

Bibliographie

- BROOKS, Iris (1992), "New Music America history: a caterpillar or a butterfly?" in *New Music America*, I. Brooks (dir.), Los Angeles, California Institute of the Arts, pp. 6-12.
- CÔTÉ, Michel F. (1995), « Cirque nominatif », *CIRCUIT* 6/2, pp. 27-29.
- DEROME, Jean, (1995), « Qu'est-ce que la musique actuelle ? », *CIRCUIT* 6/2, pp. 15-22.
- DUGUAY, Raoul (2000), *L'Infonie. Le bouttt de touttt*, Notre-Dame-des-Neiges, Québec, Éditions des Trois-Pistoles.
- FISETTE, Jean, (1992), « Claude Gauvreau : musicien, dramaturge, poète », *CIRCUIT* 3/2, pp. 2-12.
- FORTIN, Andrée (1995), « L'ancrage improbable de l'international dans le régional : la musique actuelle à Victoriaville », dans F. Harvey et A. Fortin (dirs.), *La nouvelle culture régionale*, Québec, IQRC, pp. 154-169.
- FOURNIER, Marcel (1986), *L'entrée dans la modernité. Science, culture et société au Québec*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- JONES, Andrew (1995), *Plunderphonics, Pataphysics and Pop Mechanics, an Introduction to Musique Actuelle*, London (England), SAF Publishing Ltd.
- LEFEBVRE, Marie-Thérèse, (1986), « La modernité dans la création musicale », dans Yvan Lamonde et Esther Trépanier (dirs.), *L'avènement de la modernité culturelle au Québec*, Montréal, IQRC, pp. 176-191.
- LEFEBVRE, Marie-Thérèse (1992), « L'influence de John Cage au Québec : résistances et convergences », *Les Cahiers de l'ARMuQ* 14, Québec, pp. 87-107.
- ZOLBERG, Vera L. et CHERBO, Maya Joni (dirs.) (1997), *Outsider art. Contesting boundaries in contemporary culture*, Cambridge, Cambridge University Press.

RÉVOLUTION PERMANENTE AUTOUR DU MONT ROYAL. LECTURE ANALYTIQUE DES *AURORES MONTRÉALES* DE MONIQUE PROULX

Antony SORON

Université Paris IV-Sorbonne

Monique Proulx, dans son recueil de nouvelles (1996), *Les aurores montréalaises*, se focalise sur des fragments d'existence québécoise. Montréal, qui se métisse non sans réticences et qui se modernise en s'imprégnant de l'« *american way of life* ». Montréal et ses fractures sociales que les nouvelles stigmatisent en plan serré. L'auteur interroge des vies anonymes qui incarnent les contradictions de la société québécoise. Monique Proulx ne se contente pas de coller à la petite histoire ; elle saisit sur le vif les retombées de l'histoire sur les personnages, à l'image d'une ville s'interrogeant sur son identité.

In her short story collection *Les aurores montréalaises* (1996), Monique Proulx deals with fragments of Quebecois lives in Montreal, a city undergoing a *métissage*, sometimes reluctantly, and a process of modernization with the influence of the American way of life, Montreal with its social fractures, stigmatized in the sort stories. The author presents anonymous lives that embody the contradiction of Quebecois society. Monique Proulx does not merely illustrate de footnotes of history, she catches the impact of History on her characters in a city wondering about its identity.

Introduction

Monique Proulx, dans son recueil de nouvelles publié en 1996, *Les aurores montréalaises*, se focalise sur quelques fragments d'existence, symboles à leur insu du Montréal contemporain. Pour la romancière québécoise, l'heure des bilans a sonné. Il est plus que temps de régler leur compte aux grandes illusions et aux idéologies caduques ! En ce sens, *Les aurores montréalaises* demeure digne d'un double intérêt, à la fois littéraire et socio-historique. N'est-il pas vrai en effet qu'au seuil de l'an 2000 la Belle Province poursuit inexorablement sa mutation, tout particulièrement sur le plan identitaire ? N'est-on pas parvenu au moment fatidique où se profilent, pour reprendre le titre du film de Denys Arcand, « les invasions barbares » ? N'a-t-on pas atteint définitivement « le temps que ça change » où l'on commence à mesurer autant socialement que culturellement les effets de la culture migrante sur l'idée même de « québécoisité » (SORON 2001 : 42) ?

Voici donc Montréal telle que Monique Proulx la conçoit : ville aux entrailles et aux contours paradoxaux, qui s'anglicise à son corps défendant, qui se métisse non sans quelques réticences incompressibles, qui se modernise à outrance jusqu'à faire table rase du passé, qui voudrait préserver son exception culturelle et linguistique sans ignorer pour autant l'« *american way of life* ». Montréal, ville inhumaine pour paraphraser le titre du roman de Laurent

Girouard ? Montréal, ville oublieuse comme tant d'autres de ses consœurs à la démographie galopante des « humains, trop humains » qui la composent ? Montréal, cœur de pierre aux yeux de verre et d'acier. Montréal et sa forêt de clochers – vestige insolite dans le paysage urbain du traditionalisme ultramontain omnipotent jusqu'aux années cinquante –, qui croisent le fer avec ses buildings flambant neuf, symboles là comme ailleurs du nouveau modèle économique. Montréal et l'envers du décor ; Montréal entre les lignes, distopique, à rebours des belles images qui alimentent le désir des touristes ; Montréal et ses fractures sociales que des nouvelles du recueil telles « Noir et blanc », « La classe laborieuse » ou « Fucking bourgeois » stigmatisent en gros plan.

D'un court récit à l'autre, l'écrivaine en colère interroge des vies anonymes incarnant chacune à leur façon les contradictions de la société québécoise depuis la Révolution tranquille. Monique Proulx ne se contente pas de coller à la petite histoire, de colporter des clichés sur la croissance des inégalités dans une mégalopole d'Amérique du Nord, elle appréhende, comme dans sa nouvelle, « Leçon d'histoire », les retombées de la grande histoire sur des personnages en quête de sens et de sentiments, à l'image d'une ville forcée de questionner sans cesse sur son identité et son devenir.

Notre analyse du recueil des *Aurores montréalaises* sera développée selon trois axes intitulés comme suit :

- La Révolution tranquille n'a pas eu lieu ;
- Points de vue et images de Montréal ;
- Vers le scénario d'un film choral.

La Révolution tranquille n'a pas eu lieu

L'œuvre de Monique Proulx, intensément subjective, aussi dérangement qu'anecdotique, passe au crible l'histoire du Québec avec une liberté d'interprétation revendiquée ; et cela tout particulièrement dans une nouvelle au titre provocateur, « Leçon d'histoire » :

Maintenant, c'est le mot Québec Québec Québec qui tournoie dans l'air et bondit et revient, pas la ville, le pays – pays en devenir future terre de nos futurs aîeux, dit l'un, pays utopique ridicule à force d'abstraction, dit l'autre, Kébec Kébec Kébec. (PROULX 1996 : 74).

Premier trait d'originalité d'un recueil ainsi ancré dans l'histoire, l'expression qui a tant fait parler d'elle, « Révolution tranquille », y est absente, comme si Monique Proulx déconsidérait de fait l'événement historique et jugeait incongru le rapprochement oxymorique des deux termes. Néanmoins, le procès à charge que l'auteur engage contre l'évolution libérale du Québec laisse planer peu de doutes sur son origine : « Monstrueuse est l'Histoire et monstrueux le politique, monstrueux sont les maîtres d'un monde qui ne voit pas l'amour » (PROULX 1996 : 75).

Difficile de ne pas lire l'ensemble des nouvelles comme un testament des actes manqués de la Révolution tranquille. Sur le plan linguistique et culturel, le réquisitoire est sévère. Deux « non » référendaires plus tard, quid de l'esprit français ? Et que dire du statut de la langue française ? Jean Lesage (au nom prédestiné, sans mauvais jeu de mots), premier ministre indépendantiste à l'état initial de son projet politique, avait promis pourtant de ne pas céder d'un pouce sur ce terrain. Vœu pieux, quand, à peine trente années passées, l'immigrant, récemment frigorifié à Montréal, ne retient que les mots clefs de la langue économiquement correcte : « Je sais déjà plein de mots anglais, comme, fast, fast » (PROULX 1996 : 8). L'économie, le social, l'État-providence, le plein emploi, l'industrialisation durable et profitable... N'était-ce pas ce qu'ils prênaient sur l'estrade ; ce qu'ils ont voulu mettre en place avec force et conviction ? Le souffle de cette mutation sociopolitique est-il désespérément retombé quand un dialogue, comme celui qui apparaît dans la nouvelle, « Le passage », peut être énoncé aussi froidement au sein d'une famille montréalaise dans les années 90 ?

- Et pas de job, grinça son père. Pas l'ombre d'une job en vue.
- Mon Dieu, mon Dieu, soupira sa mère. Avez-vous le chauffage, toujours, à l'appartement ?
- Un petit cégep tout nu et tout sec. Et ça se pense plus fine que les autres.
- Avez-vous un réfrigérateur ? Avez-vous au moins quelque chose à manger ?
- Je vois ça d'ici. Des partys, de la foire, et puis du chômage. Y a des millions de chômeurs à Montréal qui ont des diplômes épais comme ça, pis toi, pauvre innocente... (PROULX 1996 : 13).

Monique Proulx fait-elle ici assaut de misérabilisme pour renforcer la portée de son propos ? Son attaque en règle contre la société québécoise d'après la Révolution tranquille relève-t-elle d'un injuste procès à charge ? L'écrivain

n'appartient pas, faut-il le préciser, à la génération qui a fait la Révolution tranquille. Née en 1952, elle en devient en quelque sorte le dépositaire illégal. Relayant l'acrimonie des intellectuels sartriens de la revue *Parti pris* à l'époque de l'avènement de Lesage, elle déboulonne le mythe d'une société à nulle autre pareille, qui a plus prosaïquement, selon elle, préféré de loin la tranquillité ou la fausse sagesse à la révolution en agitant fièrement le titre stylisé de son plus beau chapitre comme preuve artificielle de sa virtuelle historicité. La prose de Monique Proulx est plus amère que désespérée ; sa façon de manier l'ironie et le grotesque lui permet de désamorcer toute pompe tragique. L'heure n'est plus aux grandes envolées lyriques, aux slogans qui font mouche ; plutôt aux traits saillants, aux mots crus et à la phrase simplement cruelle.

Au feu pays des coureurs de bois, le parti pris de l'auteur sera d'oublier l'arbre centenaire qui cache la forêt, si l'on peut s'exprimer ainsi, en niant par omission le fait historique originel ; comme si, finalement, en déformant le titre du célèbre drame de Jean Giraudoux la Révolution tranquille n'avait pas eu lieu. À chacun de reconnaître le point de départ et/ou le point de fuite de cette histoire de classes et de déclassement. À chacun de mesurer la responsabilité de la Révolution tranquille dans la déréglementation des us et coutumes de la société québécoise. À chacun de trancher si ce fut pour le meilleur ou bien pour le pire. À chacun de le faire mais en conscience, sans dépit amoureux, avec la lucidité de l'âge de raison. Et pour que les lecteurs se fassent une idée, paradoxalement, la narratrice ne fera pas appel à des témoins oculaires, au sens de personnes ayant vécu toute cette mutation économique et sociale. Non : ceux qui auront la parole, pour l'essentiel, seront des immigrants, vierges de cette histoire, qui découvrent Montréal tels le Candide de Voltaire. Point de bilan. Tout juste un état de fait. *Hic et nunc*. Point de ressassement des effets et des causes. Juste un constat. Pour autant, ne s'agit-il pas au fond d'une interpellation non moins brutale de ceux qui ont fait la Révolution tranquille et qui en parlent comme de leur jeunesse ; si nostalgiques qu'ils ne sont plus à même de regarder le présent en face ? Une interpellation à méditer pour éviter une révolution peut-être moins tranquille engagée par « la classe laborieuse » qu'évoque la nouvelle du même nom :

Elle se dresse devant vous, Mme Saint-Dieu, haute de toutes les immondices que vous lui avez fait ramasser, elle porte au coin des yeux l'étoile-emblème de la révolution, elle brandit et vous enfonce dans le cœur votre meilleur couteau, un Zwilling § Henckells scrupuleusement aiguisé... (PROULX 1996 : 155).

Points de vue et images de Montréal

Il y aurait deux facettes du recueil. Un côté « rouge sang », celui d'une représentante du camp des mauvais perdants du référendum de 1995, accusatrice qui tire sur tout ce qui bouge encore dans la neige noire de la médiocrité bovaryste montréalaise. Pour elle, il n'y a pas à avoir de sentiments pour les avatars mal embourgeoisés de « Madame Bovary », titre d'ailleurs retenu pour l'une des nouvelles les plus cinglantes du recueil. De ce côté-là, le point de vue est sans ambiguïté ni compromission, nourri d'une colère profonde propre aux enragés de la pensée alternative antilibérale : « Fucking bourgeois », le titre pour le moins sans euphémisme d'une nouvelle vaut à lui seul plus qu'un long discours. Entier, partial, le propos est intensifié par le caractère elliptique de l'expression et le choix de ses adjectifs assassins. Monique ose adopter un ton péremptoire propice à la polémique en croquant de sa plume sévère ses frères et sœurs de souche :

Sont gras. Sont cons. Le soir, ils investissent le milieu de la rue et ils malmènent une balle avec des bâtons de hockey jusqu'à ce que les voitures garées la reçoivent en pleine gueule. Le dimanche, ils s'ébranlent en hordes vers leur église, empesés et soumis à côté de leurs mères en noir qu'ils dépassent d'une tête, graves concombres s'obstinant à mariner dans le vinaigre de l'enfance. (PROULX 1996 : 157).

Comme le confirme cet extrait, le moins que l'on puisse dire, c'est que la veine pamphlétaire a libre cours ! Tel un éditorialiste engagé, la croqueuse de quotidien s'en donne à cœur joie. Et ils sont d'ailleurs nombreux à en prendre pour leur grade, en particulier les bourgeois pas plus à la fête chez Monique Proulx que chez le romancier Flaubert ou le chansonnier Brassens. Les bourgeois qui auraient fini, selon l'auteur, par contaminer toute la population, par tremper quasiment tous les Québécois dans leur soupe à l'eau de rose en les transformant en définitive, selon Lili, protagoniste de la nouvelle « Fucking bourgeois », en « un peuple de comptables » (Proulx 1996 : 57).

Mais il y a aussi l'autre côté, plus compassionnel, où cette même narratrice tend aux sans-grade, aux « sans domicile fixe », à « la classe laborieuse », aux immigrants d'Europe, d'Asie, d'Afrique, un microphone pour se faire entendre. La stratégie de Monique Proulx s'apparente d'une certaine façon à celle de l'écrivain de rue qui prête (gratuitement) sa plume pour que les silencieux puissent se faire entendre. Le recueil fait surgir par conséquent des échos sonores et des traces écrites tout en mettant en mouvement des images...

qui en disent long sur les clichés xénophobes qui s'impriment. À entendre leurs chants, à lire leurs carnets intimes, à voir leurs visages à découvert, aucun doute possible pour le lecteur : il y a bien « poussière sur la ville », pour reprendre le titre du célèbre roman d'André Langevin. Puisque le passant est aveugle à ce que l'écrivain-photographe voit – « En face de lui, par exemple, une femme aux yeux abîmés évite soigneusement son sourire » (Proulx 1996 : 26) –, la chroniqueuse dira. Pour ne plus qu'il ignore la forme informe qui se tapit dans l'ombre, elle lui montrera crûment « ça », comme l'indique, avec la plus extrême concision, le titre même de la nouvelle la plus brève du recueil. Le passant croise des regards sans chercher à en percer le mystère. Il va et vient selon son but, sa carrière, son désir de l'instant, comme l'Américain à qui il a fini par ressembler par mimétisme, en ignorant par habitude la présence des autres et tout particulièrement celle des « étranges étrangers ». Là où il passe son chemin, l'écrivain-photographe s'autorise un temps d'arrêt, de compassion, d'aller vers l'autre, de retour sur soi :

J'ai tenté d'avancer dans ce magasin comme je l'aurais fait dans la rue Nanjing au milieu d'une cohue. Mais comment avancer lorsqu'il n'y a aucun repère, comment savoir dans quelle direction porter ses pas ? Alors je suis restée immobile, le cœur serré par l'effroi, pendant que les clients affluaient à l'intérieur, me contournaient sans me voir [...] (PROULX 1996 : 54).

Comment croire en ce monde-là ? Face à la bêtise télévisuelle, le « saint » arrivisme, la phobie de l'étranger et la misère sociale comment se résigner à la contre-révolution tranquille ? Tantôt avec, tantôt contre, tantôt compassionnelle, tantôt haineuse, la narratrice est cet écrivain-photographe là, celui qui saisit sur le vif les clichés douloureux du monde tel qu'il est. Qu'importe au final, si les contrastes appuyés l'emportent sur les nuances, le grossissement sur l'atténuation. Monique Proulx, révolutionnaire « intranquillisable », en avait gros sur le cœur et pour cela a craché sur la vitrine d'une Belle Province en phase avec le monde d'aujourd'hui :

Déboulent silencieusement jusqu'à la rue une bouteille de caribou vide, de l'argent Canadian Tire, un chandail de hockey troué, une carte périmée de la STCUM, un morceau de Stade olympique, un lambeau de société distincte, et une vieille photo, une photo de ça quand c'était humain et petit et que ça rêvait de devenir astronaute. (PROULX 1996 :197).

Et si *Les aurores montréalaises* étaient adaptées au cinéma ? Et si l'on considérait le recueil comme la base d'un scénario ? Somme toute, les « projecteurs » demeurent un élément narratif déterminant à l'intérieur de l'une de ses nouvelles, « Transports en commun ». Quant au cinéma, il est loin d'être absent dans les préoccupations esthétiques de l'auteur qui ne craint pas qu'on le caractérise aussi comme un scénariste. Monique Proulx n'a-t-elle pas adapté deux nouvelles, « Léa et Paul par exemple » et « Le futile et l'essentiel », respectivement en 1989 et 1991, soit plus de cinq ans avec la publication définitive du recueil ?

Cette probable collusion entre écriture littéraire et écriture filmique est étayée par la position surplombante de Laurel dans la nouvelle, *Les aurores montréalaises*. Le personnage prend de la hauteur et du haut du Mont-Royal, contemple sa ville. Comment ne pas penser au récent film de Cédric Klapish, *Paris*, sorti sur les écrans français en 2008, où le personnage central, contraint par des faiblesses cardiaques, passe l'essentiel de son temps à observer en plongée les passants du haut de son balcon. Or, tout au long du film, c'est Paris qui se dessine à travers ses jumelles, ou plus exactement son Paris, probablement aussi le Paris intérieur du réalisateur. Ce regard rassemble, tisse des liens, tout aussi bien qu'il crée des contrastes en « Noir et blanc » pour reprendre le titre de l'une des séries de nouvelles où les couleurs sont mises en opposition.

La nouvelliste aurait pu, plus explicitement, unifier son œuvre en opérant des retours hardis vers Laurel, son œilleton directeur. Elle a préféré laisser le lecteur tisser les fils invisibles qui relient les différentes nouvelles. Elle prend d'ailleurs soin de rappeler en postface que l'édification du recueil s'étant « échelonnée sur des années » (Proulx 1996 : 240), les nouvelles ont été éparpillées avant d'être rassemblées. Or, nous semble-t-il, la qualité d'un recueil de nouvelles demeure intrinsèquement paradoxale. Ne faut-il pas en effet pour nourrir le plaisir de lecture une bonne dose de variété – donc d'éparpillement – tout autant qu'une mesure non négligeable d'unité, donc de rassemblement ? N'est-ce pas là le miracle des œuvres de Poe, Maupassant ou Buzzati ?

Monique Proulx n'amplifie pas artificiellement la dimension chorale de son recueil ; elle la suggère. Le titre du recueil n'est-il pas à l'origine, le titre d'une des nouvelles qui le composent ? Cette nouvelle, fondamentale dans son architecture, tend implicitement à dévoiler la ligne directrice de l'ensemble narratif :

Laurel écrit tout. Il n'est installé dans le quartier que depuis une semaine, mais dix pages de son cahier rouge débordent déjà de commentaires et de ratures. Dans trois mois, il aura suffisamment amassé de matériel pour commencer un livre, un vrai livre sur le vrai visage désolant du nouveau Montréal (PROULX 1996 : 157).

Toutefois, – et sans doute est-ce là le subtil contrepoint à l'expressivité presque excessive du message de la narratrice –, le film n'est pas mis en boîte ; seulement ébauché, en devenir, à venir. Les histoires du quotidien à l'instar de l'intrigue éclatée de la nouvelle, « Léa et Paul par exemple », sont toujours filmées en plan serré. Aucun personnage ne migre d'une nouvelle à l'autre. Aucune rencontre trans-narrative. Chacune a son unité et son exemplarité comme peut le souligner la récurrence de la locution « par exemple ». Non, le film n'est jamais projeté selon toute sa cohérence narrative. Il n'existe que comme autant de rushs sans lien direct, parties d'un tout, que le lecteur pourra tourner et retourner dans sa tête.

Car, malgré le refus de l'explicitation du « lien », nombre d'indices, au fil de la lecture, placent les nouvelles sur la même pellicule. Qu'on rapproche quelques titres et l'on en conviendra sûrement : « Gris et blanc », « Jaune et blanc », « Rose et blanc », « Noir et blanc », « Rouge et blanc » ou encore « Blanc ». « Blanc » – est-ce un hasard ? –, titre du film central de la célèbre trilogie de Kieslowski : « Bleu – Blanc – Rouge », sorti en salle en 1994. Il n'y pas de metteur en scène clairement identifiable, nous l'avons dit, et pourtant, comment ne pas pressentir une présence qui impose une même tension dramatique à toutes ces micro-histoires tout en instillant avec constance la délicate nostalgie d'un autre temps, celui que retrouve Laurel, le tenant de l'unité perdue, quand il se rapproche du sommet du mont Royal :

Sur le mont Royal, maintenant comme dans son enfance, la solitude de Laurel se transforme en vêtement étincelant. Il est un prince qui gravit pas à pas son royaume [...] Il est un aventurier de la lenteur [...] Toutes sortes d'étonnement peuvent saisir celui qui emprunte les sentiers secondaires du mont Royal, dans la lenteur et l'attention. (PROULX 1996 : 162).

Métaphoriquement, la Révolution tranquille ne serait-elle possible que dans la solitude du haut du Mont-Royal où près de quatre siècles d'histoire du Québec contemplent les nouveaux Montréalais ?

Conclusion

En 2008, année de commémoration du quarantième anniversaire de mai 68, les publications pleuvent en France, les langues se délient à son sujet. L'heure est pour le moins au bilan. La crise printanière s'est trouvée tout autant d'ardents défenseurs que de contempteurs convaincus de l'inutilité de son exhumation. Il n'en reste pas moins que tout le monde a son avis sur mai 68 et veut le faire savoir. Qu'en est-il de la Révolution tranquille au Québec ? Suscite-t-elle autant de passion ? Son pacifisme et son pragmatisme – tout entier dans l'effet d'atténuation de l'adjectif qualificatif « tranquille » – l'ont-ils mis à l'abri de la polémique au point qu'on la considère comme un fait historique acquis, un point c'est tout ?

Monique Proulx n'est ni politologue ni sociologue, encore moins historienne. « Écrivaine », elle raconte des histoires qui parlent des gens, des petites gens, de ces montréalais, fils de la Révolution tranquille et de ces autres, immigrants, qui en ignorent tout bonnement l'existence. Le slogan des libéraux, « c'est le temps que ça change » a semble-t-il fait de l'effet : effectivement Montréal a beaucoup changé, et le Québec avec elle. En bien ? En mal ? Ce qui est sûr, c'est que le « pays » a pris le train en marche, récusé « l'index » et la paroisse en se mettant résolument à « l'heure de la planète ». Les Québécois vivent désormais avec leur temps dans une mégalopole qui n'a rien à envier à ces cousines anglophones.

Néanmoins, la nouvelliste trouve à redire à ce bilan global plutôt satisfaisant. En effet, tendant son micro à toutes les catégories sociales, des bourgeois laborieux aux prolétaires désœuvrés, elle laisse percer les réelles insuffisances du grand dessein. À lire son recueil, on pencherait vers une forme de désidentification de Montréal assimilable à combien d'autres géantes citadines. Montréal qui produit, qui achète et laisse pour compte ceux qui ne peuvent pas produire et acheter. Montréal qui s'anglicise par souci de réalisme puisque l'anglais demeure plus que jamais la langue de l'économie. Montréal, au passé folklorisé, tout juste bon pour les touristes. En plan serré, Montréal se découvre moins séduisante, moins reluisante avec ses médiocres, ses pauvres et ses racistes. Un cliché tombe quand tant d'autres le noircissent.

Monique Proulx est québécoise. On ne peut douter qu'elle estime son pays d'hiver. Pourtant, il n'est pas malaisé de décrypter le message implicite que tissent ses différentes nouvelles : la Révolution tranquille n'a pas accouché d'un autre monde ; tout juste d'une nouvelle société. Elle n'a rien révolutionné – selon la perspective marxiste du mot « révolution » –, elle n'a fait que

prendre date et donner un cadre à toutes les aspirations de changement. L'idéologie de survivance a été enfin mise en sourdine par l'idéologie de rattrapage. Pour autant, les questions épineuses restent d'actualité : la langue, l'identité culturelle, l'autonomie politique, tout cela reste fragile au pays de Québec où tout désormais doit changer... à en désespérer la Chapdelaine.

Bibliographie

- DION, Léon (1987), *Québec 1945-2000*, tome 1 : *À la recherche du Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- LINTEAU, Paul-André, DUROCHER, René, ROBERT, Jean-Claude et RICARD, François (1989), *Histoire du Québec contemporain*, tomes 1 et 2, Montréal, Boréal.
- NOUAILHAT, Yves-Henri (1992), *Le Québec de 1944 à nos jours*, Paris, Imprimerie nationale.
- PROULX, Monique (1996), *Les aurores montréalaises*, Montréal, Boréal.
- ROY, Fernande (1993), *Histoire des idéologies au Québec*, Montréal, Boréal.
- SORON, Antony (2001), *Hubert Aquin ou la révolte impossible*, Paris, L'Harmattan.

LE MODÈLE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL À L'ÉPREUVE DE LA CRISE FORESTIÈRE

Thibault MARTIN

Université du Québec en Outaouais

Une des caractéristiques du modèle québécois est la relation particulière que l'État entretient avec les régions, à la fois parce que la modernisation du Québec s'est appuyée sur l'exploitation des ressources naturelles de celles-ci – notamment l'hydroélectricité – planifiée par le gouvernement provincial, mais aussi parce que durant la Révolution tranquille durant les Trente glorieuses les régions ont été l'objet de diverses interventions destinées à en stimuler le développement social et économique. La mise en place du BAEQ (Bureau d'aménagement de l'est du Québec), étant un des premiers exemples de cette approche québécoise de planification du développement régional dans une perspective de redistribution de la richesse collective.

One of the characteristics of the "Quebec model" is the special attention that the State gives to the regions. First, because the modernisation of the province leaned on the exploitation of natural resources – especially hydroelectricity – centrally planned. Secondly, because during the Quiet Revolution the regions were subject to several states initiated interventions aiming to stimulate their social and economic development. The creation of the BAEQ (Eastern Quebec Development Office) was one of the first examples of this will, characteristic Quebec's version of the Welfare state, to redistribute the collective wealth through regional development.

La forêt, non seulement parce qu'elle joue un rôle important dans la construction identitaire des Québécois, mais surtout sur le plan économique, tant dans les régions que dans certaines grandes villes à l'embouchure des rivières descendant des territoires où elle est exploitée (Trois-Rivières, Hull, La Baie), a été et continue d'être l'objet de diverses interventions de l'État destinées à aider les régions agro-forestières à survivre aux crises successives qui caractérisent cette industrie.

Aujourd'hui la crise forestière semble tellement insurmontable que certains se demandent si elle ne va pas remettre en cause la vitalité de plusieurs régions. Face au désarroi de certains, le gouvernement du Québec a mis en place, en 2003, une commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, communément appelée commission Coulombe. Notre communication se base sur l'étude du contenu des mémoires déposés à cette commission, ainsi que sur les réactions engendrées par le « livre vert » lancé en 2007 par Québec. Nous nous demanderons si les transformations du régime forestier québécois souhaitées, anticipées, voire subies par les différents acteurs, constituent une remise en cause du modèle québécois de développement régional.

Un modèle québécois du développement régional ?

C'est sans se concerter que tous les auteurs de cet atelier ont fait référence dans le titre de leur communication au « modèle québécois de développement régional ». Il ne s'agit pas d'une coïncidence, car cette convergence reflète une idée bien ancrée dans la pensée québécoise que la relation que les Québécois entretiennent au développement est tout aussi distincte que ne le sont les autres pratiques qui caractérisent le Québec. D'ailleurs, le moindre changement politique dans le domaine du développement régional fait s'insurger nos intellectuels qui crient à la mise à mort du modèle québécois, comme ils le font dès que l'on parle de toucher aux lois protégeant la langue française. Par exemple, la récente modification du modèle de gouvernance des MRC (municipalités régionales de comtés) a fait dire à plusieurs (notamment Louis Favreau) que les libéraux menaçaient le modèle québécois.

En fait, avant de se demander de quoi est fait ce « modèle québécois », il n'est pas inutile de rappeler qu'un modèle n'est pas une forme hors du commun de gestion du social. C'est au contraire une déclinaison spécifique d'un « paradigme » de développement plus global. Contrairement au régime politique (tel le régime castriste, ou celui de Franco ou encore celui de l'Iran), qui est une tentative de développer un système social autarcique qui serait capable d'évoluer sans être influencé par le reste de la planète, un modèle de développement, tel que le modèle suédois, par exemple, fait partie du système global et en est une composante. À cet égard le modèle suédois n'est qu'une variation, certes exemplaire mais pas unique, du système keynésien qui se répandit en occident à la faveur de la prospérité économique des années 1960-70. Un modèle n'est pas la création d'une société spécifique, il émerge de différentes influences, il exporte, il emprunte – le modèle suédois, débute en fait au Danemark et le multiculturalisme canadien emprunte au système britannique. C'est le contexte global qui crée les conditions d'émergence d'un modèle spécifique. À un endroit précis, la conjoncture globale, en se surimposant à la réalité locale, fait émerger une variante exemplaire du système de développement global : le modèle est né. Dans cette perspective, il faut voir le modèle québécois comme une déclinaison de la même démocratie sociale qui donna naissance au modèle suédois. Le modèle étant dépendant du système global, lorsque la crise des années 1980 a conduit à la remise en cause de l'État-providence pour préparer le pas à l'émergence d'un nouveau paradigme global, le néo-libéralisme, ni le modèle québécois ni le modèle suédois ne pouvaient se maintenir en l'état. On peut néanmoins se demander si les structures et les pratiques institutionnalisées du temps où le modèle prévalait

continuent à influencer le développement ultérieur ou si le modèle s'effondre purement et simplement. En fait, le modèle est-il une variante suffisamment significative d'un système pour qu'elle puisse laisser une trace, faire histoire ? C'est la question que nous allons nous poser à partir de l'étude de la question de la forêt.

Le Québec et la forêt.

Au Québec, le régime forestier qui s'étend du début du 19^e siècle jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale est caractérisé par un régime d'accumulation du capital. Les grandes entreprises forestières, d'origine étrangère pour la plupart, notamment états-unienues, établissent leur mainmise sur le territoire forestier canadien et québécois. Cependant, comme la grande partie de celui-ci est de tenure publique (on les qualifie de « terres de la Couronne »), les entreprises forestières qui veulent avoir accès aux ressources forestières du Québec doivent obtenir l'autorisation de l'État qui met en place un système d'attribution de concessions forestières vendues aux enchères pour des périodes pouvant aller jusqu'à 99 ans. Dans un tel système, les populations locales, notamment les autochtones, perdent l'accès au territoire et sont transformées en main-d'œuvre à bon marché. Certes, au cours de la première partie du 20^e siècle, les syndicats mèneront des luttes importantes qui permettront d'augmenter les conditions d'hygiène, et la sécurité au travail. En somme, ce qui caractérise l'exploitation de la forêt au Québec c'est le modèle de « laisser faire » dans lequel l'État joue essentiellement le rôle de facilitateur. En cela le Québec suit la tendance globale et s'il se distingue un tant soi peu c'est par l'importante que joue la mobilisation sociale ; mais, là encore, le Québec n'est pas le seul endroit où les luttes syndicales s'efforcent d'obtenir des compromis du capitalisme. Néanmoins, cela se fait ici sans la remise en cause du système économique comme cela a lieu sous d'autres cieux. On peut attribuer à l'emprise de l'Église cette attitude de compromission.

Le second régime forestier se met en place après la période de la Seconde Guerre mondiale, caractérisée par une intervention accrue de l'État dans le secteur forestier, comme dans les autres domaines. Durant cette période l'État québécois devient gestionnaire de la forêt publique, affaiblissant ainsi l'autorité des compagnies forestières sur le territoire et, jusqu'à un certain point, la tendance à la monopolisation des sociétés de pâtes et papier sur l'accaparement de la matière ligneuse aux dépens des scieries par exemple. Certaines tendances structurelles propres à la société québécoise expliquent en partie cette intensification de l'intervention de l'État. Tout d'abord, cette société est traversée par une poussée d'autonomisation à la fois économique,

politique et culturelle, tant par rapport au reste du Canada que de l'Amérique du Nord. Or, pour y arriver, la voie privilégiée consista à moderniser l'État québécois (santé, éducation et fonction publique) et à accentuer son intervention tant dans les secteurs de l'énergie (Hydro-Québec), du financement (Caisse de dépôt et de placement, Société générale de financement) que des ressources minières et forestières, avec la mise en place de la société Rexfor dans ce deuxième cas. On doit aussi relever le fait que les sources traditionnelles de main-d'œuvre en forêt s'effritaient progressivement, à cause de la concurrence d'autres secteurs, dont les grands chantiers de construction hydroélectrique, des moyens de communication routière et des infrastructures tant urbaines que de services, ce qui était nécessaire à leur développement et à leur modernisation. Enfin, les entreprises doivent aller de plus en plus loin pour avoir accès à la matière première, ce qui augmente les coûts d'exploitation. Ces facteurs ont forcé les entreprises à moderniser et à mécaniser leurs techniques de prélèvement et de transport de la matière ligneuse ainsi qu'à améliorer les conditions de vie dans les camps tout en aménageant des horaires qui permettaient des retours plus réguliers des ouvriers forestiers dans leurs familles.

Ces quelques éléments d'un environnement en transformation indiquent que le bloc social qui présidait au maintien du premier régime forestier a quelque peu changé. Les deux principaux acteurs restent les mêmes, mais la configuration de leurs rapports, et surtout leurs rôles respectifs, se sont nettement modifiés. Le monopole exercé par les grandes entreprises multinationales est remis en cause parce que l'État cherche à encadrer le rôle de ces grandes entreprises et à se poser comme véritable gestionnaire de la ressource forestière et du territoire afin de contrôler le rythme d'utilisation des stocks. Aussi procède-t-il à des inventaires exhaustifs et à des plans de reboisement. C'est que l'enjeu central de cette période concerne l'approvisionnement équitable du plus grand nombre (entreprises de pâtes et papier et scieries) en matière ligneuse et de soutenir l'industrie forestière en vue de maintenir les emplois dans ce secteur. Or, la forêt est surexploitée et l'on doit de toute urgence procéder à des plans d'aménagement systématiques (BOUCHER 1991 ; LEMIEUX et LAPOINTE 1992). C'est l'État qui devient le maître d'œuvre de ce programme d'ensemble alors que les entreprises acceptent de s'impliquer dans ces plans de reboisement. Aussi, l'État abolit-il progressivement le système des concessions pour le remplacer par des plans d'approvisionnement. Mais ces nouvelles politiques n'empêchent pas l'entrée en crise de l'industrie forestière à partir de 1977 à cause de la désuétude des équipements et des coûts de transport de la matière ligneuse, et de laisser

entrevoir une rupture de stocks. Il devient de plus en plus clair que les politiques forestières devront être modifiées en profondeur.

En somme, cette deuxième période pourrait être qualifiée de version québécoise du développement régional de type keynésien. En effet, il s'agit d'un modèle de développement sectoriel déconnecté du territoire en tant qu'entité sociale ; la logique de transformation de la forêt en est une d'exploitation-transformation (CHIASSEON et BLAIS 2006). L'État ne cherche pas à « déloger » la grande industrie, au contraire, il compte sur elle pour effectuer le travail d'extraction qui va contribuer à l'essor de la « Nation » . Simultanément, il modère l'appétit des entreprises afin de préserver la ressource. En fait, le modèle québécois est justement caractérisé par le poids démesuré qu'occupe la grande entreprise, comparé au reste du Canada, et par l'importance de l'État, puisque 70% des terres appartiennent à la Couronne. Nous pourrions dire que nous sommes dans une version exacerbée du modèle keynésien où les deux grands acteurs du développement occupent la quasi-totalité de l'espace et ont établi une sorte de *pax romana* au nom du bien commun et de la prospérité.

Un troisième régime forestier se met en place à partir de 1986 avec l'adoption de la Loi sur les forêts du ministère des Ressources naturelles. Cette loi introduit un nouveau système d'allocation des ressources forestières avec les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), des droits annuels de coupe et des permis de coupe par volume sur pied ainsi qu'une obligation des bénéficiaires d'aménager la forêt publique. De la sorte, l'État remet la gestion de la ressource aux utilisateurs de la matière ligneuse pour ne conserver que la fonction de contrôle (BOUCHER 1991 ; DUCHESNEAU 2004).

Ces changements interviennent dans un contexte qui se modifie et dont certaines dimensions comportent un impact structurant sur les activités forestières. Tout d'abord, l'économie de l'Amérique du Nord accélère son intégration continentale avec l'adoption de l'ALENA qui inclut le Mexique avec les États-Unis et le Canada dans la création d'un large espace de libre-échange. Or, ce traité fournit aux producteurs, à certaines institutions et au gouvernement états-uniens une tribune de contestation de tout soutien étatique à l'aménagement de la forêt et aux entreprises qui utilisent ses ressources, ce qui exerce une pression importante sur les exportations des produits de la forêt. De plus, comme dans d'autres secteurs de l'intervention étatique, de plus en plus de groupes de la société civile ont commencé à remettre en cause l'exclusion de la population de la participation à l'orientation des services dès

la première partie des années 1970 (BOUCHER 2001 ; BÉLANGER et LÉVESQUE 1992). Cette contestation a aussi trouvé son pendant du côté de l'utilisation de la forêt. Par ailleurs, le Protocole de Kyoto sur l'environnement, auquel le Canada a adhéré, et les pressions intérieures des groupes écologiques du Québec comme des autres provinces se sont fait progressivement sentir à partir des années 1970 jusqu'à aujourd'hui. Enfin, les Premières Nations revendiquent de plus en plus clairement des droits exclusifs sur certains territoires, forçant ainsi le gouvernement québécois à négocier directement avec un certain nombre de ces communautés leurs prérogatives sur les ressources forestières du territoire réclamé.

Déjà avant le milieu des années 1980, des acteurs nouveaux et mieux organisés sont donc apparus dans le paysage de la forêt publique du Québec et ont progressivement imposé leurs exigences de participation et d'accessibilité à diverses ressources du milieu forestier, brisant ainsi définitivement l'hégémonie des grandes corporations forestières sur le territoire et les ressources. L'hégémonie étatique, somme toute relative, sur la gestion de la forêt publique qui a eu cours du début des années 1960 au milieu des années 1980 est elle-même remise en question par ces nouveaux acteurs. Cette contestation ne vise pas l'intervention de l'État comme telle, mais la non-participation de la société civile et surtout une trop grande proximité entre le ministère des Ressources naturelles et les entreprises forestières. Ainsi, la conscience d'une dégradation irrémédiable de la forêt publique s'est imposée de plus en plus au Québec. De plus, des propositions alternatives de gestion de la forêt, d'aménagement et de renouvellement des ressources ont été avancées par de nouveaux acteurs comme les coopératives forestières ou encore par le ministère de l'Énergie et des Ressources lui-même en ce qui concerne les projets de forêt habitée.

De la sorte, un nouveau bloc social préside au renouvellement du régime forestier québécois, comprenant la société civile (communautés locales, Premières Nations, groupes écologiques, entreprises alternatives) en partenariat avec l'État et les gouvernements locaux. La configuration de ce nouveau régime forestier n'est certes pas définitivement définie, comme en font foi les travaux de la commission Coulombe qui a été établie par le gouvernement du Québec en réponse aux pressions de plus en plus insistantes de la population. On peut cependant voir que ce régime sera caractérisé par la décentralisation et par la participation de différentes instances de la société civile. On pourrait donc le qualifier de partenarial tant sur le plan de la gestion que de l'utilisation des ressources de la forêt. De plus, l'orientation de ce régime forestier semble devoir s'inscrire dans un régime mixte d'accumulation du capital qui caractérise la nouvelle phase de développement du capitalisme. En effet, de nouvelles ressources et activités s'ouvrent aux entreprises du secteur récréo-

touristique alors que les entreprises qui utilisent la matière ligneuse sont amenées à explorer de nouveaux modes d'utilisation des résidus et qu'un créneau important d'intervention dans le reboisement et l'aménagement s'est développé au cours des deux dernières décennies. Par ailleurs, à côté de ces créneaux d'accumulation extensive, il s'en déploie d'autres plus propices à l'accumulation intensive, comme la hausse de la qualité des produits et une transformation plus poussée (« valeur ajoutée »), le développement des connaissances et des savoir-faire sur le plan de l'aménagement, de la conservation et de l'utilisation optimale et maximale de la matière ligneuse et des autres ressources. Sans doute, le plus grand changement du régime forestier réside-t-il dans l'ouverture qu'il accorde aux initiatives de la société civile, des communautés locales – y compris les Premières Nations –, et des entreprises collectives ou d'économie sociale qui sont orientées vers l'intérêt général plutôt que vers le profit.

En somme, cette évolution de la gestion forestière s'inscrit dans le contexte global de remise en cause, du fait de la globalisation de l'économie, du rôle prépondérant de l'État. Il s'inscrit aussi dans une redéfinition de la nature de l'intervention de l'État qui cesse d'être fonctionnelle pour devenir territoriale, c'est-à-dire qui ne cherche plus à réduire les régions à des lieux spécialisés de développement (hydroélectricité, mines, forêt, pêche), mais s'appuie sur les savoir-faire, pratiques, cultures et dynamiques locales pour stimuler un développement intégré de chaque territoire et qui ne se fonde plus sur une planification extérieure. On reconnaît ici l'approche « descendante » (*bottom up*) qui, émergeant à partir des années 1980, est reprise dans l'ensemble des pays occidentaux. À cet égard, le Québec n'échappe pas à la tendance. D'ailleurs, si, dans le domaine forestier, la montée de l'État-providence et régulateur s'était faite un peu après les pays les plus industrialisés (BOUCHER 2001), l'approche « *bottom up* » émerge cette fois au même rythme qu'ailleurs, voire avant certains autres pays occidentaux, où sa critique fait face à l'inertie des institutions et a du mal à se matérialiser. Pensons à la France, par exemple.

La diversification de l'économie qui accompagne la mondialisation tend à diminuer le poids économique de certains secteurs d'activité et ce repli des secteurs traditionnellement porteurs d'un grand nombre d'emplois est vécu de façon dramatique. Aussi, malgré le renversement d'approche en terme de développement régional, le transfert de la gouvernance n'arrive-t-il pas à enrayer le déclin de certains territoires. Certains acteurs locaux ont même le sentiment que le transfert de pouvoir est un signe que l'État les abandonne à leur sort et laisse le champ libre à la grande entreprise qui va les sacrifier à

l'autel de la mondialisation. Certes, comme nous l'avons dit plus haut, de nombreuses innovations sociales émergent et donnent à penser que la crise forestière pourrait accélérer la mise en place d'un modèle territorial de développement qui serait plus diversifié et ouvrirait la porte à de nouveaux acteurs et à une nouvelle forme de collaboration avec des acteurs comme les Autochtones, qui sont traditionnellement exclus. Mais cette nouvelle territorialisation, bien qu'elle soit accueillie avec enthousiasme, n'empêche pas les acteurs de se sentir démunis face à la nouvelle donne économique.

Ce sentiment d'impuissance face au marché global est donc mal accepté par la population, à la fois celle des régions et des grandes villes, et cela au moins pour deux raisons. Tout d'abord, la forêt joue un rôle symbolique important dans la construction de l'identité québécoise ; de plus, elle demeure le moteur de développement quasi exclusif de certaines régions, faute d'un manque de diversification en partie dû aux politiques des années 1960-80 de l'État, qui avait en quelque sorte délégué à l'industrie le soin du développement économique des régions, négligeant ainsi de favoriser de nouveaux secteurs créateurs d'emplois. Cet oubli était d'autant plus problématique qu'un certain nombre d'entreprises de transformations auraient pu être développées dans les régions d'extraction, sans pour autant menacer le monopole de l'industrie. Cette relation particulière à la forêt aboutit à ce que la population fit pression sur le gouvernement québécois afin qu'il « trouve » des solutions à la crise forestière. En réponse, Québec mit en place la commission Coulombe.

La commission Coulombe

Le mandat principal de la commission Coulombe¹, du nom de son président Guy Coulombe, était de consulter les acteurs du milieu forestier afin de dresser l'état de la situation concernant la gestion des forêts publiques du Québec.

Cette commission, scientifique, technique, publique et indépendante, avait pour mandat général de dresser l'état de la situation en ce qui concerne la gestion des forêts publiques du Québec et recommander des améliorations qui permettraient de

¹ Bien que la création de la « Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique » fût annoncée le 23 octobre 2003, ses travaux ne débutèrent qu'au mois de janvier 2004. Ses membres ont été désignés par le gouvernement du Québec, sur recommandation du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et du ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs. Le rapport final a été publié au mois de décembre 2004 et est accessible en ligne : <<http://www.commission-foret.qc.ca/>>.

bonifier le régime forestier dans une perspective de développement durable².

Cette commission sert ainsi, de forum à différents groupes d'usagers de la forêt notamment les Premières Nations du Québec³. Les mémoires déposés à la commission par les différents groupes d'acteurs constituent une source documentaire importante qui permet de mieux comprendre la relation privilégiée, mais complexe et non monolithique que ceux-ci entretiennent avec la forêt et entre eux. En fait, les mémoires permettent non seulement d'identifier ce que souhaitent les différents acteurs, mais aussi de comprendre, à travers leurs exposés, la nature et les caractéristiques du nouveau régime forestier en train d'émerger.

Ce régime en construction, qu'il n'est pas facile de qualifier parce qu'il n'est pas complètement déterminé, se caractériserait par la montée du partenariat entre différents acteurs, mais aussi par une accessibilité élargie et une décentralisation de sa gestion. Il est structuré par un nouveau bloc social constitué des acteurs sociaux comme le mouvement associatif ou communautaire, le mouvement écologique, les Premières Nations. Dans ce cas-ci, il semble bien que la médiatisation entre la grande industrie et le développement régional ne passera ni par le marché, ni par l'État exclusivement, mais par ce que nous pourrions appeler des institutions intermédiaires de coordination – et également de médiation –, comme les tables de gestion intégrée des ressources (GIR) ou les expériences de « forêt modèle » (initiative canadienne proposée lors de la Conférence de Rio). Bien sûr, pour l'instant, l'espace de gouvernance laissé par le repli de l'État est un enjeu d'appropriation et on ne peut déterminer quels acteurs seront les plus

² Mandat en ligne <<http://www.commission-foret.qc.ca/>>. Dernière visite le 1^{er} février 2008.

³ Le Conseil de bande de la Première Nation Anicapanek de Kitcisakik, le Conseil de la Nation Attikamekw, le Conseil tribal Mamuitun mak Nutashkuan, le Conseil de la Nation Huronne-Wendat, l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, les Premières Nations de Mamit Innuat, la Première Nation Malécite de Viger, la Première Nation Micmac de Gespeg, la Première Nation de Timiskaming, la Première Nation Wolf Lake. Bien que nous analysons plus spécifiquement les mémoires déposés par ces regroupements de Premières Nations, il est important de noter que le Comité consultatif de l'environnement Kativik, l'Alliance Autochtone Dolbeau-Mistassini (en collaboration avec l'Association régionale de développement unifié) ainsi que certains particuliers, comme Stephen Wyatt, ont aussi déposé des mémoires qui abordent les préoccupations des populations autochtones.

déterminants ou quel mode d'articulation sera prédominant. La seule chose certaine est la montée en puissance des autochtones qui occupent une place de plus en plus importante, à la fois sur le plan économique mais aussi en termes de capacité d'influencer les décisions de gestion et de gouvernance de la forêt.

Nous nous sommes intéressés aux réactions que le « Livre vert » (projet de nouvelle définition d'un régime de tenure de la forêt), publié à la fin de 2007 par le gouvernement du Québec, a suscitées. En effet, celles-ci nous permettent d'affiner l'analyse que nous faisons du nouveau modèle. Un des éléments marquants des propositions contenues dans le livre vert concerne l'allocation des parcelles de terres publiques, les CAF. Jusqu'à présent la très grande majorité de celles-ci étaient attribuées aux grandes sociétés, mais Québec propose de réserver 25% des terres publiques aux acteurs du milieu. Si une telle mesure est adoptée, il s'agira d'une rupture importante dans l'entente cordiale qui existe entre la grande entreprise et l'État québécois. Cette rupture s'inscrirait dans cette nouvelle redéfinition du mode de développement régional qui conduit à une plus grande territorialisation de la gouvernance. Or, les informations collectées, notamment auprès des représentants des coopératives forestières – acteurs du « milieu » par excellence – révèlent une opposition forte à cette idée. En effet, ceux-ci disent ne pas souhaiter :

que trente ans de travail pour mettre d'accord les gens du milieu et les grandes compagnies ne soient ruinés parce que Québec veut enlever aux forestières une grande partie de leur territoire de coupe⁴.

Il ne faut pas se faire de fausses idées, ajoutait un autre, la forêt est en crise et si on prive les grandes compagnies de revenus elles risquent de faire faillite ou de se retourner contre nous. Il ne faut pas voir les compagnies comme des adversaires. Quand ça va bien pour elles, elles nous font profiter de la conjoncture, si ça va mal c'est tout le monde qui paie, eux comme nous⁵.

En somme, il semblerait que les acteurs du milieu pensent que la cordiale entente mise en place durant la Révolution tranquille entre l'État – qui fait la gestion globale et dicte les règles de partage des terres publiques – et les compagnies qui investissent, prennent les risques et maximisent l'exploitation

⁴ Commentaire recueilli en janvier 2008 lors d'entretiens avec des membres de coopératives forestières du Québec.

⁵ V. note 4.

forestière, ne doit pas être remis en cause (tout au moins brutalement et de façon unilatérale). Ils préféreraient que l'État soutienne, par des mesures fiscales, les efforts de restructuration et de diversification des grandes entreprises. En somme, les membres des coopératives forestières continuent à penser que celles-ci doivent jouer un rôle central dans l'exploitation forestière.

Nous (les coopératives) ne sommes pas capables d'aller chercher du bois loin dans le Nord, ce qu'on peut faire c'est travailler autour de nos communautés. Ce qu'il faut c'est qu'on nous aide à financer de nouvelles activités de transformation ou de nouvelles formes d'exploitation plus durable. Nous avons plein d'idées si on nous aide on peut aller loin mais si Québec s'attaque aux grandes entreprises on risque de perdre beaucoup d'emploi⁶.

Cette attitude est plus ou moins partagée par les représentants des municipalités qui se sont exprimés à la commission Coulombe. Ceux-ci veulent obtenir plus de responsabilités, mais pas à n'importe quel prix. Les acteurs locaux veulent un transfert de pouvoir, mais ils ne sont pas prêts à remettre en cause certains des acquis de la Révolution tranquille – c'est-à-dire cette capacité que l'État a eu de réguler l'action des entreprises – pas plus qu'ils ne souhaitent qu'il cesse de jouer le rôle de stimulateur économique du développement régional. Il en va de même en ce qui concerne la « question autochtone » qui, selon nos interlocuteurs, relève de l'État. « Les Autochtones, c'est le problème du gouvernement. Il faut que ce soit lui qui règle cela, sinon il n'y plus rien à faire⁷ ». Une telle attitude, conforte notre analyse, car bien que les acteurs du milieu veuillent plus de responsabilités en termes de gouvernance, ils ne sont pas prêts à prendre de responsabilités en ce qui a trait aux « problèmes » considérés comme cruciaux, comme la question autochtone ou l'attribution des tenures aux grandes compagnies.

En somme, le modèle québécois actuel, en termes de gestion de la forêt, est semblable à ce qu'il était dans le passé : le produit d'un système global. Hier c'était la consolidation des entreprises capitalistes, puis la montée de l'État keynésien ; aujourd'hui c'est la mondialisation de l'économie et l'idéologie « *bottom up* » qui orientent le mode de développement régional. En cela, le Québec ne se distingue pas vraiment des autres pays occidentaux, si ce n'est peut-être par le fait que plusieurs acteurs du milieu forestier souhaitent que

⁶ V. note 4.

⁷ V. note 4.

l'État national demeure un acteur important, parce que l'on ne pense pas que le simple fait de redéfinir la gouvernance du développement puisse à elle seule permettre de survivre à la crise « globale » de l'exploitation forestière. La crise forestière actuelle ne provoque donc pas un renversement de paradigme mais une évolution lente qui s'appuie sur les modes d'actions passés.

Toutefois, d'un point de vue canadien, il y a un domaine dans lequel le Québec se distingue véritablement des autres provinces ; il s'agit de la question autochtone. En effet, la crise forestière a, ici, propulsé les Premières Nations à l'avant-scène et a fait d'eux des acteurs désormais incontournables. Ils obtiennent ainsi plus de reconnaissance et de droits et sont eux-mêmes impliqués dans la gestion de la forêt ; ils contribuent par leurs innovations, notamment dans le domaine du développement durable, mais aussi dans la création de partenariats économiques, à renouveler le mode de gestion de la forêt. Cette reconnaissance des autochtones, qui est au Québec davantage institutionnalisée que dans les autres provinces, est héritière du passé. Elle s'inscrit, en effet, dans la continuité des grandes ententes politiques des années 1980 qui avaient été signées dans le cadre de projets hydroélectriques (Martin et Hoffman 2008). À cet égard, n'oublions pas que la dernière de ces ententes (la « Paix des braves » en 2006) n'est pas simplement, comme on a tendance à le croire, une simple entente hydroélectrique, mais la base destinée à définir un nouveau contrat social entre les nations autochtones et la nation québécoise. Ce contrat a pour objectif de favoriser l'épanouissement et la prospérité des deux peuples sur un territoire commun dans le respect de la rationalité et des besoins spécifiques à chacun. La « Paix des braves » est d'autant plus significative qu'elle porte autant sur le développement de la forêt que sur l'hydroélectricité et ouvre la porte à une pleine participation des autochtones à la gestion des forêts. En cela, elle est unique au Canada. Certes les conditions actuelles globales (tant politiques qu'économiques) ont obligé Québec à s'entendre avec ses Premières Nations, mais cette entente est tellement particulière au Québec qu'elle peut être considérée comme un modèle.

Références bibliographiques

- AGLIETTA, Michel (1982), *Régulation et crise du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy.
- BÉLANGER, Paul et LÉVESQUE, Benoît (1992), « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) », dans Gérard Daigle et Guy Rocher (dirs.), *Le Québec en jeu*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp. 713-747.
- BOUCHER, Cécile (1991), « La nouvelle politique forestière du Québec : un point de vue sectoriel et territorial », dans Paul Larocque et Jean Larrivée (dirs.), *Enjeux forestiers*, Rimouski (Québec), Université du Québec à Rimouski, GRIDEQ, pp. 72-82.
- BOUCHER, Jacques (2001), « Transformations sociales et orientation de société », dans Jacques Boucher, Guéorgui Fotev et Svetla Koleva (dirs.), *Mutations de société et quête de sens*, Sofia, Éditions LIK, pp. 19-44.
- DUCHESNEAU, Michel (2004), *Gestion de la forêt publique et modes d'allocation de la matière ligneuse avant 1986*, Québec, Gouvernement du Québec, Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.
- LEMIEUX, Gilles et LAPOINTE, Alban (1992), *L'entrée de la forêt dans le monde de l'écoviability rurale*, Montréal, États généraux du monde rural, Mémoire, 3-5 février.

TRENTE ANS D'AMÉNAGEMENT INSTITUTIONNALISÉ AU QUÉBEC, UNE CONTRIBUTION AU MODÈLE QUÉBÉCOIS ?

Martin SIMARD et Guy MERCIER

Université du Québec à Chicoutimi et Université Laval

Dans la foulée de la Révolution tranquille, le Québec s'est doté de lois encadrant la gestion territoriale. Au premier chef, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été sanctionnée en 1979 afin de rendre obligatoire la planification et standardiser les pratiques. Cependant, cette loi s'inscrit dans un dessein plus large visant à favoriser la démocratie municipale et le développement territorial. Quel bilan peut-on faire de ce système se voulant spécifique au Québec ? Malgré les apports positifs, les auteurs soutiennent que la loi n'a pas permis de juguler l'étalement urbain et que les processus administratifs actuels sont lourds et peu mobilisateurs.

Following the quiet revolution, Quebec enacted different pieces of legislation structuring territorial planning and resource management in the province. Namely, the Planning and Development Act was adopted in 1979 in order to make planning compulsory and to standardize the practices of local governments. However, this act carried out broader intentions such as supporting local democracy and regional development. What evaluation can be made of the administrative system which has been implemented? In spite of the positive contributions, the authors support that the act did not make it possible to suppress urban sprawl or to foster public participation.

Dans la foulée de la Révolution tranquille, le Québec s'est doté d'un certain nombre de lois encadrant les pratiques d'aménagement et d'urbanisme, pratiques jusque-là fragmentaires et désordonnées. Au premier chef, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* est sanctionnée en 1979 afin de rendre obligatoire la planification et de standardiser les instruments ainsi que les processus de gestion. Cependant, cette loi s'inscrit dans un dessein plus large visant à favoriser la démocratie municipale et le développement territorial à travers un cadre d'intervention partenarial orchestré par les municipalités régionales de comté (KENNIF 1981). Quel bilan peut-on faire de ce système de gestion du territoire se voulant spécifique au Québec ? A-t-il permis des initiatives d'aménagement et de développement originales ou, au contraire, des pratiques réglementaires répétitives ayant peu d'effets structurants ?

Alors que d'aucuns y voient des gains pour l'ensemble de la société, notamment sur les plans de la qualité des habitations et des cadres de vie (LEWIS 2004), d'autres observateurs de la scène québécoise tiennent des propos critiques. L'aménagement du territoire n'aurait pas produit les effets escomptés. Le phénomène de l'étalement urbain s'est poursuivi et les disparités socioéconomiques locales et régionales se sont maintenues, voire accentuées (BINET 2004). De plus, l'engagement envers le changement social a été

remplacé par la mise aux normes des équipements (GAGNON et FAVREAU 2005). Finalement, on remarque l'absence de politique nationale d'aménagement malgré un engagement récent envers le développement rural et des options préférentielles sur Québec et Montréal (BEAUDET 2005).

Après trente années d'institutionnalisation des pratiques d'aménagement et d'urbanisme, une réflexion s'impose. D'ailleurs, une révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* est actuellement envisagée par les instances gouvernementales, mais elle portera vraisemblablement surtout sur des dimensions techniques qui ne remettent pas en cause l'architecture du système. Fondamentalement, l'aménagement devrait-il s'imprégner davantage de la dynamique sociale québécoise de manière à subsister et participer efficacement au modèle québécois ? Également, lui faudrait-il établir des politiques plus ambitieuses et plus inclusives ? Par ailleurs, quelle position prendre face à la montée du paradigme du développement durable et des programmes d'intervention de type « Agenda 21¹ » ?

Pour répondre à ces questions, il faut d'abord se remettre en mémoire quelques faits historiques et les principaux attributs du cadre législatif et institutionnel québécois en matière d'aménagement du territoire. Il importe ensuite d'identifier les forces et les faiblesses de la pratique aménagiste institutionnalisée depuis trente ans au Québec. Enfin, il apparaît utile de mettre en perspective les dilemmes et défis auxquels fait face l'aménagement et les conditions de son intégration au modèle québécois de gouvernance et de développement.

L'institutionnalisation de l'aménagement au Québec

Dans les années 1970, l'un des premiers événements marquant l'institutionnalisation de l'aménagement au Québec fut la mise en valeur du territoire de la Baie James à des fins de production hydroélectrique. À travers ce projet, le gouvernement du Québec voulait, au-delà de la finalité strictement économique et industrielle, accentuer son occupation des territoires nordiques en conférant à cette région un statut juridique (la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* de 1975, la municipalisation, l'implantation de commissions scolaires, etc.) qui la rattachât plus directement à la dynamique

¹ L'« Agenda 21 » est un plan d'action adopté lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992. Il décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales (NDLR).

politique et économique du Québec (MERCIER et RITCHOT 1997). L'État québécois renforça ensuite son emprise sur l'aménagement du territoire en promulguant, en 1978, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Ce faisant, le gouvernement provincial entendait protéger, plus fermement que ne l'avaient fait les municipalités, la base foncière de l'agriculture québécoise

Adoptée en 1979, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* institua l'un des piliers sur lesquels s'appuie encore aujourd'hui le régime aménagiste québécois. En effet, celle-ci a mis en place un système juridique complet qui, intégrant les niveaux provincial (les ministères), régional (les municipalités régionales de comté ou MRC, les commissions métropolitaines, et les conseils d'agglomération) et local (municipalités), a pris en charge la planification et la pratique de l'aménagement du territoire et, dans une certaine mesure, du développement local et régional (DIVAY et LÉVEILLÉ 1982). La *LAU* constitue une étape très importante – peut-être la plus significative – de la réforme de l'aménagement du territoire au Québec entreprise à partir des années 1960. La « loi 125 » fut conçue pour s'attaquer à l'urbanisation en cours et ses corollaires, la réduction du territoire agricole et le déclin de nombreuses localités et régions. Cette situation ressemble étrangement au contexte actuel décrit par MANZAGOL (2002), malgré l'apparition de nouveaux termes descriptifs comme mondialisation et métropolisation.

Ainsi, sous l'emprise de la *LAU*, la très grande partie du territoire québécois est désormais soumise à une programmation aménagiste systématique. Les exceptions sont les territoires au nord du 55^e parallèle et, dans une moindre mesure, les villes de Québec et Montréal dont la charte prévoit certaines exemptions. Cette programmation couvre tous les aspects de l'établissement humain : les équipements publics et les établissements industriels, commerciaux ou de services, les infrastructures de transport, l'habitat, le territoire agricole, l'environnement, le patrimoine et le paysage (GUAY 2001). En ce qui concerne l'environnement, le patrimoine et le paysage, la *LAU* complète les dispositions législatives plus spécifiques formulées à cet égard dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la *Loi sur les biens culturels*, la *Loi sur les mesures d'impacts* et la nouvelle *Loi sur le développement durable*.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* repose sur trois principes : la décentralisation des pouvoirs aménagistes vers les collectivités régionales et locales, la cohérence des actions aménagistes des différents paliers

gouvernementaux, le souci de pratiquer l'aménagement en toute démocratie. En votant la *LAU*, le législateur québécois voulait s'assurer que la conception et la coordination de l'aménagement du territoire soient confiées, en premier lieu, à la responsabilité des communautés locales et régionales. Comme il n'existait pas à l'époque d'instances politiques suffisamment développées pour assurer cette tâche au niveau régional, la *LAU* constitua les municipalités régionales de comté, dont la mission principale était de concevoir, dans chaque région du Québec, un programme aménagiste complet et original. On parle alors de « MRC à la carte » pour souligner la liberté des intervenants régionaux en termes de degrés d'engagement dans la dynamique de développement (FORTIN et PARENT 1983 et 1985). Au niveau local, la loi, pour concrétiser son objectif de décentralisation, consolida et augmenta les pouvoirs délégués aux municipalités en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Tout en confiant aux MRC et aux municipalités d'importantes responsabilités en matière d'aménagement, la *LAU* cherche tout de même à assurer une coordination d'ensemble afin que les différentes instances engagées dans le processus d'aménagement agissent de façon cohérente. Ainsi la loi prévoit des mécanismes de surveillance de la conformité des décisions prises aux différents échelons du pouvoir, de sorte que l'aménagement du territoire pratiqué au Québec soit le plus possible exempt de contradictions. Toujours dans le but de garantir la plus grande cohérence possible des pratiques, la *LAU* a aussi rendu obligatoire l'utilisation méthodique et systématique de la technique du zonage par les municipalités afin d'apposer des restrictions à l'exercice du droit de propriété. Cette technique avait été utilisée de manière ponctuelle et de façon inappropriée au Québec par le passé (CHARLES 1974). Enfin, cette loi habilitante² prévoit que la population soit consultée à chaque étape importante de la planification et de la mise en œuvre des normes aménagistes.

Outre l'évaluation foncière des municipalités rurales, la MRC possède deux champs d'action principaux : l'aménagement du territoire et le développement territorial. Relativement à l'aménagement du territoire, son mandat est d'élaborer et de mettre en œuvre un schéma d'aménagement et de développement qui lui permette de poser les bases d'un contrôle ordonné et harmonieux de l'occupation et de l'utilisation du territoire. Quant à son mandat relatif au développement régional, la MRC l'assume en mettant en avant ou en encourageant des projets spécifiques, en collaboration avec le conseil local de

² Loi « d'autorisation » (NDLR).

développement et la conférence régionale des élus et en négociant des ententes particulières avec les autorités centrales. Les MRC ont donc comme mission de renforcer la conscience régionale et l'identité territoriale des populations. C'est pourquoi la création des MRC fut à l'origine l'objet de consultations afin de déterminer les délimitations sur la base des territoires d'appartenance.

La MRC est dirigée par un conseil qui se compose des maires ou de conseillers de chacune des municipalités locales situées sur son territoire. Cette formule de représentants élus au second degré soulève encore des débats. D'autant plus que le conseil de la MRC est présidé par un préfet élu par le conseil lui-même. En certaines circonstances, le préfet peut toutefois être élu au suffrage universel. Le conseil prend des décisions à la double majorité : la majorité des voix exprimées et celle des populations représentées attribuées aux différents membres du conseil. Il y a aujourd'hui 86 MRC, dont 13 situées en totalité (5) ou en partie (8) sur le territoire d'une communauté métropolitaine. Cela sans compter les municipalités locales (14) qui exercent des compétences de MRC, dont Montréal, Laval, Mirabel, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Lévis, Saguenay, Rouyn-Noranda, Îles de la Madeleine (voir la figure 1).

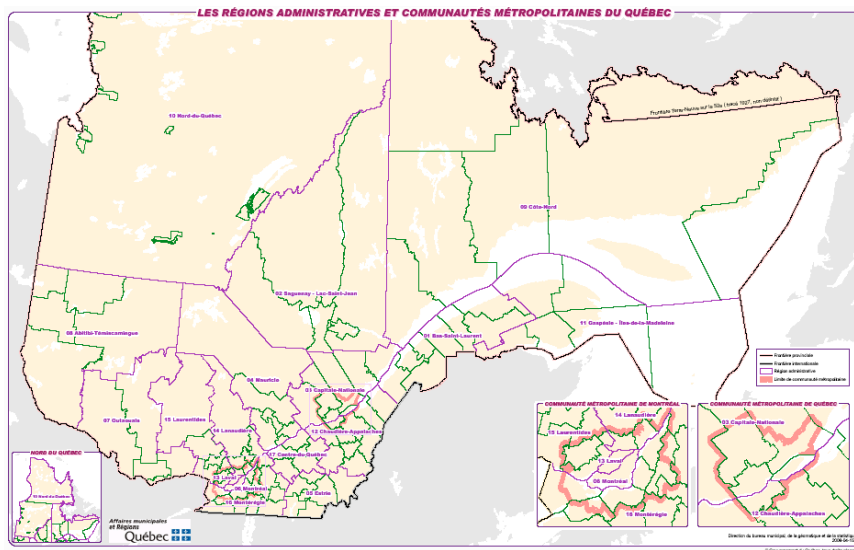


Figure 1. Les régions administratives, les communautés métropolitaines et les MRC. Source : MAMROT, Gouvernement du Québec.

La MRC doit obligatoirement adopter un schéma d'aménagement et de développement et le réviser tous les cinq ans. Néanmoins, il y a souvent des délais pouvant s'échelonner sur plusieurs années. Nous sommes actuellement à la fin du cycle d'adoption des schémas de deuxième génération. Si la MRC fait partie d'une des communautés métropolitaines récemment créées, le SAD est remplacé par le schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD), dès que ce dernier entre en vigueur. La MRC doit par ailleurs adopter des règlements d'urbanisme pour les territoires non organisés, de même qu'elle doit s'assurer que les plans et les règlements d'urbanisme des municipalités qui la composent, de même que les interventions gouvernementales, soient conformes au SAD ou au(x) règlement(s) de contrôle intérimaire (RCI). La MRC peut également exercer certaines compétences supplémentaires à la demande du gouvernement, par exemple la planification des risques d'incendies et la gestion des matières résiduelles. Toutefois, la réalisation des plans directeurs de l'eau a été confiée à des organismes indépendants nommés « comités de bassins versants ». Ceux-ci sont supervisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Quelques critiques face au système actuel

Quel bilan peut-on faire de la *LAU* ? Du côté des points positifs, la *LAU* a obligé les pouvoirs publics au Québec, quel que soit leur niveau hiérarchique, à fonctionner selon une approche décentralisée. Peut-on dire pour autant que le pouvoir qu'exercent les instances locales et régionales assure un aménagement du territoire adéquat, qu'il s'agisse de sa légitimité ou de son efficacité ? De plus, en est-il résulté une véritable régionalisation du Québec ? Le débat sur ces questions est encore ouvert. Il n'en reste pas moins que la *LAU* a, à tout le moins, permis des progrès en ce sens. En effet, grâce à cette loi, le régime québécois d'aménagement laisse indéniablement une place à l'initiative des MRC et des municipalités locales. La décentralisation réalisée par la *LAU* marque, en conséquence, un profond changement dans la pratique de l'aménagement au Québec, dans la mesure où les grandes orientations d'aménagement doivent d'abord s'appuyer sur des analyses contextuelles et un consensus régional pour être ensuite précisées, à des fins d'application, au niveau local.

L'évolution de la pratique aménagiste au Québec tient aussi au fait que la *LAU* a obligé toutes les municipalités québécoises à utiliser de façon systématique les règlements d'urbanisme pour planifier l'organisation et le développement de leur territoire. Or, cela a permis de diminuer les conflits

d'usages et de coordonner l'établissement des implantations résidentielles et commerciales. De surcroît, cette obligation a fortement modifié les habitudes et les méthodes de travail des élus, des fonctionnaires municipaux et des divers intervenants en matière de gestion du territoire. Cette nouvelle culture, qui a insufflé raison, démocratie et systématisme dans la pratique de l'aménagement, a su réduire la part que l'arbitraire et l'autoritarisme pouvaient y tenir. Toutefois, la bureaucratisation du système a amené une forte professionnalisation de la pratique. La question qui se pose à cet égard est de savoir quelle est aujourd'hui la part de la bureaucratie dans l'aménagement du territoire au Québec et quel poids elle détient par rapport aux élus et aux citoyens.

Au-delà de ces effets relativement positifs, l'institutionnalisation de l'aménagement au Québec peut faire l'objet de critiques. Arrivée sur le tard, c'est-à-dire 62 ans après l'adoption du *Planning Act* en Ontario (WOLFE 1994) et à la suite d'une douzaine d'années de tergiversations parlementaires à Québec (KENNIF 1981), la LAU semblait pouvoir aller beaucoup plus loin que ses consœurs des autres provinces canadiennes. Les innovations étaient principalement liées à l'obligation de consulter la population, à la mise en œuvre du principe de conformité dans l'approbation des schémas et des plans ainsi qu'à l'idée que les ministères et mandataires gouvernementaux sont tenus de respecter les schémas d'aménagement et de développement dans leurs interventions. Cependant, l'expérience montre que ces belles intentions ne se sont pas complètement réalisées.

En effet, la conception des schémas, des plans et des règlements se présente comme un processus légal et administratif qui interpelle peu les populations, les séances de consultation étant généralement très peu fréquentées. Elles se produisent habituellement, tardivement dans le processus et les sujets traités apparaissent variés, voire hétéroclites, et marqués par un langage et des outils cartographiques trop techniques pour le citoyen ordinaire. De plus, les avis publics rendus obligatoires par la LAU, par exemple les projets de modification aux règlements de zonage, sont publiés en petits caractères parmi les avis de décès des quotidiens locaux.

En ce qui concerne l'application de la règle de conformité qui doit orienter l'approbation des schémas d'aménagement et de développement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), de même que des plans et règlements d'urbanisme par les MRC, elle rencontre bien des obstacles. En principe, cette règle supposait une planification plus souple et moins hiérarchisée eu égard à l'évaluation des

instruments d'urbanisme par les instances supérieures, par opposition à l'approbation discrétionnaire qui prévaut dans plusieurs provinces (HODGE 1994). Dans les faits, l'application de cette règle ouvre plutôt la voie à un certain laxisme dans l'approbation des plans et règlements d'urbanisme, phénomène qui confirme la faiblesse financière et politique des MRC face aux municipalités locales. À l'opposé, le ministère garde la main haute sur le contenu des schémas comme le démontre le dossier de l'éolien dans l'est du Québec.

Cela nous mène à la question de la relation entre les MRC et l'État central. Selon la loi, les ministères et mandataires gouvernementaux sont liés par les schémas d'aménagement et de développement des MRC. Dans la pratique, ces ministères envoient d'abord leurs projets aux MRC, qui ne font le plus souvent que les intégrer au schéma régional. Notons ici le poids déterminant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans l'aménagement des territoires non organisés dont certaines parties sont situées à l'intérieur des frontières des MRC. Ce ministère agit à titre de propriétaire foncier au nom du gouvernement provincial. Celui-ci élabore des plans de régionaux de développement des terres publiques (PRDTP) à l'échelle des régions administratives. De plus, il supervise l'exploitation forestière de même que l'attribution de baux de villégiature sur ces vastes espaces inhabités.

Si l'on considère également le problème des délais indus qui perturbent fortement les mécanismes de révision des schémas, des plans et des règlements (BINET 2004) et les documents répétitifs issus des firmes conseils en urbanisme, il faut bien admettre que l'aménagement du territoire québécois comporte de nombreuses imperfections. Fondamentalement, le processus et les instruments sont très procéduriers. Malgré les garanties de participation minimale, le système ne favorise pas au mieux la mobilisation des acteurs locaux et régionaux de l'aménagement et du développement territorial. Le processus culmine par l'adoption des règlements d'urbanisme, en particulier le règlement de zonage, soit un moyen d'action passif opposable aux citoyens propriétaires. Cela dit, est-ce possible de faire autrement dans une économie de marché dont le droit de propriété est l'un des fondements ? Par ailleurs, quels liens peut-on établir entre le système d'aménagement qui a été mis en place et le modèle québécois qui prévaut pourtant en matière de développement social, économique et territorial ?

L'aménagement du territoire et le modèle québécois

Le modèle québécois peut être défini de la manière suivante : un modèle de développement caractérisé par un compromis original entre les principaux acteurs économiques autour d'un projet national de développement (BOURQUE 2001). Ce modèle serait enraciné dans la tradition de pratiques solidaires et coopératives qui a amené la mise sur pied des caisses populaires Desjardins et de nombreuses institutions dans les domaines agricoles et forestiers (PROULX 2002). Ce modèle qui mobilise l'ensemble des acteurs sociaux serait fondé sur des processus de concertation et de partenariat au sein desquels l'État québécois jouerait un rôle important. En outre, ce rôle aurait évolué au cours des dernières décennies, passant d'une fonction « interventionniste » à une approche « d'accompagnateur » du développement (CÔTÉ *et al.*, 2005).

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'ensemble de la démarche aménagiste de la Belle Province s'appuie sur une conception du citoyen en tant qu'individu dépolitisé, accaparé par ses occupations personnelles, et protégé de l'État et de ses voisins par un système juridique. Cette conception du rôle de l'État et de la place des citoyens s'inspire notamment de la pensée politique de Locke. Il n'est donc pas surprenant de retrouver au Québec, comme dans beaucoup d'autres « juridictions » en Amérique et en Europe, un aménagement réglementaire plutôt qu'une planification participative ou communautaire, soit une pratique qui ne favorise pas la mobilisation des communautés locales et régionales. Pourtant, les MRC et la LAU ont été façonnées selon les valeurs et principes du modèle québécois.

En effet, le gouvernement de l'époque avait aussi adopté la politique intitulée « Le choix des régions », marquée par les idéaux de la concertation et du développement endogène. Les MRC étaient perçues comme des lieux de concertation à une échelle où il est possible d'établir des liens entre l'aménagement du territoire et le développement régional. Ces institutions supra-locales devaient d'ailleurs obtenir progressivement de nombreux pouvoirs décentralisés. La dimension réglementaire de la LAU apparaissait alors presque secondaire. Ce rendez-vous manqué a-t-il été causé par les réticences du monde municipal, par les tensions entre les milieux urbains et ruraux ou par l'approche administrative du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ?

En comparaison, le développement territorial se fonde sur des initiatives individuelles ou collectives canalisées par les centres locaux de développement (CLD), les corporations de développement économique communautaire

(CEDEC) ou les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). Des ententes spécifiques impliquant les divers niveaux de gouvernement peuvent aussi survenir pour les projets de plus grande ampleur. Les initiatives peuvent donc être étudiées au cas par cas ou être intégrées à la planification quinquennale de conférences régionales des élus (CRÉ) avec – il faut bien le dire – un maximum de retombées politiques pour chacun des acteurs ou gouvernements impliqués.

Conclusion

L'aménagement a souvent été décrié sous prétexte qu'il n'aurait pas rempli sa mission face aux problèmes de la pauvreté, de la criminalité ou du logement. Il s'agirait tout au plus, dans ces circonstances, d'un discours sur la ville et les territoires (MERCIER et MASCOLO 1995). Cette désillusion provient peut-être des prétentions excessives de l'aménagement moderne. Pour PILETTE et TRIBILLON (1993) de même que pour LECOIN (1995), il est probablement naïf de croire que l'aménagement puisse précéder et gérer le développement dans ses moindres détails, car l'urbanisation et l'industrialisation sont des forces puissantes qui se laissent difficilement mettre en boîte. De plus, il apparaît abusif de vouloir légaliser par des règlements, des permis et des sanctions l'ensemble des pratiques sociales. Troisièmement, il est sans doute illusoire de vouloir appliquer des modèles uniformes à toutes les villes et régions. Il faut plutôt ouvrir la porte aux aménagements flexibles qui tiennent compte des différences de culture et de la personnalité de chaque lieu afin de permettre aux populations une véritable appropriation de leur espace.

Dans ce contexte, l'aménagement doit renouveler son engagement envers le changement social même si ce discours ne paraît pas très à la mode, en particulier dans le contexte nord-américain (SIMARD 2003). Sans cet engagement, l'aménagiste ou l'aménageur risque de perdre son utilité dans la dynamique politique locale (FORRESTER 1989) ou de devenir un simple « *deal maker*³ » de l'immobilier, pour reprendre l'expression d'ALBRECHT (1991). Pour subsister et conserver sa pertinence, l'aménagement doit s'imprégner de la dynamique sociale en poursuivant une démarche de changement social, et donc en effectuant un retour aux sources. Il lui faut également établir des politiques sociales, économiques et territoriales cohérentes qui tiennent compte autant des populations défavorisées ou marginalisées que des intérêts des acteurs économiques. En un mot, l'aménagement doit rejoindre le développement local.

³ « Personne qui réalise des transactions » (NDLR).

Ce recentrement est possible. Les défis actuels ne manquent pas pour l'aménagement du territoire. Les états généraux de l'aménagement tenus à Québec en 2007 ont permis d'identifier trois grands enjeux pour les années à venir : les effets pervers de la mondialisation économique, le réchauffement climatique et les transformations démographiques au sein des populations. Si ce n'est pas l'aménagement et l'urbanisme qui proposent des solutions à ces problèmes de société, d'autres le feront. À cet égard, la montée des pratiques de développement durable est significative si l'on considère que celles-ci utilisent des méthodes s'apparentent fortement à l'aménagement et à l'urbanisme (BLAIS et CARON 2007). En particulier, les « Agendas 21 », qui commencent à se multiplier au Québec. Ces derniers démontrent le désir d'expression et de participation des citoyens, à condition que ceux-ci soient intégrés à un processus ouvert à l'intérieur duquel le rêve n'est pas complètement supplanté par la dimension technique et réglementaire.

Bibliographie

- ALBRECHT, Louis (1991), "Changing Roles and Positions of Planners", *Urban studies* 28/1, pp. 123-137.
- BEAUDET, Gérard (2005), « Aménagement du territoire et urbanisme : Le Québec a-t-il su relever le défi de la planification », *Organisations et territoires* 14/3, pp. 5-13.
- BINET, Claire (2004), « Le contrôle de l'étalement urbain au Québec : 25 ans de valse-hésitation », *Organisations et territoires* 13/1, pp. 83-91.
- BLAIS, Pierre et CARON, Alain (2007), *Agenda 21 local, schéma d'aménagement et de développement, plan d'urbanisme : trois outils d'une même démarche ?*, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Gouvernement du Québec, 13 pages.
- BOURQUE, Gilles (2001), *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 274 pages.
- CHARLES, Réjane (1974), *Le zonage au Québec : un mort en sursis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 171 pages.

- CÔTÉ, Louis, LÉVESQUE, Benoît et MORNEAU, Guy (2005), *La gouvernance au Québec : rôle de l'État et participation citoyenne*, Observatoire de l'administration publique, Québec, ÉNAP, 17 pages.
- FORESTER, John (1989), *Planning in the Face of Power*, Berkeley (USA), University of California Press.
- FORTIN, Gérald et PARENT, Lucie (1985), *Les MRC : un devenir perpétuel*, Études et documents n° 42, INRS-Urbanisation, 68 pages.
- FORTIN, Gérald et PARENT, Lucie (1983), *Les MRC et leur capacité d'extension*, Études et documents n° 38, INRS-Urbanisation, 86 pages.
- GAGNON, Christiane et FAVREAU, Louis (2005), « Stratégies québécoises d'aménagement du territoire et d'économie sociale », in Juan-Luis Klein et Carole Tardif (dirs.) *Entre réseaux et systèmes*, Rimouski, Éditions GRIDEQ-CRDT, pp. 77-92.
- GUAY, Pierre-Yves (2001), *Introduction à l'urbanisme : approches théoriques, instruments et critères*, Montréal, Modulo éditeur, 178 pages.
- HODGE, Gerald (1994), *Planning Canadian Communities: an Introduction to the Principles, Practice and Participants*, Toronto, Methuen, 386 pages.
- KENNIFF, Patrick (1981), « Les récentes reformes législatives en droit municipal québécois : bilan et perspectives d'avenir », *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke* 12/1, pp. 4-46.
- LECOIN, Jean-Pierre (1995), « Quelle planification urbaine pour le 21^e siècle ? », *Cahiers de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région de l'Île-de-France* 104-105, pp. 8-33.
- DIVAY, Gérard et LÉVELLÉ, Jacques (1982), « Aménagement du territoire et réaménagement des unités politico-administratives locales : un mariage politique heureux » in Jacques Léveillé (dir.), *L'aménagement du territoire au Québec : du rêve au compromis*, Montréal, Nouvelle optique, pp. 63-89.
- LEWIS, Paul (2004), « Les pratiques d'urbanisme au Québec, 1961-2001 : continuité ou renouvellement ? », in Gérard Beaudet (dir.), *Un urbanisme ouvert sur le monde*, Montréal, Trames.
- MANZAGOL, Claude (2002), « L'aménagement du territoire entre ambition et renoncement », *Interventions économiques* 28 (janvier) : www.telug.quebec.ca/interventions_economiques.
- MERCIER, Guy et RITCHOT, Gilles (1997), « La Baie James : Les dessous d'une rencontre que la bureaucratie n'avait pas prévue », *Cahiers de Géographie du Québec* 41/113, pp. 137-169.

- MERCIER, Guy et MASCOLO, Sophie (1995), « La place commerciale et la mythologie de l'urbanisme contemporain : le témoignage de la rue Saint-Joseph à Québec », in Noppen, L. (dir.), *Architecture, forme urbaine et identité collective*, Québec, Septentrion, pp. 53-102.
- PILETTE, Danielle et TRIBILLON, Jean-François (1993), *L'urbanisme. Version québécoise de pratiques contemporaines*, Québec, Fischer Presses, 157 pages.
- PROULX, Marc-Urbain (2002), *L'économie des territoires au Québec. Aménagement, gestion et développement*, Québec, PUQ, 364 pages.
- SIMARD, Martin (2003), « La participation à l'aménagement du territoire ou le difficile exercice de la démocratie locale », in Jean Désy, Jules Dufour, Myriam Duplain, Denis Plamondon et Suzanne Tremblay (dirs.), *Le GRIR (Groupe de recherche et d'intervention régionales). 20 ans de recherche et d'intervention pour le développement local et régional*, Saguenay, GRIR, pp. 415-441.
- SIMARD, Martin (2001), « L'intervention géographique. Les dilemmes éthiques et politiques du développement local », in Jean-Luis Klein, Suzanne Laurin et Carole Tardif (dirs.), *Géographie et société. Pour une géographie citoyenne*, Québec, PUQ, pp. 147-170.
- WOLFE, Jane M. (1994), « Retour sur le passé : un survol historique de l'urbanisme canadien », *Plan Canada*, numéro spécial du 75^e anniversaire de l'ICU, pp. 10-34.

LA PLACE DE LA CULTURE DANS LA « POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ » DE LA VILLE QUÉBÉCOISE¹

Diane SAINT-PIERRE et Geneviève BÉLIVEAU-PAQUIN
INRS-UCS
avec la collaboration de **Geneviève DUBOIS**
ENAP

Au lendemain de la réforme territoriale municipale du Québec de 2000-2002, on observe dans certaines villes diverses initiatives publiques suscitant la mobilisation d'acteurs aux horizons différents et qui abordent, d'une manière transversale, les différentes sphères du développement local. Cet article découle d'une recherche qui vise à rendre compte de l'harmonisation des compétences culturelles au sein de municipalités québécoises fusionnées et de cette volonté d'alors d'imbriquer la dimension culturelle dans une « politique de développement intégré » de la ville. Il vise aussi à appréhender les conditions dans lesquelles les actions culturelles publiques sont repensées par deux villes moyennes étudiées, Gatineau et Lévis.

Following Québec's municipal territorial reform of 2000-2002, some cities put in place initiatives to encourage and support the mobilization of a diversity of actors with the objective of addressing the various dimensions of local development in an integrated way. This article emerges from research that seeks to take stock of the harmonization of cultural activities in recently-merged Québec municipalities that aim to embed culture in an "integrated development policy" of the city. It also aims to comprehend the conditions under which public cultural activities are redesigned by two medium-sized cities in the study, Gatineau and Lévis.

Cette recherche s'inscrit dans un ensemble d'études, tant théoriques qu'empiriques, menées en Europe et en Amérique depuis une vingtaine d'années sur les transformations contemporaines des actions culturelles publiques et le rôle des acteurs sociaux. Favorisé par la remise en question de l'État et par la mondialisation des économies, tout un courant de recherches s'est intéressé au rôle de la ville comme acteur politique, social, économique et culturel (BALME, FAURE et MABILEAU 1998 ; DUBOIS et LABORIER 1998 ; VERWIJNEN et LEHTOVUORI 1999 ; MOULINIER 2000 ; SAINT-PIERRE 2002 ; TALIANO-DES GARETS 2007). Plus près de nous, l'intérêt des chercheurs pour les villes canadiennes et québécoises – et leurs préoccupations en ce qui a trait à l'interaction entre culture, développement durable et politique urbaine – s'est

¹ Dirigée par Diane Saint-Pierre, professeure à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société, cette recherche est financée par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) et le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSHC). Geneviève Béliveau-Paquin et Geneviève Dubois sont étudiantes en doctorat, respectivement à l'INRS-UCS et à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) ; toutes deux sont sous la direction de la professeure Saint-Pierre.

accru au cours des dernières années en concordance, notamment, avec des réformes municipales majeures (SAINT-PIERRE 2002, 2004a ; SAINT-PIERRE et THURIOT 2007 ; BREUX et COLLIN 2007 ; BREUX, COLLIN et NÉGRIER 2007).

C'est dans le but de contribuer au développement de ce champ de recherche que s'inscrit cette étude, qui vise un examen des comportements et croyances des acteurs publics face à la question du développement culturel lors de l'élaboration d'une « politique de développement intégré » de la ville. Pour l'instant, nous définissons cette politique comme un ensemble de mesures et d'actions mises en œuvre par les pouvoirs publics pour « mieux vivre » dans la ville. Basée sur une approche multisectorielle, elle repose sur le partage d'objectifs communs et d'une vision d'avenir de la ville, mais aussi sur la mobilisation territorialisée d'acteurs publics et privés. Enfin, cette recherche est marquée par un souci d'examiner autant les processus mis en place que les intérêts et actions des acteurs en présence ainsi que leurs systèmes de croyances. Pour ce faire, nous nous inspirerons des travaux de Paul A. Sabatier et Hank C. Jenkins-Smith (1993, 1999), qui accordent notamment une place centrale aux croyances des élites politiques impliquées².

Cette recherche a donc pour but de contribuer à l'étude de différentes approches de concertation et de participation citoyenne mises en place au lendemain des fusions municipales en matière de développement municipal intégré. Le choix de cet objet présente l'avantage d'intégrer les acteurs et les facteurs à l'origine du changement au sein de villes aux visées de développement. Cet article ambitionne de rendre compte de l'évolution et des transformations des préoccupations en matière de développement culturel local et de faire état de premiers résultats de la recherche. Quant à la méthodologie privilégiée, elle est de nature qualitative (recherche documentaire et entrevues semi-dirigées³), la période privilégiée étant celle de 2000-2005, pendant

² Rappelons que l'approche théorique élaborée par ces deux chercheurs pour l'étude des politiques publiques et les systèmes de croyances des élites politiques – l'*Advocacy Coalition Framework* – est qualifiée comme l'une des approches les plus prometteuses pour la compréhension des processus politiques (PARSONS 1995 ; BERGERON, SUREL et VALLUY 1998 ; SCHLAGER 1999 ; et nombre d'autres).

³ Une trentaine d'entrevues semi-directives ont été réalisées à Gatineau et à Lévis – auprès d'acteurs politiques (élus municipaux) et institutionnels (fonctionnaires et professionnels, directeurs de services municipaux) ainsi que d'acteurs du milieu (représentants d'organismes artistiques et culturels, de conseils locaux de développement, de conseils de la culture et ainsi de suite) –, alors qu'elles seront réalisées à l'automne 2008 pour les villes de Montréal et de Québec.

laquelle les activités locales de concertation et de consultation ont vu le jour au sein des villes à l'étude. Enfin, soulignons que cet article concerne spécifiquement les villes de Gatineau et Lévis, la recherche étant en cours pour les villes de Montréal et de Québec.

Les événements à l'origine du changement

Depuis la création du ministère des Affaires culturelles (MAC) en 1961 jusqu'aux années 1990, la stratégie d'ensemble du gouvernement du Québec laisse peu de latitude aux municipalités qui jouent généralement un rôle secondaire en matière de culture (SAINT-PIERRE 2003, 2004b). Dans les faits, avant les années 1990, elles peinent à assumer des responsabilités au-delà des bibliothèques publiques et, dans une moindre mesure, du patrimoine⁴. Au début des années 1990, un vent de changement est initié avec l'adoption de la *Politique culturelle du Québec* qui fait des municipalités des partenaires de premier plan du développement culturel en les incitant à élaborer, à leur tour, leur propre politique culturelle. Mise en œuvre par une localité ou par une municipalité régionale de comté (MRC), cette politique a comme domaines de prédilection les bibliothèques, le patrimoine local, les loisirs culturels et les animations socioculturelles.

Par ailleurs, bien que les fusions municipales ne soient pas un phénomène nouveau au Québec, la réforme territoriale municipale des années 2000-2002 contribue à un renforcement et à une harmonisation des compétences culturelles au sein de municipalités fusionnées (BREUX et COLLIN 2007) tout en imbriquant, pour nombre d'entre elles, la dimension culturelle dans un plan de développement intégré de la ville (SAINT-PIERRE et THURIOT 2007). Précédée de deux documents importants – le rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalités, intitulé *Pacte 2000* (BÉDARD, 1999), et le livre blanc de la ministre Louise Harel, *Changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens* (QUÉBEC, MAMM 2000) – la réforme territoriale municipale entreprise en 2000 s'inscrit dans une volonté d'élargir le rôle des instances supra-municipales que sont les municipalités régionales de comté (MRC) et bientôt les communautés métropolitaines de Montréal (CMM) et de Québec (CMQ), et de créer de grands centres urbains (désormais neuf villes de plus de 100 000 habitants). On observe alors diverses initiatives : mise en œuvre d'exercices de planification stratégique, élaboration de plans et de visions horizontales de développement global et durable incorporant des volets

⁴ Pour un historique de l'évolution des cadres (législatifs) canadiens et québécois en matière de patrimoine, voir SAINT-PIERRE (2007, 2008).

culturels importants, adoption de politiques culturelles locales tenant compte de nouvelles réalités d'après fusion et, enfin, intégration des dimensions culturelles aux réflexions accompagnant la révision de plans d'urbanisme et de schémas d'aménagement existants ainsi que ceux à élaborer par les « nouvelles » communautés métropolitaines de Montréal et de Québec.

À cette époque, les quatre villes à l'étude, dont Gatineau et Lévis qui sont l'objet de cet article, semblent jouer un rôle précurseur en élaborant diverses activités de concertation et de consultation élargies visant à réfléchir sur le futur de leur communauté et sur les actions à entreprendre pour en assurer le développement. Assurément, au sein de ces villes, des acteurs se concertent afin de promouvoir l'élaboration d'une politique culturelle – une des premières, sinon la première à être débattue –, qui constitue un élément important dans la redéfinition d'une nouvelle identité locale et d'une nouvelle image de la ville fusionnée, mais qui, aussi, se voit rapidement associer à un cadre d'intervention élargi et intégré.

La démarche de consultation et de concertation à Gatineau et à Lévis

Les villes de Gatineau et de Lévis sont respectivement issues de la fusion de cinq municipalités (229 000 habitants ; 5^e rang au sein des villes québécoises) et de dix municipalités (125 000 habitants ; 8^e rang). Toutes deux sont situées à proximité de capitales – l'une fédérale, Ottawa (1,1 million d'habitants), l'autre provinciale, Québec (environ 700 000 habitants) –, dont les offres culturelles sont de taille et qui jouissent de l'appui important des gouvernements supérieurs. Gatineau et Lévis représentent également les pôles économiques et culturels de leur région respective : l'Outaouais avec ses 75 municipalités, dont Gatineau qui regroupe à elle seule 72% de la population régionale, et la région de Chaudière-Appalaches avec ses 136 municipalités, dont Lévis qui comporte 31% de la population régionale.

Quelques mois après leur création officielle (1^{er} janvier 2002), les villes de Gatineau et de Lévis s'engagent dans des exercices de planification stratégique qui, soulignons-le, demeurent pour l'ensemble des municipalités québécoises « un exercice volontaire [qui] n'est encadré par aucune loi » (QUÉBEC, MAMR mai 2006). À Gatineau, les élus municipaux instituent au printemps 2002 la Commission des choix stratégiques et la Commission de la culture. À Lévis, l'initiative revient à l'administration municipale qui, en octobre 2002, met sur pied 24 ateliers thématiques dont l'objectif premier est d'élaborer des diagnostics sectoriels (santé, éducation, économie, culture, tourisme, services sociaux, etc.). Pour beaucoup, cette démarche s'avère

d'ailleurs « exigeante et ambitieuse » – « c'était quand même une démarche de ville et globale... où tous les secteurs étaient touchés » – tout en donnant « d'assez bons résultats ». De fait, on reconnaît généralement que l'une de ses premières qualités a été de « mettre les gens ensemble » afin d'échanger et de travailler en concertation. D'ailleurs, les cadres et fonctionnaires lévisiens sont omniprésents tout au cours du processus, alors qu'à Gatineau, les responsables de services municipaux semblent plutôt préoccupés par la réorganisation interne de leur service en raison des fusions récentes. Il est certain que, dans un cas comme dans l'autre, les démarches de planification stratégique incitent les acteurs qui y prennent part à dégager une vision d'aménagement et de développement durable et à identifier les principales cibles d'intervention pour les années à venir.

Dans les mois qui suivent le lancement des exercices de planification stratégique, diverses activités consultatives (ateliers, sommet, forum, colloque, tournées de consultations publiques...) sont organisées afin de contribuer à l'élaboration et à la validation de diagnostics et documents de réflexions, de plans stratégiques et de propositions de « vision d'avenir » de ces nouvelles villes. Parallèlement à ces activités de planification, des politiques culturelles municipales sont élaborées, puis adoptées à Gatineau (décembre 2003) et à Lévis (février 2004). Leur élaboration à Gatineau semble même inspirer directement le processus de planification, alors qu'à Lévis la politique culturelle découle des prises de position des membres de l'Atelier sur la culture, les arts et les éléments identitaires, l'un des 24 ateliers thématiques mis sur pied pour élaborer des diagnostics sectoriels. Au sein de ces deux villes, ces exercices de planification stratégique et d'élaboration d'une politique culturelle se veulent mobilisateurs et partagés entre un grand nombre d'acteurs aux intérêts et aux systèmes de valeurs divergents. Ils permettent aux acteurs impliqués de se connaître et de se reconnaître, de tisser des liens, que ce soit à l'intérieur d'un secteur donné ou entre certains secteurs. Ainsi en est-il à Lévis, alors que 237 organismes, issus d'horizons fort différents, et quelque 490 membres des ateliers sectoriels et 230 citoyens participent au Sommet de Lévis, en juin 2003.

D'autre part, si certains acteurs interviewés disent souhaiter un renforcement des liens entre les divers types de développement, qui se centrent trop souvent sur les seuls objectifs économiques, une majorité d'entre eux mentionne que ces démarches ont alors représenté un exercice fort stimulant, en particulier pour certains fonctionnaires municipaux qui affirment disposer désormais d'outils clés pour acheminer certains dossiers jusqu'aux élus municipaux. D'ailleurs, quelques-uns soulignent que des élus locaux ont été

surpris par la mobilisation – ce à quoi certains ne s’attendaient peut-être pas... – mais également, comme le rappelle un intervenant lévisien, par les suites qu’ils devraient y donner : « c’était plus gros et plus engageant qu’ils [les élus] ne le pensaient ».

De fait, à Gatineau, la culture se retrouve dans les quatre directions stratégiques proposées dans le plan stratégique 2003-2007, adopté en septembre 2003 : l’harmonisation des milieux naturel et bâti, la nécessité d’un développement économique, culturel, social et communautaire intégré, l’importance de la notion de « village urbain » où les milieux de vie s’articulent autour de réseaux sociaux, culturels et communautaires – avec cette volonté de réhabiliter les éléments positifs et identitaires de la vie de quartier –, enfin, la gouvernance participative et la gestion efficiente, de manière à associer le plus étroitement possible les citoyens à la mise en valeur des ressources de leur ville. À Lévis, selon plusieurs acteurs interviewés – indépendamment des milieux dont ils sont issus – la culture fait bonne figure à la table du sommet de juin 2003. Elle se positionne dans sept des onze orientations de développement retenues par les participants⁵. Par contre, de l’avis de certains, ces démarches de consultations créent des attentes importantes, alors que la ville n’a pas nécessairement les moyens de répondre rapidement à tous les besoins exprimés. La critique est également présente quant au contenu et aux objectifs de la politique culturelle de Gatineau qui reflèteraient davantage, aux dires de certains, les préoccupations des fonctionnaires que les besoins réels du milieu.

Bien plus, même s’ils reconnaissent la valeur de l’exercice de consultation et de planification, certains acteurs rencontrés témoignent du recul politique observé depuis le changement de direction, à la suite des élections municipales de novembre 2005, qui ont vu l’arrivée de nouveaux élus, alors que les maires de Lévis et de Gatineau qui ont mené ces démarches de consultation citoyenne n’ont pas été réélus... En fait, ce recul semble avoir suscité, outre un effet démobilisateur, diverses inquiétudes, selon certains acteurs interviewés quelques mois après les élections. L’un d’eux attribue même la défaite électorale du maire de Lévis au fait de ne pas avoir donné un véritable suivi aux décisions et aux recommandations issues de la démarche de planification stratégique : « [...] il s’est aliéné à peu près tous les groupes communautaires [...], même le support du secteur culturel » (Entretien n°10, Lévis).

⁵ Outre l’orientation intitulée « Culture et éléments identitaires », elle est également présente dans celles qui concernent le milieu de vie, le tourisme, le développement économique, la protection de l’environnement et la gestion de l’urbanisation, les services communautaires ainsi que la formation.

Bref, contrairement à Gatineau où la planification est mise sur pied par le Conseil de ville via une commission, l'ensemble des objectifs et orientations découlant de la planification stratégique et adopté lors du Sommet de Lévis n'a pas fait l'objet d'une adoption formelle de la part du Conseil de ville. Les mécanismes de suivi, qui avaient été prévus par la direction de la planification stratégique, ont été abandonnés depuis, ce qui a causé beaucoup de déception chez les acteurs impliqués. Mais, alors que certains fonctionnaires déploraient le manque de ressources, d'autres appréciaient les retombées, dont la finalisation de la salle de spectacle de l'Anglicane, la formalisation de l'offre de services du Vieux-Bureau de poste (un lieu de spectacles), la réalisation du projet de l'école de musique, l'élaboration d'un plan de développement des bibliothèques municipales et la construction d'une nouvelle bibliothèque, l'adoption de la politique culturelle, suivie de celles du sport, de la famille (2004) et de la commémoration (2005). On obtient un écho similaire du côté de Gatineau, alors que des participants à la démarche de planification stratégique soulignent que cette activité a permis de « mettre la table⁶ » avec des orientations ciblées qui ont depuis contribué à des politiques sectorielles (culture, famille, habitation) et à la mise à jour du schéma d'aménagement... Si bien qu'il est difficile par la suite, pour des élus, « d'aller à l'encontre de ces orientations et de ces politiques ».

Les systèmes de croyances des élites politiques en présence

Issue de la science politique, l'approche théorique de Paul A. Sabatier et Jenkins-Smith, l'*Advocacy Coalition Framework*⁷ (ACF), a été élaborée dans le but d'apporter une meilleure compréhension des changements de l'action gouvernementale. L'explication fondamentale de ces changements repose sur la compétition entre des groupes d'acteurs préoccupés par un problème politique et dont les acteurs membres sont issus de multiples horizons et partageant un même système de croyances. L'une des forces de cette approche est d'accorder une grande importance aux facteurs cognitifs, comme le rôle des idées dans la « *policy-making*⁸ » et les croyances des élites politiques (SABATIER et SCHLAGER 2000), c'est-à-dire celles des leaders de groupes d'intérêts issus des milieux culturels, du monde municipal, du milieu socioéconomique, des élus et de certains fonctionnaires qui prennent part aux diverses démarches de consultation et de concertation.

⁶ C'est-à-dire « mettre en place les éléments nécessaires pour la suite ».

⁷ Ou « cadre des coalitions plaidantes ». On doit la traduction de ce concept au politologue québécois Vincent Lemieux.

⁸ « Élaboration des politiques » (NDLR).

Selon Sabatier et Jenkins-Smith, ces groupes d'acteurs ou coalitions se coordonnent et mobilisent des ressources dans le cadre d'activités visant le développement de stratégies et l'élaboration d'instruments politiques. Bien plus, outre le fait de tenir compte des contraintes économiques, sociales, historiques et culturelles et d'intégrer les meilleures caractéristiques des approches *top-down* et *bottom-up*⁹ (voir BERGERON, SUREL et VALLUY 1998), l'une des forces de l'ACF serait d'accorder une grande importance aux facteurs cognitifs, comme la « structure du système de croyances » qui est départagée entre trois niveaux « selon leur ampleur et leur étendue » (SABATIER et SCHLAGER 2000 : 226).

Situées au sommet, les « croyances fondamentales » (*Deep core beliefs*) sont les principes fondamentaux des individus, « leur philosophie de vie ». Ces croyances sont très résistantes au changement et, si ce dernier survient, cela correspond à une sorte de « conversion religieuse ». Puis, il y a les « croyances politiques principales » (*Policy core beliefs*), qui sont les principes plus stratégiques des élites politiques – ce à quoi elles croient dans un domaine de politiques publiques –, donc des normes, des valeurs politiques et des représentations restreintes à un sous-système donné, ici la culture. D'ailleurs, si les croyances fondamentales s'apparentent généralement aux « grands principes » des individus, indépendamment de leur rattachement à un groupe ou à un autre, les croyances politiques principales sont, selon Sabatier et Jenkins-Smith, les plus importantes car elles sont « le ciment fondamental [...] parce qu'elles représentent les engagements normatifs et empiriques fondamentaux dans le domaine de spécialisation des élites politiques » (SABATIER et JENKINS-SMITH 1999 : 122). Enfin, au troisième niveau, les « croyances politiques instrumentales » (*Secondary aspects*), peu abordées ici, mais qui concernent la mise en œuvre des choix de la politique : suivis, évaluations des programmes, les décisions relatives aux règles institutionnelles, etc. (*ibid.* : 121-122). Bref, en s'inspirant de cette approche, le tableau suivant fait la synthèse des « croyances normatives fondamentales » et des « croyances politiques principales » promues par les élites politiques.

⁹ Ou approches dites descendante (*top-down*) et ascendante (*bottom-up*).

Tableau : LES PRINCIPALES CROYANCES DES ÉLITES POLITIQUES
EN MATIÈRE DE CULTURE¹⁰

CROYANCES « NORMATIVES » FONDAMENTALES

1. Nature humaine : La culture comme manière de penser et d'agir de l'homme, un mode de vie, une façon de vivre ensemble.

La culture, je pense que ça fait partie du développement de la personne, du développement de la collectivité, alors ça je pense que c'est la valeur fondamentale des arts et de la culture dans une collectivité, une valeur de cohésion sociale, de fierté, de pouvoir se projeter [dans l'avenir]. (Un acteur institutionnel)

2. Priorité des valeurs : La culture, un élément indispensable à la qualité de vie, qui contribue à l'épanouissement individuel et collectif ; la démocratisation de la culture, les droits culturels et la liberté de création (omniprésents dans les politiques culturelles des villes concernées).

Il s'agit d'arriver à combler un besoin social et intellectuel en lien avec l'épanouissement de la personne, [...] à travers une offre d'activités culturelles variées, dispensée par la municipalité ou soutenue par elle, en partenariat. Cela passe aussi par l'éducation et par d'autres gestes, tels que l'art public, l'exemple de la fontaine ou d'autres places publiques où les gens se rassemblent spontanément pour échanger, lire ou simplement se reposer et... rêver. Un endroit qui devient un marqueur culturel. (Un acteur politique)

3. Critères de justice distributive : Le droit des citoyens de disposer des bienfaits de la culture ; les générations futures, (certains acteurs associent culture et développement durable).

Ça c'est très important... la culture fait partie du développement durable. Ce n'est pas quelque chose d'éphémère. [...] Ça fait en sorte que la culture permet une certaine pérennité. (Un acteur institutionnel)

¹⁰ Ce découpage en 14 thèmes est inspiré de Sabatier (1998: 113 ; appliqué par SAINT-PIERRE 2003). Sources : Les énoncés de ce tableau sont issus de plusieurs sources qui ont été vérifiées par recoupement : politiques culturelles, « Vision d'avenir », mémoires de groupes d'intérêts, documents issus d'ateliers thématiques (Lévis), entrevues auprès d'acteurs clés et ainsi de suite (voir VILLE DE GATINEAU 16 avril 2008 ; VILLE DE LÉVIS 2002).

4. Identité culturelle : L'héritage culturel, les institutions culturelles, la production culturelle et sa diffusion (invoqués tant à Gatineau qu'à Lévis) ; l'importance de la langue française (essentiellement à Gatineau, une communauté dont 10% de la population est issue des communautés culturelles).

L'aspect identitaire et tout ce qui est en lien avec la qualité de vie sont les éléments propres à une bonne politique culturelle. [...] C'est comme si la politique culturelle portait quelque chose d'un peu au-dessus de nous et véhicule un certain idéal à atteindre. (Un acteur politique)

CROYANCES POLITIQUES PRINCIPALES

1. Les valeurs de base à privilégier : La culture est un facteur d'identité, de spécificité et de différenciation. Elle permet de se définir, de se distinguer et d'affirmer sa personnalité. La démocratisation de la culture associée à la participation du citoyen. La culture, un des facteurs puissants de la cohésion sociale. La culture et les arts, mais aussi le patrimoine, souvent associés à des valeurs de croissance économique, de rayonnement régional. La concertation et le partenariat avec le milieu (souvent évoqués dans le cadre des villes fusionnées).

La culture favorise le développement du sentiment d'appartenance et la fierté des citoyens pour leur milieu de vie ; si on est fier de notre ville, on va vouloir la protéger, la mettre en valeur et on va vouloir des choses qui sont bien pour elle, au niveau de l'esthétique, de la mixité des fonctions. (Un acteur institutionnel)

2. Groupes ou entités dont le bien-être préoccupe le plus : Les citoyens, premiers bénéficiaires et acteurs de la vie culturelle locale. Les générations futures (ex. : documents sur les visions d'avenir des villes). Les organismes culturels et patrimoniaux (dans les politiques culturelles et divers autres documents de réflexion).

[...] que la culture soit accessible au plan géographique, au plan monétaire et au plan social. Il y a aussi l'équité, c'est-à-dire que ce que la ville fait dans un secteur de la ville, elle doit tendre à le faire dans le reste de la ville. Le respect des groupes est une autre valeur, les organismes sont considérés comme des partenaires. La ville encourage aussi la responsabilisation, la prise en charge par les citoyens des activités culturelles. (Un acteur institutionnel)

3. Définition du « problème » (les causes à l'origine de ces exercices) : La volonté du gouvernement du Québec d'élargir le rôle des instances supra-municipales, que sont les MRC et les communautés métropolitaines de Montréal (CMM) et de Québec (CMQ), et de créer de grands centres urbains et des pôles régionaux dynamiques. Les fusions municipales, un contexte qui favorise la mise en place des exercices de consultation et de concertation.

[...] je pense que c'est un bon exercice de fusion, si l'on peut dire, de fusion territoriale... Fusion un peu des esprits, dans le sens de travailler à développer un certain sentiment d'appartenance ». (Un acteur lévisien)

4. Compétences particulières du gouvernement local dans le domaine de la culture : Pour certains, son rôle devrait se limiter à s'assurer que la culture pourra se développer. Pour d'autres, c'est de soutenir la culture, à savoir les artistes, les créateurs, les organismes culturels et les institutions (surtout dans les domaines du patrimoine et des bibliothèques).

La politique culturelle, ce n'est pas la politique du service des arts, ce n'est pas la politique de la vie communautaire, c'est la politique de la ville, parce que ça interpelle [une multitude de secteurs et] ça concerne tout le monde. (Un acteur institutionnel)

Enfin, pour certains : assurer le développement harmonieux, intégré (global et durable) de la collectivité.

Une bonne politique culturelle municipale, c'est quelque chose qui va d'abord présenter les valeurs collectives que le milieu souhaite voir mettre en évidence, donc qui va être porteuse des valeurs de la collectivité, qui va identifier, je dirais, les éléments identitaires les plus importants du milieu et qui va orienter des décideurs vers des décisions pour mettre en valeur et développer ces éléments-là. [...] À la rigueur, dans une vision plus large, il s'agit, selon moi, de développement durable. (Un acteur institutionnel)

5. Mécanismes politiques fondamentaux (instruments politiques) : Budgets dévolus aux organismes et au secteur culturel en général (bibliothèques, patrimoine et les arts publics) ; réglementation en matière de protection du patrimoine culturel (surtout bâti) et naturel (protection et mise en valeur des parcs urbains, des rives du fleuve St-Laurent) ; partenariats avec le milieu et ententes de développement culturel avec le ministère de la Culture ; divers services municipaux dévolus entièrement (culture, loisirs et parcs) ou en partie (urbanisme) à la culture.

6. Répartition de l'autorité entre les niveaux de gouvernement.

Au provincial : la portée des compétences constitutionnelles des provinces sur les municipalités est pratiquement sans limites ; à compter des années 1990 : une volonté d'étendre le rôle des municipalités québécoises dans le domaine de la culture (*Politique culturelle du Québec* de 1992).

Pour les municipalités : rôle complémentaire, mais croissant ; principales sources de financement : impôts fonciers et les subventions provinciales ; domaines de prédilection : bibliothèques, patrimoine, organismes culturels locaux.

7. Modes de financement : Les subventions aux organismes ; les ententes de développement culturel avec le ministère de la Culture (apport en ressources financières). Les municipalités ont été fortement encouragées à investir de plus en plus dans le domaine de la culture et d'inclure de nouveaux champs d'action nécessitant de nouvelles sources de revenus et un changement au cadre fiscal qui les gouverne. (Bref, on décrit souvent le manque de ressources financières).

8. Capacité de la société de résoudre le problème : Si le principal problème soulevé concerne généralement le financement, pour plusieurs acteurs, la culture doit être une priorité au même titre que le social et l'économique, une responsabilité de la ville (discours politiques officiels à Lévis et Gatineau). Par contre, l'allocation de ressources – humaines, matérielles et surtout financières – et la volonté politique ne sont pas toujours au rendez-vous.

9. La participation des élus/intervenants/citoyens – la démarche démocratique : Les citoyens, les intervenants clés représentatifs de groupes et d'organismes et les élus doivent jouer un rôle dans le *policy-making process*.

C'est un processus où il y a eu énormément d'occasions de participer. Et il y avait des participations qui pouvaient être individuelles, comme au niveau des mémoires ; interactives avec des collègues, on a eu deux forums [...] il fallait consulter la communauté et il y a eu des choses qui étaient ouvertes, publiques. (Un acteur de Gatineau)

C'était un bel exercice, ça a permis de brasser des idées et de tisser des liens entre des gens qui ne se voient pas beaucoup, venant de différentes parties de la ville. Les fonctionnaires ont bien fait leur travail. Par contre, cet exercice n'a pas été rassembleur d'élus et surtout c'est resté un exercice théorique. Il n'y a pas eu de suites et de suivi après (Un acteur lévisien).

10. Préférences politiques des croyances politiques : Un constat assez généralisé chez les acteurs peut se résumer à cet extrait :

Force est de constater que les enjeux les plus importants lors de la démarche [...] ont été à la fois l'harmonisation des pratiques et des anciennes politiques et la volonté de briser cette approche sectorielle en termes d'élaboration des politiques de ville. [Le] défi fut de tenter d'intégrer, dans la mesure du possible, l'ensemble des champs du milieu culturel aux autres champs d'action municipale. (Un acteur institutionnel)

Un autre constat partagé par certains acteurs rencontrés :

La politique culturelle oblige les élus à s'engager plus concrètement dans la culture. Une fois que la politique est adoptée, les élus ne peuvent plus aller à l'encontre des idées. (Un acteur politique)

Enfin, pour clore cette partie sur les aspects cognitifs, mentionnons que l'ACF a également un intérêt particulier pour la compréhension de l'apprentissage dans les politiques publiques (*policy-oriented learning*). Cet apprentissage est considéré « comme une source importante de changement politique, particulièrement dans les aspects secondaires » (SABATIER et JENKINS-SMITH 1999 : 154) et correspond aux « modifications relativement persistantes de la pensée ou des intentions de comportement résultant de l'expérience et concernant la réalisation ou la révision des objectifs de la politique » (SABATIER et SCHLAGER 2000 : 210). Bref, relativement à ces apprentissages, les entrevues révèlent que les acteurs impliqués ont acquis des connaissances, et ce, à plusieurs niveaux.

D'abord, cet apprentissage s'est traduit dans la démarche de planification stratégique comme dans le contenu de la politique culturelle (acquisition d'une meilleure compréhension des secteurs d'intervention, de leurs problématiques respectives, des causes, bénéfices et coûts des solutions ou orientations proposées). Puis, il s'est traduit dans un apprentissage politique : acquisition de ressources, surtout informationnelles (connaissance des divers groupes en présence, de leurs positions, de leurs « leaders »), identification des ressources cruciales pour la mise en œuvre de la politique culturelle, par exemple, pour élaborer des stratégies de concertation ou pour contrer celles d'éventuels « opposants ». Certains témoignages ont aussi souligné l'apport de ces démarches au développement d'une connaissance approfondie de l'appareil municipal, le politique et l'administratif. Bien plus, un acteur interviewé affirmait que « ce genre de démarche habilite les gens à devenir des citoyens actifs » et à prendre position dans des dossiers publics, ce qui fait partie des apprentissages pouvant mener à des changements au niveau

des systèmes de croyances et des politiques publiques. Enfin, depuis l'exercice du Sommet de Lévis, par exemple, on a pu remarquer des mouvements de mobilisation citoyenne entourant des projets controversés, notamment ceux qui ont trait aux projets de construction d'un port méthanier, à la limite est de la ville de Lévis (projet Rabaska), et d'un immeuble résidentiel dans le quartier historique du Vieux-Lévis (projet Jazz), tous deux fortement contestés par les résidents des quartiers concernés.

Conclusion

D'emblée, même si Gatineau et Lévis empruntent des voies relativement différentes, l'une créant des commissions municipales, l'autre mettant en place un ambitieux exercice « élargi » de planification stratégique, il y a lieu de conclure à cette volonté d'alors d'inscrire ces démarches dans une « politique de développement intégré » des nouvelles villes, du moins dans les termes définis au début de cet article : un ensemble de mesures et d'actions mises en œuvre par les pouvoirs publics pour « mieux vivre » dans la ville. Basée sur une approche multisectorielle, elle repose sur le partage d'objectifs communs et d'une vision d'avenir de la ville, mais aussi sur la mobilisation territorialisée d'acteurs publics et privés.

À cet égard, ces démarches semblent probantes, même si des acteurs, notamment issus des milieux culturels, mettent à l'occasion des bâtons dans les roues, notamment quant aux suites données et particulièrement quant aux rôles des élus. Comme le signale une des personnes interviewées, qui résume bien les pensées de certains : « les élus étant ce qu'ils sont et étant ce qu'ils resteront toujours, il y a nécessairement une vision à courte vue ». Un autre acteur, minoritaire par contre, a également souligné que la principale faiblesse d'une telle démarche, notamment à Lévis, a été de ne pas établir des priorités par secteur, mais plutôt parmi tous les secteurs, « désavantageant ainsi les secteurs les plus faibles », les moins bien organisés, préparés et défendus. Par contre, de l'avis de plusieurs, le secteur culturel a tout de même réussi à bien se positionner : « si c'est vraiment mis en pratique, cela va donner un certain dynamisme ». Cela étant dit, il n'en demeure pas moins que la grande majorité des acteurs rencontrés soulignent, comme autres avantages, que ces démarches ont permis de se doter « d'un langage commun », « de faire connaître le secteur de la culture », d'enfin partager les problématiques liées à son développement (de « sortir de l'isolement ») et de resserrer les liens avec des intervenants d'autres secteurs et d'autres parties du territoire de la nouvelle ville.

Enfin, si notre réflexion a permis des observations sur les démarches mises en place au lendemain de la réforme territoriale municipale et sur les systèmes de croyances des élites politiques impliquées dans ces démarches, notre approche et notre analyse des deux autres cas actuellement à l'étude, Montréal et Québec, permettra de préciser des éléments de réponse aux deux types d'interrogation : la première, plus large, concernant l'émergence et la mise à l'agenda de la « politique de développement intégré » de la ville, et la deuxième plus particulière quant à la position des acteurs. Rappelons que Montréal et Québec jouissent d'ailleurs d'un statut particulier au Québec et au Canada. Comme métropole, ville multiculturelle, Montréal œuvre à se hisser à l'avant-scène des métropoles culturelles d'avant-garde dans le monde. Nombre d'interventions visent son rayonnement culturel international. Pour sa part, Québec est axée sur le développement culturel d'une capitale provinciale au statut de « ville du patrimoine mondial », ville touristique et portuaire et pôle du développement de la francophonie en Amérique. Outre le fait de concentrer un milieu culturel actif, Québec dispose de l'appui de sa Commission de la capitale, alors que Montréal jouit d'une attention spéciale du gouvernement provincial, notamment avec la mise sur pied depuis la fin des années 1990 de la Cité du multimédia, de la Cité des arts du cirque et du Quartier des spectacles, ce dernier étant né d'un partenariat à la suite du Sommet de Montréal (2002).

Bibliographie

- BALME, Richard, FAURE, Alain et MABILEAU, Albert (1998), *Politiques locales et transformation de l'action publique en Europe*, Grenoble, Cerat.
- BÉDARD, Denis (1999), *Pacte 2000 : Rapport abrégé de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales*, Québec, Gouvernement du Québec.
- BERGERON, Henri, SUREL, Yves et VALLUY, Jérôme (1998), « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques », *Politix* 41, pp. 195-223.
- BREUX, Sandra et COLLIN, Jean-Pierre (2007), « La politique culturelle des villes québécoises face à la récente réforme municipale », *Cahiers de géographie du Québec* 51/142, pp. 9-27.
- BREUX, Sandra, COLLIN, Jean-Pierre et NÉGRER, Emmanuel (2007), "Political Rescaling and Municipal Cultural Public Policies: A Comparison of France and Québec", *International Journal of Urban and Regional Research* 31/1, pp. 128-145.
- DUBOIS, Vincent, et LABORIER, Pascale (1998), « Politiques culturelles locales en France et en Allemagne », in R. Balme et al. (dirs.), *Politiques locales et transformations de l'action publique en Europe*, op. cit., pp. 385-392.
- PARSONS, Wayne (1995), *Public Policy. An Introduction to the Theory and Practice of Policy Analysis*, Hants, Angleterre, Edward Elgar.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE (MAMM, 2000), *Changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens*, Québec, Gouvernement du Québec, MAMM.
- MOULINIER, Pierre (2000), « Départements et régions : le tournant des années 1980 », in Philippe Poirrier et Jean-Pierre Rioux, *Affaires culturelles et territoires*, Paris, La Documentation française, pp. 101-121.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS DU QUÉBEC (MAMR, Mai 2006), « Aménagement et gestion du territoire : La planification stratégique », 25 mai, [En ligne] : http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_stra.asp.
- SABATIER, Paul A. (1998), "The Advocacy Coalition Framework. Revisions and Relevance for Europe", *Journal of European Public Policy* 5, pp. 98-130.
- SABATIER, Paul A., et JENKINS-SMITH, Hank (1993), *Policy Change and Learning : An Advocacy Coalition Approach*, Boulder/San Francisco/Oxford, Westview Press.

- SABATIER, Paul A., et JENKINS-SMITH, Hank (1999), "The Advocacy Coalition Framework: An Assessment", in P. Sabatier (dir.), *Theory of the Policy Process*, Boulder, Westview, pp. 117-168.
- SABATIER, Paul A., et SCHLAGER, Edella (2000), « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines », *Revue française de science politique* 50/2, pp. 209-234.
- SAINT-PIERRE, Diane (2002), *La culture comme facteur de développement de la ville : les expériences étrangères. Études préliminaires de quatre villes étrangères*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- SAINT-PIERRE, Diane (2003), *La politique culturelle de 1992 : continuité ou changement ? Les acteurs, les coalitions et les enjeux*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- SAINT-PIERRE, Diane (2004a), « La culture comme facteur de développement de la ville : quelques expériences étrangères », *Loisir et société/Society and Leisure* 27/2, pp. 423-444.
- SAINT-PIERRE, Diane (2004b), « Les politiques culturelles du Québec », in Robert Bernier (dir.), *L'État québécois à l'aube du millénaire*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, pp. 231-259.
- SAINT-PIERRE, Diane (2007), « Politiques culturelles et patrimoines au Québec et au Canada », in Philippe Poirrier (dir.), « Politique culturelle et patrimoines. Vieille Europe et Nouveaux mondes », *Culture et Musées, Revue internationale – Muséologie et recherches sur la culture* 9, pp. 121-140.
- SAINT-PIERRE, Diane (2008), « Identité et patrimoine... deux notions au cœur des interventions patrimoniales publiques du Québec et du Canada », in Jean-Claude Némery, Michel Rautenberg et Fabrice Thuriot (dirs.), *Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, Paris, L'Harmattan, pp. 115-124.
- SAINT-PIERRE, Diane et THURIOT, Fabrice (2007), « Culture et territoires en France et au Québec : évolutions communes et différences », *Pouvoirs locaux. Les Cahiers de la décentralisation* 72/1, pp. 133-143.
- SCHLAGER, Edella (1999), "A Comparison of Frameworks, Theories, and Models of Policy Process", in P. Sabatier (dir.), *Theory of the Policy Process*, Boulder, Westview, pp. 233-260.
- TALIANO-DES GARETS, Françoise (2007), *Les métropoles régionales et la culture : 1945-2000*, Paris, La Documentation française.
- VERWIJNEN, Jan et LEHTOVUORI, Panu (dirs.) (1999), *Creative Cities: Cultural Industries, Urban Development and the Information Society*, Helsinki, University of Art and Design Helsinki UIAH.

VILLE DE GATINEAU, 16 avril 2008 (dernière mise à jour), « Planification stratégique », [En ligne] : <http://www.ville.gatineau.qc.ca/planification-strategique.tmp.htm#1>, ainsi que divers documents consultés, dont la *Politique culturelle* (site consulté en avril 2008).

VILLE DE LÉVIS, 2002, « Planification stratégique », non daté, [En ligne] : <http://www.chaudiere.com/planstrat/>, ainsi que divers documents consultés : *Politique culturelle* (2004), *Politique de commémoration* (2005) et ainsi de suite sur le site de la Ville de Lévis, [En ligne] : http://www.ville.levis.qc.ca/arts_culture/pol_culturelle/index.html (sites consultés en novembre 2006 et en avril 2008).

Achevé d'imprimer en juillet 2009



4, rue du Pont Neuf
33520 BRUGES (France)

